



42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico

5-12 août 2010



Fédération internationale des ouvriers du transport



**42^{ème} Congrès de l'ITF
Mexico 2010**

ITF House
49-60 Borough Road
Londres SE1 1DR
Tél. : +44 (0)20 7403 2733
Fax : +44 (0)20 7357 7871
Email : mail@itf.org.uk
Site internet : www.itfglobal.org

Fédération internationale des ouvriers du transport

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010



Le 42^{ème} Congrès de l'ITF tenu à Mexico en août 2010 s'est avéré dynamique et productif. S'appuyant sur les politiques adoptées lors des Congrès de 2002 et 2006, placés respectivement sous les thèmes « Mobilisons la solidarité » et « Organisons-nous mondialement », les délégué(e)s ont validé un ambitieux programme de recrutement syndical, de campagnes et de projets de formation, décrit dans le document politique « Des syndicats forts – Un transport durable ».

En rapport avec ce thème « Des syndicats forts – Un transport durable », notre Congrès a également vu le lancement de la Campagne en faveur de services publics de qualité menée en coopération avec une autre fédération syndicale internationale, l'Internationale des services publics (ISP). Nous avons eu le plaisir d'accueillir le Secrétaire général de l'ISP, Peter Waldorff, qui a expliqué que les

deux fédérations œuvraient ensemble à l'élaboration d'une charte mondiale pour la défense et la promotion des services publics de qualité, notamment, bien évidemment, dans le secteur des transports.

Autre signe de la collaboration accrue entre les fédérations syndicales internationales : la présence à Mexico d'Aidan White, Secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes. Les communications et les relations avec les médias constituant désormais l'un des axes essentiels des activités syndicales, il était tout indiqué qu'Aidan – expert en la matière – préside la séance de débat « Des syndicats forts – Un transport durable ».

C'est également au Congrès de Mexico que nous avons adressé nos remerciements et nos salutations d'adieu à notre président, Randall Howard, qui après quatre ans à la tête de l'ITF a accepté un poste de conseiller auprès du Ministre des Services publics et de l'Administration au sein du cabinet du Président sud-africain Zuma. Ses compétences et son leadership, si palpables au Congrès, nous manqueront – même si je suis certain que son successeur, Paddy Crumlin, accomplira un travail tout aussi remarquable.

C'était également la première fois que l'ITF organisait son Congrès en Amérique latine, région marquée par d'importants soubresauts politiques et économiques, mais où la démocratie et la justice sociale gagnent du terrain. Tous les pays ne sont cependant pas logés à la même enseigne, et dans notre pays hôte, le Mexique, les syndicats doivent se battre contre les politiques hostiles du gouvernement fédéral. C'est ainsi que les droits syndicaux, au Mexique et dans les autres pays de la région, se sont profilés comme l'un des grands thèmes du Congrès. Les violations ont été dénoncées non seulement au cours du Congrès, mais aussi lors d'un symposium spécial auquel ont assisté de nombreux syndicalistes mexicains, ainsi que lors d'un défilé et d'un rassemblement pour les droits syndicaux à Mexico, lesquels ont constitué un final parfait pour notre Congrès.

Enfin, je tiens à remercier nos affiliés mexicains de nous avoir accueillis avec la chaleur et la générosité qui les caractérisent, et d'avoir ainsi grandement contribué à la réussite de notre Congrès.

David Cockroft

Secrétaire général de l'ITF



PHOTO DE COUVERTURE

Allocution de David Cockroft lors de la manifestation pour le respect des droits syndicaux au Mexique, qui a marqué la clôture du Congrès. Les délégué(e)s se sont joints au défilé des syndicalistes mexicains entre le Hilton Mexico City Reforma, où se tenait notre Congrès, et le Zócalo (photo), dans le centre historique de la ville.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Résolutions	7
Résumé de la Séance plénière	42
Comptes rendus des conférences et réunions	54
<i>Section de l'aviation civile</i>	54
<i>Section des transports routiers</i>	56
<i>Section des gens de mer</i>	59
<i>Section des dockers</i>	63
<i>Section de la navigation intérieure</i>	65
<i>Section des cheminots</i>	67
<i>Section de la pêche</i>	69
<i>Section des services touristiques</i>	71
<i>Conférence conjointe des gens de mer et des dockers</i>	72
<i>Comité des transports urbains</i>	76
<i>Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du transport</i>	78
<i>Conférence des travailleuses des transports</i>	81
<i>Conférence de l'ITF sur le changement climatique</i>	84
Participation	86

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Résolution 1 : Réagir au changement climatique

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. RECONNAISSANT que le réchauffement planétaire a déjà commencé, étant donné que les 10 années les plus chaudes jamais enregistrées sont survenues depuis 1990, et vu le danger énorme que constitue pour la civilisation humaine une aggravation du changement climatique;
2. NOTANT le consensus de la communauté scientifique, selon lequel le réchauffement planétaire est causé par les activités humaines qui dégagent dans l'atmosphère du gaz carbonique (CO₂) et autres gaz de serre ;
3. RECONNAISSANT que la responsabilité des émissions mondiales de gaz de serre doit s'entendre dans le contexte d'inégalités anciennes et actuelles de richesse et d'accès aux services entre pays industrialisés et pays en développement, entraînant des différences importantes d'émissions par habitant;
4. RECONNAISSANT que, même si la responsabilité des émissions incombe à des nations riches et puissantes, ce sont les pays les plus pauvres qui sont le plus vulnérables aux effets du changement climatique par l'impact qu'il exerce sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, le temps, la santé, les écosystèmes et l'infrastructure, notamment celle des transports;
5. CONSCIENT de ce que les conditions météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, etc.) dues au changement climatique ont déjà détruit des emplois, des habitations et des vies humaines, en particulier dans les pays en développement et que, sans une intervention énergétique, les emplois et moyens de subsistance de millions de personnes seront exposés à des risques supplémentaires;
6. ESTIME par conséquent qu'une intervention ambitieuse pour atténuer ces risques est fondamentale si nous voulons léguer à nos enfants un monde durable et une chance de réaliser des objectifs de société et de développement, et que cette intervention doit être assumée par les différents pays et partagée entre eux de manière équitable;
7. NOTANT que les transports sont responsables de 14% des émissions mondiales, que le secteur du transport représente plus du quart de l'énergie totale utilisée dans le monde, et que la voiture particulière en représente plus de la moitié;
8. S'INQUIÈTE de l'augmentation spectaculaire des émissions dues aux transports au cours des 30 dernières années, une augmentation plus rapide dans toutes les régions du monde que celle de tout autre secteur consommateur d'énergie ; dans certains pays, l'augmentation des émissions dues aux transports a dépassé les réductions obtenues dans d'autres secteurs;
9. ESTIME qu'il est essentiel que les usagers soient encouragés à changer de modes de transport et à passer des modes de transport très polluants à ceux plus respectueux de l'environnement tels que les trains à grande vitesse ;
10. RECONNAISSANT que les coûts du transport sont devenus insuffisants, essentiellement du fait que la plupart des modes de transport ne couvrent pas leurs coûts externes et que les salaires et conditions de travail ont été affaiblis et sapés au cours de l'ère néolibérale des 30 dernières années;
11. CONSCIENTS que les émissions produites par les combustibles fossiles sont nocives, non seulement pour l'environnement mais également pour la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses du transport;
12. NOTANT les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC,) informées par les données rassemblées et examinées par plus de 2.000 scientifiques, qui démontrent que le réchauffement planétaire ne doit pas être supérieur de plus de 2 degrés C aux niveaux préindustriels pour garantir 50% de chance d'éviter un changement climatique catastrophique;
13. CONSTATANT qu'un nombre croissant de scientifiques affirment que le scénario des 2 degrés est lui-même dangereux étant donné l'impact potentiel exercé par le climat sur les pays et communautés vulnérables, et que les populations des basses-terres du littoral devront tout particulièrement bénéficier de mesures plus radicales et d'un soutien particulier;
14. SACHANT que pour limiter le réchauffement à une valeur maximale de 2 degrés, une réduction sévère du volume des émissions dégagées dans notre atmosphère s'impose, et que des mesures doivent être prises dès maintenant pour réaliser une réduction de 25 à 40% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020 et une réduction de 50 à 80% d'ici 2050 ;
15. ESTIME que les solutions fondées sur le marché, adoptées par les gouvernements et les employeurs, n'ont pas jusqu'ici réussi à remédier vraiment à l'augmentation des émissions, et que la solution de la crise climatique exigera une profonde transformation politique et économique motivée par des priorités sociales et environnementales différentes, notamment d'importants investissements décidés par les gouvernements, une innovation sociale et technologique et le développement des compétences, la protection sociale et la participation des syndicats ;
16. RECONNAÎT que non seulement le changement climatique, mais aussi les politiques nécessaires à sa prévention, dont la transition vers des formes de transport sobres en carbone, auront un impact sur l'emploi dans la plupart des secteurs de transport, en particulier dans le transport public et le transport de combustibles fossiles – mais à des degrés différents ;

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

17. ESTIME que, si l'adoption d'urgence de ces politiques est vitale pour enrayer le changement climatique, l'ITF et ses affiliés doivent défendre les intérêts des travailleurs et travailleuses des transports en se battant pour que ces politiques soient mises en œuvre de manière à protéger les emplois et à en créer de nouveaux par le biais d'une transition juste ;
18. ESTIME que l'impact du transport sur l'environnement est indissociable du mode de contrôle et d'organisation des transports dans l'économie mondiale. La majeure partie des besoins de transport ne relève pas du secteur proprement dit des transports, mais est suscitée par les exigences d'autres secteurs de l'économie, du fait des habitudes de production et de consommation existantes. L'accroissement des émissions liées aux transports résulte par conséquent d'un système de transport axé sur un modèle d'expansion économique fondé sur le commerce, la production en flux tendus et les besoins de compétitivité des sociétés multinationales, qui à leur tour nuisent aux travailleurs, aux collectivités et à l'environnement;
19. DÉCIDE que :
- L'ITF et ses affiliés, sur les conseils d'experts, adoptent une approche scientifique de la réduction des émissions et du changement climatique, et s'engagent par conséquent à définir et à participer aux transformations profondes nécessaires dans le secteur des transports et dans la société tout entière ;
 - L'ITF soutient des solutions alternatives de transport durable fondées sur le principe « réduire-changer-améliorer » (RCA), qui reconnaît que la réduction des émissions passe par des changements fondamentaux dans le système actuel de production mondialisée, fondé sur les chaînes logistiques mondiales, les coûts de transport réduits et la main d'œuvre bon marché et de plus en plus précarisée ;
 - L'ITF soutient par conséquent les initiatives et les mesures aptes à renforcer le contrôle démocratique de l'économie, à enrayer la spéculation financière, à réorienter les flux financiers vers le développement durable et réintroduire la réglementation du marché, c'est-à-dire les mesures nécessaires pour réduire les besoins superflus de transport, mettre un terme à la concurrence acharnée et mettre en place un système de transports intégré et durable ;
 - L'ITF considère que la nécessaire transition vers une économie à bas carbone et un réseau de transport durable constitue une occasion de créer une société meilleure pour tous – qui assure plus d'égalité entre les pays et les peuples, permette d'éradiquer la pauvreté, de développer la démocratie, d'améliorer les conditions de travail et de réduire les pressions et les tensions ;
 - L'ITF insistera pour que les peuples développés assument leur responsabilité historique vis-à-vis de la crise climatique et ainsi, accompagnent les pays en développement dans leur transition vers une économie durable grâce à des fonds de transformation, au contrôle national des ressources naturelles et au transfert gratuit des technologies ;
- L'ITF soutient la transition vers une politique industrielle verte permettant d'accomplir les réductions nécessaires des émissions et de créer des millions de nouveaux emplois durables sur le plan social et environnemental. Cette politique doit reposer sur des programmes nationaux qui associent investissements dans l'infrastructure, politiques de passation de marchés, règles de contenu local et soutien actif à la fabrication nationale, pour étayer la transition vers une société économe en carbone ;
 - L'ITF n'acceptera jamais que la transition vers une société à bas carbone s'effectue moyennant une aggravation du chômage et une réduction des rémunérations et conditions de travail des personnels du transport. Par conséquent, une juste transition doit passer par la création d'emplois, un travail décent et des emplois de qualité, une redistribution radicale de la richesse, et des programmes de sécurité sociale qui protègent les moyens de subsistance ainsi que les droits sociaux et humains des individus ;
 - Les sections et structures industrielles de l'ITF doivent travailler main dans la main pour définir les mesures spécifiques requises dans chaque section des transports afin de faire changer les modes de déplacement des marchandises et des personnes, et de découvrir de nouvelles méthodes et technologies pour promouvoir l'efficacité énergétique ;
 - L'ITF est favorable à ce que tous les modes de transport couvrent leurs propres coûts externes - y compris les coûts actuellement couverts par la société tout entière. Ceci ne doit pas pour autant empêcher les gouvernements d'organiser des services publics universels à financement collectif. L'accès à l'industrie doit être strictement réglementé. Les conditions de rémunération et de travail ainsi que les normes sociales des travailleurs et travailleuses des transports doivent être améliorées afin de réduire la demande de transports résultant de conditions insuffisantes et de coûts trop faibles ;
 - L'ITF mène campagne pour l'amélioration rapide des services de transport dans le monde et la mise en place d'une infrastructure contribuant à lutter contre la motorisation endémique ;
 - L'ITF soutient l'inclusion d'objectifs de réduction des émissions dans les secteurs maritimes et aériens internationaux dans le cadre d'un nouvel accord mondial et adoptera, dans les meilleurs délais, une position syndicale sur les mesures proposées en vue d'élaborer et de faire appliquer ces objectifs. L'ITF continuera à jouer un rôle actif

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

dans l'OACI et l'OMI sur ces questions ;

l. L'ITF et ses affiliés forment des alliances avec d'autres mouvements sociaux et environnementaux à l'échelle locale, régionale et mondiale afin de soutenir d'autres solutions de transport durable et une plus vaste transformation ;

m. L'ITF continue d'apporter sa participation et son soutien aux initiatives des Fédérations syndicales internationales, les Global Unions, sur le changement climatique, y compris la représentation des syndicats lors des entretiens intergouvernementaux sur le changement climatique, et à des mesures et solutions qui puissent garantir une juste transition vers une société économe en carbone ;

n. Le Comité exécutif promeut, aux côtés des sections de l'ITF, des enquêtes approfondies concernant l'impact du changement climatique, et les politiques pour y faire face, sur l'emploi dans les différents secteurs de transport, en vue d'identifier :

- Le nombre et le type d'emplois des transports affectés
- Les nouveaux emplois qui seront créés
- Le processus au travers duquel une transition équitable peut être mise en œuvre dans les différents secteurs de transport

o. Le Secrétariat de l'ITF doit:

- représenter les intérêts communs des personnels du transport pour assurer une juste transition vers un système de transport durable fondé sur des emplois sûrs, de bonnes rémunérations et des conditions de travail décentes ;
- mener des recherches et élaborer des lignes directrices et des études de cas sur la manière dont les mesures d'adaptation et d'atténuation pourraient affecter l'organisation du travail dans l'industrie du transport ;
- mettre en œuvre un programme pédagogique complet sur le changement climatique dans toutes les régions de l'ITF pour sensibiliser et développer les capacités des syndicats à réagir au changement climatique ;
- constituer un réseau d'affiliés intéressés à prévoir et coordonner des activités syndicales sur le changement climatique ;
- affecter des ressources suffisantes à la poursuite du travail sur le changement climatique.

Résolution 2 : Réduction des émissions de carbone du secteur des transports routiers

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

CONSTATE que:

1. L'industrie des transports routiers est un important élément contribuant à la production de gaz de serre dans le monde car elle représente 13 % du total des émissions. La participation du transport routier était évaluée à 27.508 tonnes en 2007 (soit 4,6 % du total des émissions en 2007) ;
2. Alors que quelques entreprises de transports routiers ont pris des mesures pour améliorer leur performance environnementale en introduisant des véhicules aux émissions plus modestes, des carburants alternatifs, des moteurs moins gourmands en carburant, moins bruyants, etc., elles constituent une exception ;
3. L'incapacité du sommet de Copenhague à aboutir à un accord sur des mesures de réduction des gaz de serre a gravement retardé l'aboutissement des efforts de réduction des émissions mondiales ;
4. Et par conséquent, l'ITF DEMANDE que:
 - a. Toutes les nations continuent à œuvrer en vue d'un accord international sur le changement climatique ;
 - b. Toutes les nations mettent en œuvre des stratégies spécifiques au secteur des transports afin de réduire les émissions de gaz de serre, notamment par :
 - Une formation à la conduite économe en carburant et aux techniques d'entretien et de maintenance pour aider tous les chauffeurs commerciaux à devenir économiques/frugaux en carburant
 - Promouvoir, auprès des chauffeurs-artisans et des sociétés, les politiques visant à l'amélioration de leurs véhicules afin qu'ils consomment moins de carburants et qu'ils soient moins polluants
 - Une formation – conçue et dispensée de façon tripartite - industrie, syndicats et gouvernements - à l'acquisition de stratégies destinées à réduire les émissions de gaz de serre dans le secteur des transports.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Résolution 3 : Réagir à la mondialisation après la crise financière mondiale

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATE que la tendance à la mondialisation économique se poursuit – malgré l'impact exercé par la crise financière mondiale (CFM) de 2007 à 2009 – et se caractérise par une concurrence mondiale croissante pour les matières premières industrielles et le carburant, la mondialisation de la production, des marchés et de la propriété et une pression intense en vue de la création d'un système de transport mondial plus libéralisé ;
2. CONSTATE PAR CONSÉQUENT que le processus de privatisation et de commercialisation continue de toucher partout les services de transport et de logistique et que, même lorsque les employeurs des transports ne sont pas encore entièrement privatisés, leur transformation en des structures qui puissent s'ouvrir facilement au capital privé est la première étape d'un processus continu de libéralisation ;
3. ESTIME que les conséquences de la privatisation, de la libéralisation et de la fragmentation des transports sont les attaques portées à la sécurité, la rémunération, les conditions de travail, les retraites, l'organisation des syndicats et les négociations collectives ; que l'abandon du transport social en faveur de systèmes de transport exploités exclusivement dans l'intérêt des grandes entreprises, conduit à une moindre responsabilisation démocratique, au développement de monopoles privés des transports et à des transports plus coûteux et moins efficaces, dans lesquels le profit prend le pas sur la satisfaction des besoins de la collectivité ;
4. CONSTATE DE PLUS que l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) joue un rôle central dans le processus de libéralisation. Bien que son accord sur les services, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) n'a joué jusqu'ici qu'un rôle direct plutôt mineur dans la libéralisation des services de transports, une pression croissante est exercée par les sociétés mondiales de transport pour que cette situation se modifie, ce qui pourrait déboucher sur une ouverture croissante à la concurrence, au plan national, du transport urbain de passagers, ainsi que des marchés portuaires, aériens et maritimes ;
5. S'INQUIÈTE de ce que les institutions financières internationales s'obstinent à poursuivre un programme idéologique néolibéral en ce qui concerne la restructuration des transports. Sous la pression du FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement continuent d'exercer un grave impact négatif tant sur la qualité des services de transport que sur l'emploi et les conditions de travail des travailleurs et travailleuses du transport ;
6. CONSTATE que certains progrès ont été accomplis par les Global Unions dans l'ouverture d'un dialogue avec la Banque mondiale, qu'un représentant d'un affilié de l'ITF a participé à un programme de détachement de responsables syndicaux dans les bureaux de la Banque, et que certains fonctionnaires de la Banque semblent avoir admis l'échec de leurs projets de restructuration et se sont intéressés à nouer des rapports de travail plus étroits avec les syndicats des transports ;
7. AFFIRME que les institutions internationales et les gouvernements doivent reconnaître les limites du libre échange et être disposées à développer des règles commerciales qui reconnaissent l'équité et la nécessité de protéger les normes sociales et environnementales ;
8. S'INQUIÈTE que des blocs économiques tels que l'UE, le Mercosur, l'ASEAN, les pays de l'ALÉNA et la CDAA soutiennent aussi les marchés libéralisés régionaux et que la tendance qui privilégie les accords de libre-échange bilatéraux aux dépens des accords commerciaux multilatéraux nuise gravement aux efforts déployés par les syndicats et l'OIT pour promouvoir un travail décent ;
9. CONSTATE AUSSI que la coopération entre différents blocs régionaux risque fort d'ouvrir plus encore la voie à une libéralisation mondiale, et d'accroître l'importance des négociations entre les Etats-Unis et l'UE, ainsi que des initiatives telles que l'APEC reliant la zone Asie/Pacifique aux Amériques ;
10. En conséquence, ce 42^{ème} Congrès de l'ITF:
 - a. RÉAFFIRME l'opposition de l'ITF à toute forme de restructuration des transports, notamment la privatisation, qui exerce un impact négatif sur les conditions et les droits des travailleurs ou la qualité et/ou la couverture du service et qui est mise en œuvre sans l'accord des syndicats concernés ;
 - b. DÉCLARE que les transports publics doivent prendre en compte l'intérêt public plutôt que les intérêts du capital mondial, et que l'accès aux transports à un prix abordable est un droit social fondamental ;
 - c. SOULIGNE son engagement de faire campagne pour un transport durable, qui prenne pleinement en compte des normes sociales et environnementales, comprenant les mesures du gouvernement et de l'industrie pour répondre à la vulnérabilité spécifique des travailleurs du transport à la pandémie de VIH/sida ;
 - d. ENGAGE l'ITF à continuer de suivre l'évolution de la situation relative aux transports au sein de l'OMC, à s'opposer à l'inclusion dans l'AGCS de services relatifs aux transports, à soutenir la poursuite de la mise de côté du cabotage maritime dans les accords de libre-échange et à appuyer l'inclusion de normes fondamentales en matière de travail et de règles rigoureuses pour le respect et la mise en œuvre

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- des normes de travail dans les accords de libre-échange ;
- e. ENGAGE l'ITF à poursuivre le dialogue pratique entamé avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement afin de mieux mettre en question les hypothèses néolibérales qui sous-tendent les programmes de la Banque ; à démontrer tant au personnel de la Banque qu'aux représentants gouvernementaux, qui en dernier ressort contrôlent la Banque, qu'il existe des solutions positives préférables à l'idéologie néolibérale; à présenter des solutions syndicales; et à encourager la Banque à impliquer les affiliés de l'ITF dans la restructuration des transports tout en apportant appui et orientation aux syndicats pour leur donner le courage de faire face et tenir tête à des institutions telles que la Banque mondiale;
- f. ENGAGE l'ITF à travailler en étroite collaboration avec la Confédération syndicale internationale (CSI) et les Global Unions pour aider le mouvement syndical international à progresser sur la voie du Plan d'Action des Global Unions pour la réforme financière - qui freinerait l'économie clandestine, mettrait fin aux paradis réglementaires et fiscaux, accroîtrait la responsabilité vis-à-vis du public, réformerait le secteur bancaire, assurerait aux pays en développement un accès équitable au financement international et protégerait les familles de travailleurs contre la cupidité des créanciers ;
- g. S'ENGAGE à poursuivre le renforcement des structures régionales de l'ITF pour faire en sorte que les syndicats apportent un soutien coordonné à ces initiatives, et que chaque réaction régionale soutienne une stratégie internationale commune solidement ancrée dans les principes syndicaux et le développement d'économies durables qui ne dépendent pas de manière excessive de l'exportation de matières premières et où le transport s'intègre dans une politique de développement. Une coordination ainsi conçue ne manquera pas d'avoir un impact positif et régénérateur sur les organes régionaux de l'ITF ;
- h. APPELLE l'ITF et ses affiliés à conclure des alliances avec les organisations de la société civile qui partagent les valeurs syndicales d'une telle campagne ;
- i. APPELLE le Comité exécutif de l'ITF à:
- Continuer de participer pleinement à la campagne des Global Unions afin de faire respecter les normes sociales dans les accords de l'OMC; demander un moratoire sur les entretiens sectoriels de l'AGCS jusqu'à évaluation complète de l'impact exercé par les mesures AGCS actuelles sur l'emploi, l'égalité et les normes de travail décent; et à suivre de près les travaux en cours à l'OMC en ce qui concerne le rôle du transport dans l'AGCS;
 - Elaborer des programmes en vue d'aider les affiliés à contester plus efficacement les programmes de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, de préférence en intervenant sur des programmes spécifiques de privatisation de la Banque et en développant d'autres solutions ;
 - Mettre au point des stratégies pour riposter à l'apparition de blocs économiques régionaux et impliquer pleinement dans ce processus les organes régionaux de l'ITF ;
 - Elaborer des programmes pour aider les affiliés à remédier aux effets négatifs de la mondialisation sur les travailleuses et les jeunes travailleurs et impliquer pleinement dans ce processus les structures de l'ITF s'adressant aux Femmes et aux Jeunes ;
 - Forger des alliances plus larges avec les organisations de la société civile qui s'attachent à défendre l'intérêt public des transports et à promouvoir l'adoption par les gouvernements de politiques de transport durable, notamment en accordant une attention particulière à l'impact du VIH/sida sur les personnels des transports ;
 - Aider activement les affiliés qui souhaitent organiser des campagnes nationales visant à amender la législation nationale et l'infrastructure politique et économique, afin d'atteindre les objectifs politiques et économiques énoncés dans la présente résolution.
- Résolution 4 : Riposte des syndicats à la privatisation et à la libéralisation des transports**
- Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :
1. ENVOIE un message de solidarité à tous les syndicats luttant contre la privatisation et la libéralisation ;
 2. ESTIME que les conséquences de la privatisation, de la libéralisation et de la fragmentation des transports sont:
 - a. des atteintes à la sécurité, à la rémunération, aux conditions de travail, aux retraites, à l'organisation des syndicats et aux conventions collectives
 - b. l'abandon du transport social en faveur de réseaux de transport exploités exclusivement dans l'intérêt des grandes entreprises, menant à une réduction de la responsabilité démocratique et à la croissance de monopoles privés des transports
 - c. des transports plus coûteux, moins efficaces, plaçant les bénéficiaires avant la satisfaction des besoins de la collectivité.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

3. CONSTERNÉ devant la tendance des gouvernements du monde entier à accroître la privatisation des réseaux ferroviaires nationaux ;
4. CONSTERNÉ de voir la libéralisation et la privatisation résulter de plus en plus des conditions imposées par des institutions telles que la Commission européenne et la Banque mondiale, souvent contre la volonté des parlements démocratiquement élus ;
5. ESTIME que les chemins de fer devraient être intégrés en toute sécurité grâce au développement planifié d'une coopération européenne et mondiale entre les réseaux ferroviaires publics. Le Congrès décide donc de redoubler d'efforts pour résister à la privatisation et à la libéralisation des chemins de fer et de faire campagne en faveur de réseaux ferroviaires publics et publiquement responsables ;
6. APPELLE l'ITF à rassembler des renseignements spécifiques qui puissent être diffusés aux affiliés concernant l'évolution du secteur de la privatisation des transports ainsi que les expériences réussies de réalisation et de conservation de réseaux de transports du secteur public dans le pays de chaque affilié et demande que ce bulletin fasse l'objet de mises à jour régulières ;
7. CONSTATE que l'industrie des transports maritimes souffre depuis longtemps des effets pervers de la mondialisation et que, depuis de nombreuses années, les employeurs avec la complicité de nombreux gouvernements, ont tenté de remplacer les gens de mer domiciliés par des gens de mer au rabais provenant de pays aux économies non développées ;
8. RECONNAÎT que ces pertes d'emplois des gens de mer des économies développées, intervenues au cours des deux dernières décennies, sont dues à l'essor des pavillons de complaisance. Par conséquent, le Congrès se félicite des récentes discussions du Forum international de négociation et de la conclusion des travaux du Fonds pour les personnels des économies développées et appelle l'ITF et les affiliés du secteur maritime à développer plus encore cette stratégie afin que ce principe soit développé dans toutes les activités, améliorant considérablement les occasions de formation et d'emploi pour les personnels d'exécution des économies développées ;
2. ESTIME que la concentration du pouvoir économique entre les mains d'énormes monopoles financiers et industriels, qui s'en servent pour influencer les politiciens et les politiques des gouvernements, privilégie la maximisation des bénéfices par rapport aux intérêts des travailleurs et travailleuses et de leurs familles.
3. ESTIME de plus que l'engagement des grands monopoles en faveur de la libre circulation du capital, de la réglementation 'allégée', de la fiscalité réduite pour les plus riches et les grandes entreprises ont protégé et favorisé les intérêts des grands monopoles.
4. PRIE donc instamment l'ITF de faire campagne pour l'adoption d'un programme radical de mesures pour relancer l'économie, créer des emplois, perfectionner les services publics et améliorer la qualité de vie des travailleurs et travailleuses et de leurs familles. Ces mesures devraient comprendre:
 - a. La restructuration et la réglementation des secteurs bancaires et financiers
 - b. La responsabilité et le contrôle publics des secteurs de l'énergie et des transports publics, en recourant aux techniques énergétiques renouvelables
 - c. Un programme massif d'investissements publics dans les services sociaux et le logement, en particulier dans des projets de conservation de l'énergie et dans des emplois « verts »
5. CONVIENT de faire campagne en faveur de ce programme et d'appuyer activement cette position au sein de la Confédération syndicale internationale.

Résolution 6: Normes sociales minimales à l'échelle mondiale

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATANT que pratiquement tous les secteurs des transports sont dominés par des multinationales qui prônent la concurrence entre employeurs et travailleurs ;
2. CONSTATANT que nombreux sont les pays n'ayant aucune convention collective pour garantir des normes sociales minimales à leurs travailleurs ;
3. CONSCIENT que, même si des mesures basées sur la responsabilité sociale de l'entreprise peuvent apporter une solution, elles ne sauraient affaiblir les négociations collectives industrielles et que les affiliés de l'ITF doivent œuvrer pour définir des normes sociales qui garantissent à tous le respect de leurs droits fondamentaux ;

Résolution 5 : Le capitalisme en crise

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSIDERE que l'actuelle crise économique et financière européenne et mondiale actuelle résulte de la nature de notre système économique et social.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

4. RECONNAISSANT que l'afflux croissant des travailleurs intérimaires dans l'industrie des transports par la voie de l'externalisation et des agences de recrutement porte gravement atteinte aux droits des travailleurs ;
5. APPELLE l'ITF à poursuivre la campagne mondiale qu'elle mène avec les autres Global Unions contre le recours par les employeurs à une main d'œuvre intérimaire ou permanente travaillant aux côtés de travailleurs salariés sans qu'aucun accord ne soit intervenu entre l'employeur primaire et les syndicats ;
6. CONSTATE que, dans certains pays, les syndicats ont réussi à préserver les mêmes conditions et avantages sociaux pour les travailleurs de filiales et d'entreprises recourant à l'externalisation ;
7. APPELLE l'ITF à user de son influence régionale et mondiale pour obtenir la permanence de l'emploi dans toutes les entreprises de transport ; à lutter pour organiser tous les travailleurs intérimaires du secteur des transports et à mener campagne au plan international pour fixer des limites strictes à l'utilisation de travailleurs intérimaires par les employeurs des transports ;
8. ESTIME que la négociation d'accords-cadres internationaux, couvrant les questions économiques, sociales et environnementales et fixant des limites au recours à des travailleurs intérimaires, peut être un instrument efficace pour la promotion des normes sociales minimales à l'échelle mondiale à condition que les principes figurant dans l'accord-type ITF IFA soient adoptés.
9. ESTIME que des mesures de « responsabilité sociale de l'entreprise » peuvent également être mises en place pour remédier aux problèmes liés à l'égalité professionnelle, à la gestion des emplois et des compétences, à la santé et la sécurité et aux restructurations ;
10. ESTIME que la crise économique mondiale ne saurait servir de prétexte pour reléguer à l'arrière-plan les questions de responsabilité sociale de l'entreprise ;
11. APPELLE l'ITF à réclamer la création d'un « bouclier social » pour protéger les salariés en toutes circonstances et leur permettre d'avoir accès à une carrière professionnelle décente qui leur garantisse santé et dignité.
2. S'INQUIÈTE de constater que, dans tous les modes de transport, tant les passagers que les travailleurs et travailleuses sont toujours exposés à des attentats terroristes et à des actes criminels ;
3. CONSIDÈRE que la protection du personnel et des passagers doit être l'une des priorités des employeurs et des décideurs politiques en collaboration avec les syndicats ;
4. DEMANDE aux gouvernements du monde entier de prendre des mesures efficaces et adaptées pour améliorer la sécurité des personnels et usagers des transports, et pour garantir le respect de leurs droits civils et humains.

Résolution 8 : Infrastructure des transports

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010:

1. CONSTATE que de solides arguments économiques, sociaux et environnementaux militent en faveur d'investissements accrus dans une infrastructure durable de transport de fret et de voyageurs ;
 2. CONSTATE que quand bien même des investissements sont réalisés dans l'infrastructure des transports, ils perpétuent en général le statu quo économique concernant les structures de production, de distribution et de consommation qui continuent de désavantager les communautés les plus défavorisées au plan national et les pays les plus pauvres au plan international ;
 3. CONSTATE que des progrès plus importants pourraient être faits au plan international pour remédier aux lacunes de l'infrastructure des transports dans les ports, les plates-formes intermodales, les réseaux de fret ferroviaire, les réseaux urbains de transport de voyageurs et les routes ;
 4. CONSTATE les avantages entraînés par un investissement dans une meilleure infrastructure de transport, notamment le développement économique, une réduction des encombrements, une réduction du nombre d'accidents de la route et des victimes, un moindre isolement social pour les personnes vivant dans des zones éloignées mal desservies par les transports publics, une réduction de la forte dépendance vis-à-vis du pétrole et une réduction de l'empreinte des émissions de carbone ;
 5. CONSTATE qu'il est urgent d'augmenter l'investissement dans l'infrastructure des transports afin de répondre à la demande future, et que de ce fait de nouvelles méthodes de financement devront être trouvées pour lever les fonds nécessaires, conformément aux politiques et programmes de la CSI en matière de capitaux ;
- Résolution 7 : Sécurité des transports et lutte contre le terrorisme**
- Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010,
1. CONDAMNE les attaques terroristes commises de par le monde dans les transports ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

6. APPELLE le Comité exécutif de l'ITF à coordonner des campagnes régionales, ou à contribuer à leur organisation, en vue de :
- Promouvoir publiquement l'importance économique et stratégique de réseaux de fret intégré et de transport public de fret, englobant tous les modes de transport
 - Forcer les gouvernements à améliorer leur approche intégrée et intermodale du développement de l'infrastructure des transports de manière à soutenir des structures de production, distribution et consommation nouvelles et plus équitables ; et
 - Forcer les gouvernements à procéder à des investissements directs dans les infrastructures et à mettre en œuvre les politiques et programmes d'actionnariat des salariés.

Résolution 9 : Sécurité et santé au travail

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010,

- INQUIET des déficits de sécurité des personnels du secteur des transports qui compromettent la vie et la santé des travailleurs et travailleuses ;
- DÉNONCE cette situation inacceptable qui entraîne des accidents mortels de personnels du fait de facteurs nocifs et dangereux liés au travail ;
- NOTE le manque de respect par les employeurs et organismes publics des normes de prévention des risques et dangers entraînés par des facteurs liés au travail ;
- CONSIDÈRE que s'agissant de la sécurité du travail, les employeurs doivent veiller en priorité à la prévention des accidents plutôt qu'à l'indemnisation ;
- DEMANDE que les gouvernements et les employeurs développent des politiques de prévention visant à réduire au maximum les risques pour la santé pour permettre une amélioration des conditions de travail afin que celles-ci soient décentes ;
- APPELLE les instances internationales et les gouvernements nationaux à recentrer leurs efforts sur l'amélioration de la sécurité au travail, en :
 - développant le système de contrôle exercé par l'État sur le respect des normes de sécurité au travail et en prévoyant une clause de responsabilité de l'employeur en cas d'infraction

- introduisant une approche moderne de la médecine du travail
 - mettant au point un ensemble de mesures de réadaptation correspondant au niveau des dommages professionnels.
7. ENGAGE l'ITF à élaborer une approche cohérente visant à soutenir les activités des affiliés en matière de santé et de sécurité en consacrant des ressources à la recherche et collecte d'informations sur les questions de santé et de sécurité communes à tous.

Résolution 10 : Réseau sur les services mondiaux de livraison

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010

CONSTATE QUE

- Le Réseau ITF sur les services mondiaux de livraison réunit les affiliés de l'ITF et d'autres syndicats représentant les travailleurs de UPS, DHL, FEDEX, TNT et GeoPost, les cinq plus grandes sociétés mondiales de livraison. Le Réseau élabore des initiatives en vue de développer la force et la solidarité syndicale entre les travailleurs et travailleuses de ces sociétés. Le réseau est une réponse innovante de l'ITF aux importantes mutations en cours dans les secteurs mondiaux du transport de fret et de la logistique. Ces sociétés sont en train de créer des systèmes intégrés de transport de fret qui combinent les transports routiers, aériens, ferroviaires et maritimes et la gestion de la chaîne logistique de distribution.
- Le processus logistique est en train de devenir un enjeu majeur de nombreuses entreprises. Celles-ci cherchent de plus en plus à se tailler un avantage concurrentiel en réduisant leurs coûts et en améliorant leurs services. Bon nombre de ces entreprises poursuivent une stratégie qui vise à redistribuer les activités de production en délocalisant leurs sites de fabrication vers des endroits où la main d'œuvre est meilleur marché et/ou elles peuvent tisser avec les fournisseurs et les producteurs des réseaux de plus en plus complexes, grâce à des accords mondiaux de sous-traitance et d'externalisation.
- Les fournisseurs de services logistiques jouent dans la circulation des marchandises un rôle d'autant plus crucial que les accords de fourniture et de production deviennent plus complexes. La tendance au regroupement dans le secteur-même de la logistique engendre un certain nombre de prestataires puissants de services logistiques, atteignant une dimension de plus en plus planétaire. L'interaction contractuelle entre ces prestataires de services logistiques et les fournisseurs, producteurs et grandes organisations dans des réseaux transnationaux de production soulève d'importantes questions quant aux types de services logistiques qu'elles fournissent et les conséquences qui en découlent pour l'emploi

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- et les qualifications dans le secteur mondial de la logistique. En outre, étant donné que ces prestataires de services logistiques assument de plus en plus le rôle de coordinateurs au sein des réseaux transnationaux de production, les rapports de forces s'intensifient entre les acteurs membres de ces réseaux. Une telle évolution entraîne des conséquences importantes pour l'emploi dans le secteur mondial de la logistique, ainsi que pour la structure et l'organisation des syndicats et sur leur capacité d'influence dans ce secteur et à l'extérieur.
4. Les sociétés mondiales de livraison font également leur apparition dans le contexte de la libéralisation croissante des services postaux et de leurs vastes réseaux de distribution. La demande de services express de distribution de lettres et de petits colis accroît la pression concurrentielle sur les nouvelles technologies de marketing, entreposage et traçage.
 5. La mondialisation, la libéralisation des marchés et les autres mutations intervenues dans le cadre réglementaire obligent les sociétés mondiales de livraison à regrouper encore leurs activités, entraînant des impacts divers sur les emplois existants et les conditions de travail. Bien que ces fusions, rachats d'entreprises et autres exercices de restructurations s'inscrivent souvent dans les objectifs à long terme des entreprises, les travailleurs et leurs syndicats n'en sont pas souvent informés dans les délais voulus. Une coopération de plus en plus étroite entre les syndicats mondiaux, centrée sur une entreprise spécifique, permet de mettre en place des systèmes d'alerte précoce concernant les événements intervenant dans les grandes entreprises et encourage l'adoption de politiques syndicales conjointes à l'échelle mondiale.
 6. Le réseau ITF sur les services mondiaux de livraison qui se concentre sur les cinq plus grandes sociétés, acteurs clés du secteur de la logistique, est une réaction essentielle de l'ITF à ces changements intervenus dans le secteur des transports mondiaux. Le Réseau a suscité de nouvelles démarches d'organisation, de négociation, de campagne, de collaboration, de recherche et d'échange d'information, d'éducation et de dialogue avec ces employeurs.
 7. Ce 42^{ème} Congrès DÉCIDE par conséquent que l'ITF:
 - a. Soutient la mise en œuvre des stratégies du réseau dans l'organisation, la communication, la recherche et les campagnes stratégiques en facilitant une coordination croissante entre les syndicats du réseau, y compris en cherchant de nouveaux moyens d'inclure les syndicats dans les pays où les entreprises mondiales de livraison n'ont qu'une présence limitée ou sous-traitent.
 - b. Convoque et soutient au moins une réunion par an du Réseau sur les services mondiaux de livraison au cours de la période inter-congrès
 - c. Élabore des programmes pédagogiques pour assister les affiliés à mettre en œuvre les stratégies du réseau
 - d. Encourage à une poursuite de la coopération entre les sections de l'ITF pour soutenir le Réseau sur les services mondiaux de livraison
 - e. Entretient la coordination de ce réseau entre l'ITF et UNI ainsi que la participation des autres FSI si nécessaire.
- Résolution 11: Unification des syndicats et Comités nationaux de coordination**
- Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :
1. PRENANT ACTE DE l'adoption par le 41^{ème} Congrès de Durban en 2006 de la Résolution sur l'Unité des syndicats dans les transports et se félicitant de ce que, grâce à ce processus, les syndicats qui appartenaient traditionnellement à la FIOST entreront dans la famille de l'ITF à partir de 2010 ;
 2. RECONNAISSANT que la campagne ITF « Organisons-nous mondialement » a pour but de construire et renforcer la solidarité mondiale et d'agir pour sauvegarder les droits des travailleurs et travailleuses des transports par-delà les frontières sectorielles ;
 3. NOTANT qu'une importante condition préalable à la réussite d'une campagne est l'existence de syndicats nationaux solides et disposés à réfléchir et à agir ensemble par-delà les frontières sectorielles;
 4. CONSTATANT DE PLUS la persistance d'une faiblesse des syndicats des transports dans de nombreuses régions du monde en raison des divisions politiques qui existent entre différentes bourses du travail, la mauvaise organisation syndicale dans de nombreux secteurs des transports, la poursuite de la déréglementation et de la privatisation, l'externalisation et la précarisation du travail et l'augmentation de la sous-traitance qui fragmentent le mouvement syndical ;
 5. CONSCIENT que la division qui règne entre les syndicats du transport affaiblit gravement la force due à l'organisation du mouvement syndical et bénéficie aux seuls employeurs qui se réjouissent de la concurrence entre syndicats ;
 6. SOUTIENT la création d'une étroite coopération nationale entre les syndicats nationaux des transports au sein des Comités nationaux de coordination de l'ITF, cette coopération ayant été identifiée comme prioritaire dans le cadre du programme « Mobilisons la solidarité » adopté par le 39^{ème} Congrès de Delhi en 1998 ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

7. APPELLE tous les affiliés de l'ITF à s'engager en faveur du processus « unification et fusion syndicales »;
8. DEMANDE à l'ITF, par l'intermédiaire de ses structures régionales, de s'investir activement avec ses affiliés en encourageant un maximum d'unité et de coordination entre les syndicats des transports au niveau national ;
9. RECONNAÎT que dans certains pays, la présence et le fonctionnement efficace de Comités nationaux de coordination de tous les affiliés de l'ITF du pays a facilité la planification et l'exécution efficaces des campagnes nationales et des campagnes de l'ITF;
10. REGRETTE que dans d'autres pays, les Comités nationaux de coordination ITF soient absents ou ne prennent aucune initiative et que les affiliés travaillent isolément, ce qui fait échouer l'objectif de solidarité et de coopération qui permettrait de sauvegarder les intérêts des travailleurs et travailleuses des transports au plan national et international;
11. APPELLE tous les affiliés de l'ITF à décider et accomplir la création et le renforcement d'un Comité national de coordination ITF dans chaque pays et de désigner un point de contact national chargé de la coordination et de la liaison concernant les questions nationales et internationales et les campagnes faisant appel à un travail de solidarité;
12. APPELLE DE PLUS le Comité exécutif de l'ITF à soutenir les affiliés en rendant les Comités nationaux de coordination forts et efficaces et en veillant à inclure les points de contact nationaux sur toutes les listes de contacts des campagnes et des autres affiliés;
13. DEMANDE à chaque Comité national de coordination de faire régulièrement rapport au Secrétaire général de l'ITF sur les progrès accomplis pour promouvoir l'unité des syndicats.
3. CONSTATE les différentes manifestations régionales et sous-régionales de la déréglementation et de la mondialisation de l'économie mondiale ;
4. CONSTATE que l'application des programmes dépend beaucoup d'une coordination efficace des campagnes nationales et régionales, qui doivent disposer de ressources appropriées ;
5. CONSTATE la tâche énorme entreprise par l'ITF dans les régions au cours des quatre dernières années dans le but de revigorer et restructurer les capacités régionales pour leur permettre d'appliquer sur place les principes de la campagne « Organisons-nous mondialement » ;
6. CONSTATE que le 42^{ème} Congrès assume la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique et politique et les ressources y afférentes en vue de développer la prochaine étape, celle du développement des capacités d'organisation et de campagne pour les droits des travailleurs et travailleuses du transport;
7. NOTE un certain nombre d'initiatives positives articulées suivant le modèle d' « Organisons-nous mondialement » (OM), qui comporte des exemples-types et expériences d'apprentissage en vue d'étendre et de consolider le modèle OM dans les régions. Il s'agit notamment :
 - a. Du projet d'organisation syndicale des dockers de Hong Kong ;
 - b. De la Conférence de la sous-région Pacifique « Organisons-nous mondialement » de novembre 2009 et du Plan d'action prioritaire convenu pour la région Pacifique ; et
 - c. Du groupe de travail Offshore Asie-Pacifique.
8. PREND ACTE aussi de la campagne menée par les syndicats de l'industrie minière, maritime et du transport, de même que les syndicats de la construction et de la fabrication industrielle, pour coordonner les intérêts syndicaux régionaux concernant les nouveaux grands projets pétroliers et gaziers de la région, par exemple le Projet PNG-LNG et les projets LNG de la mer de Timor, et en particulier les efforts déployés pour garantir la participation de syndicats nouveaux et émergents dans les pays en développement, tels que le Timor Leste et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont l'objectif est de faire asseoir à la table de négociation les multinationales du pétrole et du gaz (les majors) afin de mettre en place des relations industrielles et de signer des accords de formation qui favorisent dans ces pays en développement la création de relations industrielles et leur offre une capacité syndicale.
9. RÉAFFIRME l'importance des centres régionaux pour une coordination efficace des campagnes régionales, car ils complètent les politiques internationales de l'ITF dans les

Résolution 12: Organisation régionale et sous-régionale de l'ITF

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. PREND ACTE du programme « Mobilisons la solidarité » approuvé au 39^{ème} Congrès de l'ITF à New Delhi, du programme « Mondialisons la solidarité » approuvé au 40^{ème} Congrès de l'ITF à Vancouver et du programme « Organisons-nous mondialement » approuvé au 41^{ème} Congrès à Durban en 2006 ;
2. CONSTATE ET APPROUVE les importantes orientations stratégiques établies par le Comité exécutif de l'ITF pour les Régions de l'ITF dans sa Déclaration de stratégie régionale contenue dans le document de mise en œuvre de la stratégie d'avril 2007 ;
3. RECONNAÎT que dans certains pays, la présence et le fonctionnement efficace de Comités nationaux de coordination de tous les affiliés de l'ITF du pays a facilité la planification et l'exécution efficaces des campagnes nationales et des campagnes de l'ITF;
4. REGRETTE que dans d'autres pays, les Comités nationaux de coordination ITF soient absents ou ne prennent aucune initiative et que les affiliés travaillent isolément, ce qui fait échouer l'objectif de solidarité et de coopération qui permettrait de sauvegarder les intérêts des travailleurs et travailleuses des transports au plan national et international;
5. APPELLE tous les affiliés de l'ITF à décider et accomplir la création et le renforcement d'un Comité national de coordination ITF dans chaque pays et de désigner un point de contact national chargé de la coordination et de la liaison concernant les questions nationales et internationales et les campagnes faisant appel à un travail de solidarité;
6. APPELLE DE PLUS le Comité exécutif de l'ITF à soutenir les affiliés en rendant les Comités nationaux de coordination forts et efficaces et en veillant à inclure les points de contact nationaux sur toutes les listes de contacts des campagnes et des autres affiliés;
7. DEMANDE à chaque Comité national de coordination de faire régulièrement rapport au Secrétaire général de l'ITF sur les progrès accomplis pour promouvoir l'unité des syndicats.
8. CONSTATE les différentes manifestations régionales et sous-régionales de la déréglementation et de la mondialisation de l'économie mondiale ;
9. CONSTATE que l'application des programmes dépend beaucoup d'une coordination efficace des campagnes nationales et régionales, qui doivent disposer de ressources appropriées ;
10. CONSTATE la tâche énorme entreprise par l'ITF dans les régions au cours des quatre dernières années dans le but de revigorer et restructurer les capacités régionales pour leur permettre d'appliquer sur place les principes de la campagne « Organisons-nous mondialement » ;
11. CONSTATE que le 42^{ème} Congrès assume la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique et politique et les ressources y afférentes en vue de développer la prochaine étape, celle du développement des capacités d'organisation et de campagne pour les droits des travailleurs et travailleuses du transport;
12. NOTE un certain nombre d'initiatives positives articulées suivant le modèle d' « Organisons-nous mondialement » (OM), qui comporte des exemples-types et expériences d'apprentissage en vue d'étendre et de consolider le modèle OM dans les régions. Il s'agit notamment :
 - a. Du projet d'organisation syndicale des dockers de Hong Kong ;
 - b. De la Conférence de la sous-région Pacifique « Organisons-nous mondialement » de novembre 2009 et du Plan d'action prioritaire convenu pour la région Pacifique ; et
 - c. Du groupe de travail Offshore Asie-Pacifique.
13. PREND ACTE aussi de la campagne menée par les syndicats de l'industrie minière, maritime et du transport, de même que les syndicats de la construction et de la fabrication industrielle, pour coordonner les intérêts syndicaux régionaux concernant les nouveaux grands projets pétroliers et gaziers de la région, par exemple le Projet PNG-LNG et les projets LNG de la mer de Timor, et en particulier les efforts déployés pour garantir la participation de syndicats nouveaux et émergents dans les pays en développement, tels que le Timor Leste et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont l'objectif est de faire asseoir à la table de négociation les multinationales du pétrole et du gaz (les majors) afin de mettre en place des relations industrielles et de signer des accords de formation qui favorisent dans ces pays en développement la création de relations industrielles et leur offre une capacité syndicale.
14. RÉAFFIRME l'importance des centres régionaux pour une coordination efficace des campagnes régionales, car ils complètent les politiques internationales de l'ITF dans les

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

secteurs du transport maritime, ferroviaire, routier et aérien.

10. SE FÉLICITE de l'étude régionale dont se charge actuellement le Comité exécutif dans le cadre de l'examen structurel lancé lors du Congrès de Durban, ENTÉRINE les recommandations adoptées par le Comité exécutif de l'ITF en Juin 2010 et APPELLE l'ITF à renforcer et à doter des ressources nécessaires l'organisation régionale, afin que les bureaux régionaux et sous-régionaux puissent réagir plus efficacement aux évolutions spécifiques et aux initiatives régionales dans le cadre de campagnes pour l'éducation, en développant des programmes et structures de solidarité régionale plus fortes et en examinant plus efficacement et en faisant rapport sur les travaux entrepris dans le cadre des initiatives du Comité de coordination et les programmes d'organisation syndicale régionale et sous-régionale.
11. APPELLE le Secrétaire général et le Comité exécutif de l'ITF à s'assurer que chaque bureau régional et sous-régional prépare, en collaboration avec les affiliés des régions et sous-régions un plan quadriennal, exposant les besoins et lacunes en ressources et identifiant les affiliés principaux et les centrales syndicales nationales favorables, notamment:
- L'identification des projets « Organisons-nous mondialement » qui seront soutenus par les bureaux régionaux et sous-régionaux et les affiliés régionaux;
 - Un plan d'accroissement de la participation des femmes et des jeunes travailleurs aux projets, campagnes et activités de l'ITF;
 - Les détails de la gestion et du suivi des projets « Organisons-nous mondialement » ;
 - Des détails sur la façon dont l'éducation régionale, le développement des capacités et les ressources en communication seront intégrés et concentrés dans les projets "Organisons-nous mondialement" et les projets régionaux et sous-régionaux afin de continuer à adopter des approches intersectorielles de l'organisation syndicale et de trouver des façons d'engager les affiliés les mieux dotés de ressources dans l'organisation de projets et de campagnes ;
 - Les renseignements détaillés sur un programme de renforcement des connaissances et de stratégies relatives à une approche auprès de blocs économiques de la région ;
 - Des indicateurs de performance spécifiques tels que la croissance de l'adhésion aux syndicats et la densité syndicale, la reconnaissance des syndicats, les engagements vis-à-vis des droits de négociation et d'organisation syndicale, le règlement des résultats négociés, les progrès réalisés dans le domaine des fusions syndicales, les actions de solidarité, etc. ;

g. Les procédures et échéances des rapports d'étape ; et

h. Les dates-clés d'examen et d'évaluation.

12. APPELLE toutes les sections et les départements à s'assurer que les représentants régionaux et le personnel désigné sont inclus de manière appropriée dans la planification et la mise en œuvre des programmes et activités mondiales.

Résolution 13 : Communications

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

- ESTIME que les communications mobiles et l'accès à l'information numérique constituent de puissants instruments de développement et contribuent à l'indépendance et à la mobilité,
- NOTE que:
 - la participation des affiliés est essentielle à une ITF forte. Une large consultation des affiliés lors de la planification et de la mise en œuvre des activités et politiques de l'ITF améliorera énormément l'efficacité du travail de l'ITF;
 - le temps et les frais de déplacements pour assister aux réunions régionales et mondiales continuent de constituer un obstacle à une plus large participation des affiliés de l'ITF aux nombreuses réunions convoquées par l'ITF;
 - les représentants régionaux siégeant dans les instances de gouvernance de l'ITF ne sont pas toujours à même de consulter les autres affiliés de l'ITF de leur région ou de réagir aux décisions prises lors de ces réunions ;
 - les technologies de la communication, comme la téléconférence, la technique VOIP (voice over IP) et la visioconférence qui permettent de participer aux réunions sans se déplacer sont de plus en plus accessibles de par le monde, à un coût de plus en plus compétitif ;
 - les réunions de l'ITF se tiennent au Secrétariat à Londres. Les syndicats de pays très éloignés de Londres doivent consacrer le temps et les dépenses nécessaires pour participer aux nombreuses rencontres de l'ITF ;
 - Le Secrétariat de l'ITF n'est pas équipé au mieux pour tirer parti des nouvelles technologies qui facilitent la tenue de réunions à distance ;
- Le Congrès CHARGE l'ITF d'explorer les méthodes innovantes qui permettraient d'utiliser ces outils de communication de par le monde, et d'établir un rapport sur les moyens de développer les possibilités d'organisation syndicale des affiliés et les

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- méthodes qui leur permettraient de communiquer avec leurs militants de façon économique;
4. Le Congrès DÉCIDE qu'un tel rapport devrait:
- accorder une attention particulière aux possibilités offertes aux affiliés qui s'organisent syndicalement dans les régions les plus pauvres du monde ;
 - prévoir des options efficaces, accessibles et peu coûteuses permettant aux affiliés de participer à distance à toutes les réunions de l'ITF et de mener ainsi des consultations de moins de cinq heures d'ici 2012. Les options retenues permettront à au moins sept participants d'assister ensemble à une réunion à distance au même moment ;
5. Le Congrès DÉCIDE que le Secrétariat doit explorer les meilleures techniques disponibles et présenter un projet au Comité exécutif d'ici avril 2011. Le budget 2012 du Secrétariat de l'ITF comportera alors des ressources suffisantes pour la mise en œuvre du projet ;
6. Le Congrès DÉCIDE DE PLUS qu'un résumé des principaux débats et décisions prises lors des réunions des instances gouvernantes de l'ITF sera transmis par courriel à tous les affiliés intéressés dans un délai de 45 jours suivant chaque réunion.

Résolution 14 : Encourager les affiliés de l'ITF et les détenteurs de poste officiel

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010:

1. CONSCIENT de ce que les affiliés de l'ITF sont des organisations autonomes, mais qu'en vertu des Statuts, ils sont tenus de mettre en œuvre les décisions prises par les organes appropriés de l'ITF dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses des transports ;
2. CONSIDÉRANT que les normes de performances varient largement entre les syndicats de l'ITF dans les différents pays et régions ;
3. CONVAINCU que les affiliés de l'ITF peuvent et doivent apprendre les uns des autres et que l'ITF doit jouer un rôle central pour aider tous les affiliés à s'efforcer d'atteindre les normes de performances le plus élevées possible ;
4. RECOMMANDE que le Comité exécutif de l'ITF voie si l'on devrait introduire un système volontaire permettant de recueillir et disséminer les exemples de meilleures pratiques, afin d'encourager et faciliter le développement des autres ;

5. RECOMMANDE EGALEMENT que le Comité exécutif de l'ITF examine et évalue l'introduction d'un système de prix permettant de récompenser les performances remarquables des syndicats ou de leurs membres, afin de motiver et d'encourager l'organisation et le recrutement de nouveaux membres et d'améliorer la prestation de services en identifiant différents types de performances mesurables.

Résolution 15 : Programme « Organisons-nous mondialement »

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. RÉAFFIRME son soutien au programme de l'ITF, adopté lors du Congrès de Durban en 2006 ;
2. CONSTATE la nécessité de campagnes stratégiques pour utiliser le pouvoir unique des affiliés de l'ITF qui existe dans les réseaux mondiaux de transport et leur capacité à l'exploiter afin de soutenir les campagnes d'organisation syndicale;
3. DONNE SON ACCORD à l'établissement et au financement en continu d'un Fonds « Organisons-nous mondialement » comme élément-clé de l'octroi de la priorité et des ressources nécessaires aux campagnes stratégiques « Organisons-nous mondialement » ;
4. S'ENGAGE vis-à-vis du développement durable du programme « Organisons-nous mondialement » et sa mise en œuvre par, entre autres mesures :
 - a. les ressources nécessaires à un petit nombre de campagnes stratégiques;
 - b. une responsabilisation accrue des campagnes "Organisons-nous mondialement" par le recours à un planning systématique qui permette de définir des objectifs concrets et des mesures de responsabilisation, notamment l'accroissement du nombre des affiliés;
 - c. des campagnes stratégiques, qui comprendront des mesures, des normes de références et des exigences de notification au Comité exécutif à intervalles réguliers ;
 - d. l'attribution de responsabilités pour la mise en œuvre des campagnes « Organisons-nous mondialement » par l'intermédiaire des sections, régions et fonctions de l'ITF ;
 - e. l'attribution de priorités aux campagnes stratégiques de l'ITF afin que des ressources et du personnel auxiliaire leur soient affectés plutôt qu'à d'autres tâches, selon que de besoin.
5. APPELLE le Secrétaire général de l'ITF, avec le soutien de l'Équipe de coordination stratégique, à :

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- a. Prévoir, exécuter, assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des priorités stratégiques du Congrès
 - b. Redéployer des ressources humaines et opérationnelles afin que le programme du Congrès se concrétise au cours de la période 2010-2014, tant pour organiser les personnels de la logistique du fret que pour défendre et promouvoir les transports publics ;
 - c. Continuer à passer en revue l'orientation stratégique du Secrétariat ainsi que le planning et l'exécution des programmes de travail du Congrès.
5. DEMANDE au Comité exécutif d'aller de l'avant dans la conception d'un programme pour l'organisation des jeunes travailleuses et travailleurs du secteur des transports et de débloquer les ressources nécessaires pour réaliser cet objectif ; un tel projet pourrait prévoir des programmes d'échange de jeunes,
 6. DEMANDE aux affiliés de l'ITF de veiller à une plus grande participation des jeunes à leurs activités et à leurs structures de direction, et de promouvoir le recrutement, la contribution et le perfectionnement de jeunes travailleurs dans des groupes de militants et dans des rôles de leadership, de même que d'encourager et de garantir, lorsque cela est possible, la création de comités de jeunes travailleurs au sein de leur organisation et de prouver leur sincérité en incluant les structures pour les jeunes dans leurs propres Statuts,

Résolution 16 : Jeunes travailleuses et travailleurs des transports

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. SALUANT les progrès accomplis à l'égard des jeunes travailleuses et travailleurs du secteur des transports, domaine de travail initié au départ lors du Congrès de Durban de 2006, y compris la tenue de la première Conférence de l'ITF des jeunes travailleuses et travailleurs des transports à Bruxelles en octobre 2008, ainsi que l'organisation de conférences régionales pour les jeunes,
 2. PRENANT ACTE de l'importance de préserver le réseau mondial de jeunes militants mis en place et appelant les affiliés de l'ITF à y participer activement,
 3. CONSTATANT la large répartition géographique et la vaste représentation industrielle à laquelle sont parvenus les adhérents, de même que le bon équilibre entre les hommes et les femmes des membres du réseau qui ont, pour la plupart, moins de 35 ans,
 4. PRENANT ACTE de la Déclaration de Bruxelles par laquelle les jeunes travailleurs de l'ITF se sont engagés à :
 - a. lutter activement contre l'oppression, l'exploitation, la pauvreté, la destruction de l'environnement et l'injustice sociale, dans le cadre d'un mouvement solidaire mondial,
 - b. éliminer la discrimination et les obstacles à la communication qui divisent les travailleurs, et promouvoir l'internationalisme,
 - c. se battre aux côtés de tous les travailleurs et faire activement campagne pour la protection et la promotion des normes internationales du travail et des droits humains,
 - d. s'engager à apporter leur solidarité aux jeunes et aux jeunes travailleuses à travers le monde.
7. SALUE la décision du Comité exécutif de présenter au 42^{ème} Congrès une série de modifications aux Statuts ayant trait aux jeunes travailleuses et travailleurs du secteur des transports,
 8. INVITE le Comité exécutif et les affiliés de l'ITF à appliquer immédiatement les dispositions de ces amendements lors du présent Congrès et à garantir l'inclusion des conclusions de la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du secteur des transports au Programme de travail 2011-2014,
 9. CONVIENT que le Comité directeur des jeunes exercera les pouvoirs accordés au Comité des jeunes par les amendements aux Statuts jusqu'à ce que le nouveau comité soit élu lors d'une Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs des transports qui aura lieu avant le 43^{ème} Congrès.

Résolution 17 : Rejet de toutes les formes de violence, du féminicide, et de la violation des droits humains ; soutien aux syndicats des travailleuses et travailleurs du Mexique

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATE que la structure institutionnelle du Mexique ne semble pas pouvoir aborder et empêcher les infractions à la loi, et que le Président Felipe Calderón, s'efforçant de camoufler sa gouvernance inefficace du pays et la présence d'une classe politique médiocre et corrompue, tente non seulement d'étouffer la liberté d'expression mais aussi de donner la fausse impression que tout va bien, essaie de remédier à la situation du Mexique par des discours passionnés contredits par ses actes ; bien que Calderón ait été proclamé 'président des emplois', son gouvernement d'extrême-droite semble viser l'extermination du syndicalisme démocratique ; citons à titre d'exemple le Syndicat des travailleurs mexicains de l'électricité et celui du Syndicat des mineurs ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

2. AFFIRME qu'au Mexique, la majorité des travailleurs et travailleuses sont affectés d'office aux syndicats d'entreprises qui protègent les syndicats d'employeurs malhonnêtes et corrompibles, qui ne font que feindre de défendre les droits syndicaux des travailleurs; que cette discrimination et cette pauvreté touchent plus gravement les femmes, alors que celles-ci participent de plus en plus au marché du travail et à toutes les activités de production (elles représentent 44% de la population active et leur âge moyen se situe entre 25 et 45 ans) ; que, malgré les conventions internationales en vigueur, les travailleuses continuent de rencontrer des difficultés que la législation actuelle ne les aide pas à résoudre et aggrave dans certains cas; que la situation est encore exacerbée par une classe politique qui a décidé d'encourager les plus odieuses alliances de droite entre le PRI et les éléments récalcitrants du PAN, révoquant le droit de décision des femmes en criminalisant l'avortement, qui est désormais poursuivi et passible d'emprisonnement, réduisant de nombreuses femmes de tous âges à l'avortement clandestin, entraînant ainsi des décès dus à la négligence professionnelle de médecins qui ainsi s'enrichissent ; ceci indique que la tâche du gouvernement n'est plus de légiférer pour le bien du peuple mais dans l'intérêt de groupes influents ;
3. DÉCLARE que l'absence de justice et l'impunité permise par les autorités dans les cas de féminicide facilitent la violence envers les femmes; que ce phénomène, ainsi que la migration des jeunes filles et des femmes pour échapper au travail dans les maquiladoras et dans l'économie, le commerce et les services informels, allié aux conditions précaires, à l'isolement et à l'absence d'intégration dans la collectivité place la population féminine dans une situation de vulnérabilité et de risques accrus. Bien que Ciudad Juarez ait monopolisé l'attention des médias, des féminicides se produisent dans tout le pays, sans que la justice intervienne pour punir les coupables de ces assassinats de femmes. En plus de notre statut de femmes et de pauvres, nous sommes exclues de la gestion des affaires publiques, n'avons que peu d'accès à une éducation, recevons des rémunérations inférieures, et sommes exposées à toutes sortes d'affronts et humiliations (par exemple, dans certaines maquiladoras, les femmes sont obligées de prouver qu'elles ne sont pas enceintes en montrant leur serviette hygiénique) ;
4. CONSIDÉRANT que l'intérêt manifesté par la classe ouvrière a souligné combien l'ITF est essentielle à la construction d'un syndicalisme socio-politique, qui conduit à une stratégie syndicale innovante et progressiste, aux politiques locales et mondiales empreintes d'autonomie et de pluralisme idéologique des syndicats, les Mexicaines solidaires lancent un respectueux appel à tous les participants de cet auguste 42^{ème} Congrès de la Fédération internationale des ouvriers du transport afin qu'ils publient une déclaration à l'intention du Président Felipe Calderón Hinojosa et des membres de son Cabinet, responsables et garants des politiques de sécurité et de justice sociale, pour les prier instamment de respecter les droits syndicaux fondamentaux, le droit à l'égalité, et la prise

en compte de la dimension de genre, afin que ce respect s'applique dans tous les pays sans exception, en insistant pour que le Mexique applique les normes et conventions internationales signées et ratifiées par notre pays.

Résolution 18 : Droits des travailleurs au Mexique

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATE la situation grave dans laquelle se trouve la main-d'œuvre mexicaine du fait de l'existence de « conventions de protection » ou de contrats jaunes, à savoir des conventions collectives qui protègent les employeurs et entravent la démocratie, empêchent une véritable négociation et freinent le développement économique du Mexique. Ce type de conventions est un phénomène préoccupant. Elles constituent un obstacle au travail décent, réduisent les droits et les avantages de la main-d'œuvre, limitent outrageusement la liberté syndicale et portent atteinte à un droit inscrit dans les lois nationales et dans la Convention n° 87 de l'OIT que le Mexique a ratifiée ;
2. NOTE que ce phénomène de « conventions de protection » constitue en soi une fraude impliquant trois éléments : une société corrompue et antisyndicale prête à payer pour empêcher les travailleurs de se syndiquer, un pseudo-syndicat qui prélève des cotisations auprès des salariés pour une utilisation abusive et un avocat rompu aux arguties juridiques ; il s'appuie également sur le recours à des malfrats afin d'intimider la main-d'œuvre et d'empêcher une véritable négociation syndicale. Ils travaillent main dans la main avec des autorités du travail locales corrompues qui encouragent ce phénomène, empêchent les vrais syndicats de travailler et soutiennent les pseudo-syndicats ;
3. CONSTATE par ailleurs que cette pratique a porté atteinte au travail des véritables syndicats, a amoindri le droit à la négociation collective et a altéré la liberté syndicale et le droit des travailleurs de choisir leurs propres représentants ;
4. S'INQUIÈTE que ce mécanisme de corruption soit toléré par les autorités, créant une situation où règnent faibles salaires et fragile respect des droits humains, mais qui génère un avantage comparatif pour les entreprises, bénéficiant aux sociétés corrompues et désavantageant celles qui respectent les droits des travailleurs ;
5. REMARQUE que le phénomène a principalement fait son apparition au cours des années quatre-vingt-dix, à l'époque du gouvernement néolibéral de Carlos Salinas de Gortari, et qu'il a été utilisé pour encourager des sociétés étrangères à investir librement au Mexique, sans avoir à négocier avec des organisations syndicales. Toutes les entreprises étrangères présentes au Mexique disposent de ce fait aujourd'hui de «

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

conventions de protection ».

6. DÉCLARE qu'il s'agit de la réalité quotidienne à laquelle sont confrontées toutes les organisations démocratiques mexicaines qui, en plus de violations constantes des droits syndicaux de la part du gouvernement fédéral, est clairement perceptible dans les conflits actuels touchant les mineurs affiliés au Sindicato Nacional de Trabajadores Mineros et les travailleurs membres du Sindicato Mexicano de Electricistas, (SME).
7. AFFIRME ÉGALEMENT que ce type de corruption et de violation des normes internationales du travail sont monnaie courante dans le secteur pétrolier et gazier du Golfe du Mexique,
8. RAPPELLE : la réunion du Groupe de travail offshore, organisée à Mumbai du 22 au 24 février 2010, au cours de laquelle les délégués ont entièrement adhéré à la lutte et à la campagne magnifiques des affiliés du secteur maritime en vue d'organiser le secteur pétrolier et gazier du Golfe du Mexique ; ils avaient chaleureusement salué le rapport commissionné par l'ITF, Campeche Basin- Paradigm of Labour Exploitation (Golfe de Campeche, paradigme de l'exploitation des travailleurs), et dont l'auteure et journaliste, Anna Lilia Perez, a consacré la première partie à une étude détaillée du secteur ;
9. PREND NOTE du soutien que le Groupe de travail offshore de l'ITF porte aux affiliés maritimes mexicains dans ce secteur, surtout au vu du danger croissant auquel les travailleurs offshore sont eux-mêmes exposés alors qu'ils travaillent dans un environnement qui ne dispose d'aucun régime efficace de santé et de sécurité, ni de mécanismes d'inspection afin d'éviter les accidents et les décès comme lors de la catastrophe survenue sur la plateforme pétrolière d'Usumacinta, tuant 21 travailleurs en octobre 2007.
10. RECONNAÎT l'assistance de membres du Sénat mexicain, surtout du parti Convergencia, au travers de leur soutien manifesté pour les affiliés de l'ITF et les efforts qu'ils déploient pour organiser l'industrie gazière et pétrolière, ainsi que l'aide qu'ils ont portée à l'organisation d'un séminaire commun de l'ITF et du Sénat, à Mexico les 28 et 29 septembre 2009, et qui a mis en exergue les violations des droits humains et syndicaux dans le secteur ;
11. A CONSCIENCE des efforts du Groupe de travail offshore et des affiliés mexicains pour porter le sort des travailleurs offshore mexicains au-devant de la scène internationale, révélant les manquements des autorités du pays et de certaines compagnies pétrolières en matière de respect des conventions internationales ayant trait aux droits humains et syndicaux et des principes de l'OIT du travail décent ;
12. EXPRIME SON INQUIÉTUDE à l'égard de la récente proposition de loi du gouvernement mexicain, d'orientation politique de droite, visant à légaliser les conventions de protection frauduleuses des employeurs, portant ainsi atteinte aux droits syndicaux dans tous les secteurs industriels du pays ;
13. Confronté à cette réalité préoccupante que connaissent les travailleurs au Mexique, cumulée à leur situation critique du fait de la crise économique mondiale, le 42^{ème} Congrès de l'ITF INVITE les affiliés de l'ITF à :
 - a. EXPRIMER, dans une lettre adressée au gouvernement fédéral du Mexique, la condamnation internationale des violations de la liberté syndicale dont se rendent coupables les autorités concernées au travers des « conventions de protection », de l'ingérence dans l'autonomie des syndicats et du non-respect des droits syndicaux élémentaires inscrits dans les conventions internationales comme le démontrent les cas des organisations syndicales mexicaines des secteurs des mines et de l'électricité,
 - b. ÉCRIRE au Président du Sénat et de la Chambre des députés du Mexique, ainsi qu'à tous les membres de ces deux chambres, pour s'insurger contre les débats relatifs aux amendements de la législation du travail sans avoir avant tout pénalisé les pseudo-syndicats et ces sociétés qui tirent frauduleusement parti du système de conventions de protection,
 - c. EXIGER des compagnies de leur pays d'origine, qui investissent dans des sociétés mexicaines directement actives ou présentes au Mexique, qu'elles rejettent le système de conventions de protection et, en cas de doute, qu'elles consultent la Campagne internationale contre les conventions collectives des employeurs au Mexique ou CCPP.
14. Du reste, le 42^{ème} Congrès de l'ITF :
 - a. FÉLICITE le Groupe de travail offshore de l'ITF pour son soutien aux affiliés maritimes mexicains de l'ITF en faveur de leur courageuse campagne pour organiser la main-d'œuvre du secteur pétrolier et gazier,
 - b. FÉLICITE le syndicat danois 3F et les syndicats norvégiens IE et NAF pour leur initiative relative au retrait des investissements du Sovereign Fund dans le Grupo Minero Mexico et ses filiales du fait des violations de la liberté syndicale des travailleurs mexicains ainsi que du non-respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des engagements du Pacte mondial des Nations Unies,
 - c. APPRÉCIE l'approche coopérative des organisations nord-américaines/canadiennes de métallurgistes et de mineurs membres de l'ICEM et des affiliés de l'ITF lors de la campagne en vue de fournir un soutien de solidarité aux mineurs mexicains afin qu'ils obtiennent gain de cause en faveur du travail décent et de conditions correctes, et pour le retour de leurs responsables aux postes syndicaux

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

auxquels ils ont été légitimement élus,

- d. DEMANDE à l'ITF et aux autres fédérations internationales, comme l'ICEM, de mettre en place une campagne internationale pour dénoncer l'injustice et les abus qui ont cours dans le secteur pétrolier et gazier du Mexique, et de relier cette campagne à celles en cours dans d'autres secteurs victimes des mêmes irrégularités,
- e. INVITE EN OUTRE les affiliés de l'ITF à soutenir l'alliance ICEM/ITF dans le secteur pétrolier et gazier offshore en protestant auprès de l'OIT et des principales compagnies pétrolières et gazières actives dans les opérations et l'exploitation de pétrole et de gaz dans le Golfe du Mexique afin que cessent ces pratiques abusives scandaleuses.

Résolution 19 : Œuvrer pour le respect des droits syndicaux internationaux

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATE les atteintes croissantes portées contre les droits syndicaux fondamentaux dans toutes les régions du monde ;
2. CONSTATE que ces atteintes ont été portées en particulier dans l'Union européenne suite à une série de décisions prises par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE), à partir de l'affaire Viking en 2007, dans laquelle l'ITF était le principal défenseur ;
3. APPROUVE la position adoptée par le Congrès de l'ITF en mai 2009, qui affirmait que les décisions de la CJCE constituent l'atteinte la plus fondamentale aux droits syndicaux depuis plusieurs générations ;
4. CONSCIENT de ce que l'arrêt Viking a été brandi par les tribunaux du Royaume-Uni comme menace pendant le conflit de 2007 entre British Airways et son syndicat de pilotes de ligne ; en vertu de cet arrêt, l'action syndicale qui devait empêcher le dumping social par des filiales de la compagnie aérienne implantées dans d'autres pays européens aurait été 'disproportionnée' ;
5. CONSCIENT que si des restrictions aux libertés et droits syndicaux fondamentaux sont imposées dans le cadre de l'Union européenne, elles seront rapidement 'exportées' dans d'autres régions du monde ;
6. FÉLICITE pour l'application de ses Conventions et Recommandations la Commission d'experts de l'OIT qui, dans son rapport de 2010, observe avec une sérieuse inquiétude les limitations pratiques d'un exercice efficace du droit de grève dans ce cas et fait observer « l'impact exercé sur la possibilité pour les travailleurs de ces secteurs de [pouvoir] négocier valablement avec leurs employeurs sur des questions affectant les conditions d'emploi peut être dévastateur » et que « la doctrine articulée dans ces jugements de la CJCE est susceptible d'avoir un effet fortement restrictif sur le droit de grève en pratique d'une manière contraire à la Convention » (Convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical) ;
7. CONSTATE que l'article 6 du Traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, demande l'accession de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, ce que permet le protocole 14 de la Convention, et que les gouvernements de l'UE avec la Cour de justice européenne ont commencé à se pencher au début de 2010 sur les conditions juridiques contenues dans le Traité d'adhésion ;
8. ESTIME qu'afin d'inverser les effets des arrêts de la CJCE, des mesures doivent être prises d'urgence pour faire en sorte que les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (qui a longtemps accepté d'être liée par les décisions des organes de surveillance de l'OIT dans les questions relatives à la liberté d'association et aux négociations collectives) ait priorité sur les décisions de la CJCE ;
9. CONSTATE que le RMT a assigné le Royaume Uni devant la Cour Européenne des droits de l'homme en raison de ses lois antisyndicales drastiques arguant que sa capacité à organiser l'action syndicale est limitée par la loi britannique en violation de l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'ITF offre tout le soutien disponible aux affiliés qui présentent de telles affaires devant la Cour Européenne des droits de l'homme ;
10. APPELLE le Comité exécutif de l'ITF à mener une campagne vigoureuse et à s'assurer que la CSI, la CES et le reste du mouvement syndical mondial et européen prennent toutes les mesures possibles pour s'assurer que les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme soient désormais contraignants pour la CJCE.

Résolution 20 : Unis contre la violation des droits syndicaux

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010,

1. PROTESTE contre la répression récurrente de l'exercice légitime des droits syndicaux par les gouvernements, les autorités judiciaires et les capitalistes dans beaucoup de pays partout dans le monde, et ce par tous les moyens possibles, qu'il s'agisse de l'agression et de l'assassinat de responsables syndicaux, d'arrestations et d'incarcérations dans des affaires montées de toutes pièces, de licenciements abusifs, de fouilles dans les bureaux syndicaux et au domicile des syndicalistes, de la saisie de biens syndicaux, de jugements inéquitables et du recours aux médias de masse et aux syndicats jaunes ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

2. CONSTATE que cette répression ne cesse de prendre de l'ampleur malgré les efforts de l'ITF et de ses affiliés, qui renforcent leur combat pour les droits syndicaux ;
3. CONSTATE que cette répression constitue une grave violation des droits syndicaux fondamentaux, et en particulier du droit d'association, que les travailleurs et travailleuses dans le monde entier ont conquis au péril de leur vie ;
4. NOTE que cette répression porte sérieusement atteinte au droit à la vie des travailleurs et travailleuses, et est imputable aux stratégies mondialisées des entreprises ;
5. APPELLE l'ITF et ses affiliés à construire, maintenir et renforcer un cadre robuste de solidarité mondiale pour aider les travailleurs et travailleuses et les syndicats pris pour cibles par les gouvernements et les autorités judiciaires, et pour garantir l'exercice de leurs droits syndicaux.
6. PREND NOTE de la visite du Secrétaire général de l'ITF David Cockroft en Cisjordanie en novembre 2009 afin de passer en revue la situation et d'examiner les conditions de travail pénibles et le manque d'installations pour les chauffeurs palestiniens aux postes frontières avec Israël. CONSTATE que le Comité exécutif de l'ITF a appuyé la proposition du Secrétaire général en faveur d'un projet transfrontalier de l'ITF.
7. EXPRIME son soutien pour :
 - a. Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination ;
 - b. Le règlement équitable de la question des réfugiés palestiniens, en s'appuyant sur les résolutions de l'ONU ;
 - c. Le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés ;
 - d. La destruction du « mur de séparation » construit illégalement ;

Résolution 21 : Palestine

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. AYANT CONSCIENCE des souffrances constantes de la main d'œuvre palestinienne résultant de l'occupation israélienne ;
2. ESTIME que l'offensive lancée sur Gaza en décembre 2008, en réaction à des tirs de rocket, et le non respect de la Résolution du Conseil de sécurité réclamant un cessez-le-feu, sont des opérations risquées et inacceptables, qui ont fait des centaines de victimes parmi la population civile innocente ;
3. FELICITE l'ITF d'avoir organisé immédiatement des convois d'aide humanitaire en association avec le mouvement syndical jordanien et les affiliés de l'ITF. Demande également à l'ITF d'organiser une autre opération syndicale internationale d'aide humanitaire pour Gaza ;
4. SALUE les efforts de l'ITF pour apporter un soutien à la Fédération générale palestinienne des travailleurs des transports (PGUTW) en vue d'améliorer le quotidien professionnel des chauffeurs palestiniens victimes de retards et d'obstructions aux postes de contrôle de Cisjordanie, qui ont donné lieu en 2007 à la création d'un comité mixte de liaison des syndicats des travailleurs des transports israéliens et palestiniens affiliés à l'ITF, avec un projet de ligne d'assistance qui devait démarrer au début de 2009 ;
5. CONSTATE que les récents changements intervenus dans la situation des postes de contrôle ont conduit la PGUTW à demander la mise à plat du projet ITF relatif aux postes de contrôle ;
6. CONDAMNE la poursuite de l'occupation israélienne de la Cisjordanie (Jérusalem-Est inclus) et de la bande de Gaza, la présence de colonies de peuplement israéliennes illégales sur ces terres et demande que le congrès reconnaisse que les relations économiques avec ces colonies contribuent à maintenir leur existence, ce qui est contraire à la législation internationale ;
9. Le congrès CONDAMNE les sociétés de transport qui assurent des services de transport aux colonies de peuplement construites sur les territoires palestiniens occupés depuis juin 1967, et leur demande d'interrompre ces services ;
10. DEMANDE à l'ITF d'intervenir auprès des sociétés multinationales de transport qui offrent des services de transport à ces colonies ;
11. DEMANDE :
 - a. L'arrêt immédiat de toute construction de colonies de peuplement illégales.
 - b. Le retrait immédiat de tous les postes de contrôle qui empêchent la libre circulation des populations et des transports dans les territoires occupés.
 - c. La destruction du « mur de séparation » qui a permis d'autres vols de terres au peuple palestinien et a causé d'importantes interruptions des transports.
 - d. L'ouverture d'installations afin d'établir des points d'entrée et de sortie aériens, terrestres et maritimes pour permettre au peuple palestinien de commercer sans ingérence des autorités occupantes israéliennes.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

12. SOUTIENT une paix durable entre Israël et la Palestine, fondée sur la coexistence dans des conditions de sécurité de deux Etats souverains, indépendants et viables et estime que la mise en œuvre des Résolutions 242 (1967) du Conseil de sécurité des Nations-unies qui reconnaît les frontières de 1967 et 338 (1973), sont fondamentales pour obtenir une paix juste et durable ;
13. EXHORTE à la reconnaissance universelle du droit d'existence d'Israël, à côté d'un Etat palestinien viable et indépendant, reconnaissant que cela est essentiel pour obtenir une solution pacifique ;
14. RECLAME la levée du blocus de Gaza, conformément à la Résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU et l'ouverture de tous les ports de la bande de Gaza, et demande à Israël de mettre fin à l'occupation de la Cisjordanie et de retirer toutes ses colonies de peuplement. Le Congrès reconnaît que les relations économiques avec les colonies de peuplement aident à les maintenir en existence, ce qui est contraire à la législation internationale, et demande aux Nations-unies d'exhorter tous ses Etats membres à imposer des sanctions à toutes les compagnies qui ne respectent pas le jugement de 2004 de la Cour internationale de justice concernant le mur ;
15. CONDAMNE l'attaque lancée par les forces armées israéliennes contre la flottille humanitaire en juin 2010 qui a fait des morts et réclame une enquête internationale détaillée sur les circonstances de cette attaque ;
16. SALUE la déclaration faite par la confédération syndicale israélienne Histadrut au mois de juin qui réclamait l'établissement de deux Etats démocratiques indépendants ;
17. SOUTIENT toutes les démarches syndicales internationales visant à offrir une aide humanitaire au peuple de Gaza ;
18. EST CONVAINCU que même si tout pays a le droit de défendre ses frontières reconnues et la vie et le bien-être de sa population, la construction par le gouvernement israélien d'un mur de séparation qui empiète largement sur le territoire palestinien constitue une violation de la législation internationale et diminue encore plus les chances de paix et de coexistence mutuelle. Le congrès demande la suppression du mur, reconnaissant que la sécurité mutuelle et le respect mutuel entre Israéliens et Palestiniens sont au cœur de toute solution de paix ;
19. Le congrès DEMANDE une campagne internationale de solidarité avec le peuple palestinien à laquelle participeraient l'ITF et tous ses affiliés ;
20. Le congrès charge le Comité exécutif de l'ITF de continuer à soutenir son affilié, le PGUTW, par tous les moyens possibles et de mettre en œuvre toute action appropriée pour atteindre les

objectifs exprimés dans cette résolution, y compris en veillant à promouvoir ces politiques au sein des organes régionaux et internationaux, y compris la Confédération syndicale internationale.

Résolution 22 : Venezuela

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATE QUE,
 - a. Ces dernières années, les vies de millions de Vénézuéliens, qui auparavant vivaient dans la pauvreté, ont été transformées par les politiques du gouvernement du Président Hugo Chávez, de sorte que le Venezuela a atteint les Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies en 2009, soit six ans d'avance
 - b. Depuis 1998, la pauvreté extrême a été réduite de moitié, l'analphabétisme a été éliminé, l'accès à l'eau propre s'est largement étendu et des millions de personnes peuvent maintenant pour la première fois consulter un médecin
 - c. L'accent placé sur l'inclusion sociale a débouché sur des progrès importants dans la situation des femmes, des communautés indigènes, afro-vénézuéliennes ainsi que gays et lesbiennes
 - d. Grâce à des politiques économiques progressistes et à l'élimination de la dette étrangère, la richesse a été redistribuée et les mesures de privatisation forcées du FMI, mises en œuvre sous les gouvernements précédents, ont été révoquées
 - e. Les droits des travailleurs ont sensiblement progressé, et le pays a le salaire minimum le plus élevé d'Amérique latine
 - f. Ces changements sociaux ont reçu à plusieurs reprises un appui démocratique et le Président Chávez et la coalition qui le soutient a gagné quatorze sur quinze élections nationales et référendums depuis 1998.
2. CONSTATE de plus que ces réalisations ont suscité pour le Venezuela une profonde hostilité de la part d'éléments néoconservateurs des États-Unis, qui ont tenté à plusieurs reprises de saper la souveraineté nationale du Venezuela, notamment en soutenant une tentative de coup d'État en 2002. Alors que le Venezuela avait espéré que le gouvernement Obama envisagerait des rapports constructifs entre les États-Unis et le Venezuela, la position adoptée par les États-Unis sur plusieurs questions – notamment celle d'un nouvel accord militaire avec la Colombie – a continué de susciter des préoccupations ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

3. Ces MENACES ont été accompagnées par une campagne médiatique de désinformation conçue pour discréditer le Venezuela au plan international ;
4. DÉCIDE de soutenir les avancées de la démocratie et du progrès social au Venezuela et le droit du peuple vénézuélien à déterminer lui-même son avenir sans aucune ingérence étrangère.

Résolution 23 : Cuba

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATE que l'ITF s'engage à continuer de travailler avec les syndicats cubains des transports pour maintenir la solidarité et le soutien envers la réalisation des aspirations des travailleurs cubains et pour mettre en avant les principes de la révolution cubaine au 21^{ème} siècle.
2. PREND ACTE que les médecins cubains ont été les premiers à fournir un effort médical humanitaire à la suite du tragique tremblement de terre du 12 janvier 2010 à Haïti.
3. CONSTATE EN OUTRE que cet engagement de la part de Cuba envers Haïti ne s'inscrivait pas uniquement dans le cadre des réponses à une tragédie humanitaire : 344 spécialistes de la santé cubains se trouvaient en effet sur l'île avant le tremblement de terre et à l'heure actuelle, 938 membres du personnel médical de Cuba se sont portés volontaires à Haïti, dont 400 médecins haïtiens formés par des Cubains qui ont tous reçu des bourses pour l'école médicale latino-américaine de La Havane.
4. SALUE le fait qu'une fois de plus Cuba a fait preuve de solidarité internationale et est convaincu que l'ITF devrait s'engager dans la promotion de la coopération et du dialogue avec Cuba et pour mettre un terme au blocus de l'île.
5. CONVIENT DE :
 - a. Promouvoir l'éducation de nos membres et du public à propos de la réalité de la vie à Cuba et des difficultés quotidiennes auxquelles sa population est confrontée ;
 - b. Promouvoir des visites de solidarité à Cuba afin d'encourager la coopération et le dialogue ;
 - c. Encourager les contacts syndicaux dans le secteur des transports notamment en présentant les politiques et activités de l'ITF aux syndicats cubains des transports en vue d'une affiliation possible.

Résolution 24 : Îles Malouines (Falklands)

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010

1. CONSIDÉRANT que depuis ses débuts de nation indépendante, la République argentine a démontré, par diverses mesures gouvernementales, sa ferme volonté politique d'exercer une souveraineté efficace sur les territoires et zones maritimes du sud, héritées de l'Espagne ; comme l'indique le document de travail de l'Assemblée générale des Nations Unies portant la référence A/AC.109/2007/13 ;
2. SOULIGNANT que depuis le 23 mai 1945, l'Argentine a fait valoir devant les Nations Unies ses droits sur les îles Malouines (Falklands) et que le Comité spécial de décolonisation des Nations Unies, qui est de la plus haute importance pour résoudre cette question, déclare que « tous les peuples ont le droit de libre détermination et proclame la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme » et considère les îles Malouines (Falklands) comme l'un des « 16 territoires non autonomes » restant au monde ;
3. RECONNAISSANT l'importance de la médiation des Nations Unies dans les controverses internationales, et reconnaissant que les Nations Unies ont « exhorté la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à poursuivre les négociations en vue de résoudre le différend de manière pacifique et définitive le plus rapidement possible » ; tout en notant les résolutions des Nations Unies à ce sujet ;
4. PRIE donc le Comité exécutif de l'ITF de s'adresser au Secrétaire général des Nations Unies pour lui demander sa précieuse intervention en tant que médiateur sur cette question, afin de faire usage de mécanismes pacifiques et diplomatiques pour résoudre ce conflit de souveraineté.

Résolution 25 : Aviation

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATE la prolifération des compagnies aériennes à bas coût et des compagnies aériennes offrant à la main d'œuvre non syndiquée des conditions de travail peu valorisantes dans l'industrie des transports aériens, travaillant en concurrence directe avec les compagnies ayant signé des contrats avec les syndicats et constituant une menace pour la sécurité d'emploi et les conditions de travail de la main d'œuvre syndiquée, de même que pour la viabilité à long terme de l'industrie de l'aviation civile ;
2. CONSTATE ET REJETTE la stratégie agressive visant à détruire les syndicats et à s'opposer aux droits des travailleurs de s'organiser, de s'exprimer et de se faire représenter, sans crainte de brimades ou représailles ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

3. CONSTATE les importants défis posés par la concurrence plus âpre exercée par les compagnies à bas coût sur les normes fondamentales de sûreté, de sécurité et les conditions de travail dans un secteur de plus en plus abandonné à la seule réglementation du marché.
4. Le Congrès CRAINT NOTAMMENT qu'une course effrénée pour offrir des vols au coût le plus faible ait affecté non seulement les travailleurs et travailleuses du secteur de l'aviation civile et leurs familles mais aussi la sécurité de centaines de milliers de passagers innocents. L'expansion de la main d'œuvre contractuelle et externalisée dans ce secteur a encore exacerbé cette menace.
5. Les travailleurs de l'aviation civile qui sont mal rémunérés, insuffisamment formés et luttant pour survivre sont plus susceptibles d'être fatigués, stressés et moins diligents. Des travailleurs de l'aviation civile fatigués et stressés, chargés d'exécuter des tâches d'une importance critique pour la sécurité, entraînent des risques pour la santé et la sécurité des voyageurs. Ils sont également plus susceptibles d'être exposés aux actes criminels et terroristes, qui peuvent compromettre la viabilité même de l'industrie ; dès lors, ce Congrès :
 - a. Développement d'une plus étroite collaboration entre les syndicats des secteurs public et privé pour empêcher les opérateurs du transport privé d'entamer un 'nivellement par le bas' des rémunérations et conditions de travail
 - b. Développement de projets d'organisation syndicale aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux sur les lieux de travail du secteur des transports de passagers hostiles aux syndicats ou souffrant d'un faible taux de syndicalisation
 - c. Monter des campagnes au plan national, régional et international pour garantir l'appui des gouvernements au financement d'exploitations coordonnées, réglementées et, lorsqu'il y a lieu, collectivisées dans les transports publics urbains de passagers ;
 - d. Faire campagne afin que tout marché public passé par le gouvernement pour l'exploitation d'un réseau de transport urbain de passagers comprenne, le cas échéant, une clause de 'salaire équitable' ou de 'parité salariale' pour adapter les rémunérations et conditions de travail des opérateurs privés à celles des opérateurs publics.
6. APPELLE le Comité exécutif et la Section de l'aviation civile à continuer d'offrir en priorité le soutien des syndicats à la défense des travailleurs dans les compagnies aériennes non syndiqués offrant des conditions de travail médiocres et dans les compagnies aériennes à bas coût, en multipliant les efforts de syndicalisation dans le cadre de la politique "Organisons-nous mondialement", approuvée à l'occasion du dernier Congrès, afin de s'assurer que ces travailleurs soient bien organisés par les affiliés puissants de l'ITF.

Résolution 26 : Transports urbains de passagers

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATE l'importance d'un réseau de transports accessible, sûr et abordable pour réduire les inégalités et les inconvénients en améliorant la santé, les possibilités et les conséquences économiques et sociales ;
2. CONSTATE qu'une moindre dépendance de la voiture et un recours accru aux transports publics peut avoir un impact plus positif sur l'environnement et contribuer à remédier au changement climatique ;
3. CONSTATE que dans les pays en développement, les transports publics sont surtout assurés par des taxis non réglementés, des taxis collectifs, des deux-roues motorisés et autres services similaires prestés par de petites entreprises qui recrutent habituellement des travailleurs extrêmement exploités et non syndiqués ;

Résolution 27 : Sécurité des rémunérations et conditions de travail dans le transport routier en Australie

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010

CONSTATE que:

1. Le transport routier est l'un des secteurs les plus dangereux d'Australie. Au cours de l'exercice prenant fin en septembre 2008, 281 personnes ont inutilement trouvé la mort dans des accidents évitables de poids lourds sur les routes australiennes ;
2. La Commission nationale des transports d'Australie a publié une étude qui prouve qu'il existe un lien entre des rémunérations et conditions de travail inadéquates et des conséquences néfastes pour la sécurité, telles que excès de vitesse et fatigue ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

3. La dégradation des rémunérations et conditions de travail est provoquée par la compétitivité exagérée qui règne dans le secteur des transports routiers et le pouvoir détenu par les gros clients qui adjugent leurs contrats à des sociétés non organisées ;
4. Suite à une longue campagne du syndicat australien des personnels du transport (TWUA), le gouvernement australien a annoncé qu'il s'engageait à mettre en œuvre un système de rémunérations et conditions garanties pour le secteur des transports routiers d'Australie ;
5. Le Syndicat national de la distribution de Nouvelle-Zélande travaille de concert avec le parti travailliste de Nouvelle-Zélande pour présenter un Private Member's Bill (Projet de loi présenté par un élu non membre du gouvernement) pour protéger les propriétaires-exploitants, entre autres par des 'rémunérations sûres'.
6. Le Congrès de l'ITF DEMANDE de plus que :
 - a. Le gouvernement australien mette immédiatement en vigueur le système promis de rémunérations et conditions de travail sûres, alors que l'on continue à déplorer des accidents mortels sur les routes australiennes ;
 - b. L'ITF élabore une « hiérarchie de responsabilités » qui soit intégrée dans ses actions et campagnes revendicatives dans le secteur des transports, afin de rendre les clients et les entreprises responsables au premier chef des rémunérations, des conditions de travail et de la sécurité de tous les chauffeurs travaillant pour elles, soit directement, soit dans le cadre de leur chaîne de sous-traitance des transports.
3. Le Congrès RECONNAÎT le besoin d'encourager les usagers à ne plus utiliser des modes de transports très polluants et à favoriser les trains à grande vitesse. Le Congrès est d'avis que les lignes ferroviaires à grande vitesse devraient appartenir et être exploitées par les pouvoirs publics afin d'éviter la situation catastrophique en Grande Bretagne où la privatisation a entraîné une augmentation vertigineuse du soutien des contribuables à l'industrie ainsi qu'une forte hausse des tarifs pour les usagers, alors que, dans le même temps, les opérateurs privés ponctionnent les réseaux ferroviaires en se faisant verser des dividendes ;
4. Le Congrès RECONNAÎT que la construction et l'exploitation de nouvelles lignes ferroviaires, telles que les liaisons ferroviaires à grande vitesse, créent beaucoup de nouveaux emplois et estime qu'il est essentiel qu'en période de récession, de tels projets d'investissements ne soient ni annulés ni diminués ;
5. Le Congrès APPELLE l'ITF à assurer cette promotion.

Résolution 29 : Stratégie contre les ports de complaisance et les terminaux de réseaux mondiaux

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

Résolution 28 : Liaisons ferroviaires à grande vitesse

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010

1. SE FÉLICITE de l'expansion massive des lignes ferroviaires internationales à grande vitesse car elles apporteront d'énormes avantages économiques, sociaux et environnementaux. Tout en accueillant favorablement cette importante évolution, le Congrès considère néanmoins qu'elle doit s'ajouter et non se substituer aux investissements en vue d'améliorer les réseaux ferroviaires existants et à l'expansion des réseaux traditionnels.
2. Le Congrès ESTIME également que le chemin de fer à grande vitesse ne saurait être essentiellement réservé à la clientèle aisée des voyageurs d'affaires, et pense que les tarifs doivent être structurés de manière à promouvoir l'usage du réseau par toutes les couches de la société.
1. PREND ACTE du programme 'Mobilisons la solidarité' approuvé lors du le 39^{ème} Congrès ITF de New Delhi, du programme 'Mondialisons la solidarité' approuvé lors du 40^{ème} Congrès ITF à Vancouver et du programme 'Organisons-nous mondialement' approuvé lors du 40^{ème} Congrès à Durban en 2006 ;
2. PREND ACTE de la poursuite de l'offensive contre les droits des dockers, y compris les droits de syndicalisation et de négociation, de la poursuite de l'introduction d'une législation antisyndicale dans le monde entier et, en particulier, d'une législation visant à limiter l'organisation syndicale efficace des dockers et la capacité des dockers à engager des actions revendicatives ;
3. CONSTATE la poursuite du regroupement d'entreprises puissantes et de la portée mondiale d'un petit nombre d'opérateurs de terminaux de réseaux mondiaux (GNT) constituant à la fois des défis et des occasions de syndicalisation pour l'ITF ;
4. CONSTATE que les installations portuaires appartenant aux pouvoirs publics ont de plus en plus recours aux stratégies mises en œuvre par les opérateurs de terminaux mondiaux (GNT) pour resserrer les coûts de main d'œuvre et introduire une main d'œuvre à deux vitesses ;
5. CONSTATE les réussites et les importants travaux entrepris dans le cadre de la campagne de l'ITF contre les ports de

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

complaisance au cours des quatre dernières années dans des régions telles que l'Inde, le monde arabe, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ;

6. CONSTATE que la réussite de la campagne contre les ports de complaisance réside dans la coordination et l'intégration croissantes entre les campagnes contre les pavillons de complaisance (FOC) et les ports de complaisance (POC), et l'application des principes de la campagne 'Organisons-nous mondialement' lors de la campagne contre les ports de complaisance ;
7. CONFIRME la pertinence des principales problématiques dégagées des séminaires organisés au cours des quatre dernières années sur les stratégies régionales de campagne contre les ports de complaisance requérant une réaction syndicale coordonnée, comme suit :
 - a. Précarisation
 - b. Concurrence
 - c. Opérateurs de terminaux mondiaux (GNT) ; et
 - d. Droits syndicaux, et adoption de la santé et de la sécurité au travail comme domaine clé du travail stratégique de lutte contre les ports de complaisance
8. CONFIRME que, dans tout ce qui a trait aux ports de complaisance et aux Opérateurs de terminaux mondiaux, une stratégie importante de l'ITF consiste à négocier et à signer des accords cadres mondiaux (ACM) conformément aux principes de l'ACM type de l'ITF avec ces entreprises pour garantir des normes de travail acceptables dans toutes leurs opérations à travers le monde ;
9. RÉAFFIRME l'importance et la pertinence de la base de données POC comme outil de campagne à utiliser par les affiliés à tous les niveaux de leurs organisations ;
10. APPELLE l'ITF à s'assurer que des ressources soient affectées à la poursuite de la mise à jour et du renouvellement de la base de données sur les ports de complaisance et qu'un programme de formation en ligne soit mis au point pour les affiliés, afin de leur permettre de maximiser l'utilisation et l'efficacité de la base de données ;
11. S'ENGAGE à poursuivre la défense des installations portuaires appartenant aux pouvoirs publics là où c'est encore le cas et où cela a le soutien du syndicat des dockers concerné pour s'assurer que la campagne contre les ports de complaisance tient compte de manière appropriée de la nécessité de résister à la propagation des pratiques délétères des opérateurs de terminaux mondiaux dans les installations portuaires appartenant aux pouvoirs publics

Résolution 30 : Rejeter toute convention collective dont certaines clauses portent atteinte aux droits des travailleurs et travailleuses

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. RAPPELLE que le Comité de la Section des gens de mer de l'ITF a soutenu une motion présentée par la Conférence régionale de la Section des gens de mer de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Panama City le 5 mai 2009, et l'a jugée suffisamment importante pour en faire une Résolution du Congrès.
2. CONSTATE que le droit de mener une action revendicative et de faire grève est un droit humain fondamental et inaliénable;
3. CONSIDÈRE que ces droits inaliénables font partie intégrante de la lutte syndicale et de la défense de la dignité des travailleurs; et
4. DÉCIDE de rejeter toute clause des conventions collectives applicables aux gens de mer qui menacerait de saper ou limiter le libre exercice du droit de mener une action revendicative et de faire grève, lorsque ces conventions seront soumises à l'approbation de l'ITF.

Résolution 31 : Forum international de négociation (IBF) et partenariat

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010,

1. CONSTATE que le Forum international de négociation (IBF) est devenu un outil efficace qui permet à l'ITF et à ses affiliés d'influencer les conditions de travail à bord des navires battant pavillon de complaisance;
2. CONSTATE que le principe du Forum international de négociation (IBF) a permis de surmonter les difficultés créées par une récession économique mondiale sans précédent;
3. FÉLICITE l'ITF de s'opposer à toute tentative de réduction des rémunérations des gens de mer, d'œuvrer pour protéger les emplois des gens de mer dans le monde entier (y compris ceux du personnel d'exécution des économies développées) et de s'engager au sein de l'IBF dans des discussions stratégiques portant sur des questions relatives aux dockers;
4. ESTIME que le partenariat stratégique qui s'est noué dans le cadre de l'IBF est d'une grande importance pour les gens de mer et les dockers;
5. CONSTATE que l'existence de l'IBF a permis de développer plus facilement les relations avec les compagnies maritimes;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

6. RECONNAÎT que le partenariat est une approche qui, dans certaines circonstances, peut produire des avantages pour l'ITF, ses affiliés, ainsi que les gens de mer et les dockers que nous représentons en encourageant les armateurs de navires à s'engager à nos côtés et avec leurs salariés pour résoudre des problèmes d'intérêt mutuel. Un bon exemple en est la création du Fonds pour les personnels d'exécution des pays développés;
7. APPELLE par conséquent l'ITF à continuer de perfectionner le partenariat dans le cadre du processus du Forum international de négociation (IBF) en recourant au Forum pour mener des discussions stratégiques avec les employeurs sur certaines questions, notamment:
 - a. La piraterie et la désignation de zones à haut risque, en profitant des succès actuellement accomplis dans ce domaine
 - b. Des mesures en vue de promouvoir les avantages de la navigation maritime pour l'environnement
 - c. La sécurité et la répartition équitable des emplois
 - d. Opposition à la création de ports de complaisance et à l'obligation pour les gens de mer d'accomplir les travaux réservés aux dockers
 - e. La fatigue, les effectifs et les horaires de travail
 - f. La criminalisation et le traitement équitable des gens de mer
 - g. L'amélioration continue des conditions de vie et de travail des gens de mer et les conditions de travail prévues par la Convention du travail maritime (MLC)
 - h. La promotion de la Convention du travail maritime (MLC) et le développement de capacités parmi les gens de mer et leurs syndicats.
 - i. Les autres domaines dans lesquels les gens de mer et les dockers ont intérêt à s'impliquer dans des stratégies communes avec les armateurs.
8. APPELLE l'ITF à tirer parti du processus du Forum international de négociation (IBF) afin de forger de meilleurs liens avec les différentes entreprises.

Résolution 32 : Mise en vigueur de la convention du travail maritime et de la convention 188 de l'OIT – une stratégie mondiale de l'ITF

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010:

1. NOTANT que la Convention du travail maritime, 2006, de l'OIT, adoptée au cours de la 94^{ème} Session de la Commission paritaire maritime de la Conférence internationale du travail est une convention qui fera date dans les annales et qui établit pour les gens de mer des droits et principes inaliénables ;
2. NOTANT ÉGALEMENT que la Convention No. 188 (le travail dans le secteur des pêches) de 2007, qui a été adoptée par une écrasante majorité à la quatre-vingt-seizième session de la Conférence internationale du travail, après une tentative échouée d'adoption à la quatre-vingt-quatorzième session, est une Convention qui fait date et qui établit des droits et des principes inaliénables pour les pêcheurs ;
3. RAPPELANT que les Conventions ont été adoptées pour promouvoir des conditions de vie et de travail décentes pour toutes les catégories de gens de mer travaillant à bord des navires et pour tous les pêcheurs ;
4. CONSCIENT de ce que la Convention du travail maritime a été conçue pour devenir un instrument mondial connu comme étant le quatrième pilier du système international de réglementation d'un transport maritime de qualité ;
5. CONSCIENT AUSSI que la Convention 188 s'applique à tous les pêcheurs, y compris ceux qui sont rémunérés sur la base d'une part de la prise, et qu'elle contient des dispositions relatives au contrôle de l'État du port, et une disposition prévoyant que les navires ne bénéficient pas de conditions plus favorables et que de nombreux navires sont tenus d'être munis d'un document valable établissant que le navire a été inspecté conformément aux dispositions de la Convention relatives aux conditions de travail et de vie de l'équipage ;
6. CONSTATANT que la réussite des Conventions dépendra de leur large ratification et de la mise en œuvre efficace de leurs exigences grâce à une coopération mutuelle entre les autorités et organisations concernées des États du pavillon, des États fournisseurs de gens de mer et de pêcheurs, et des États du port ;
7. PRIE les affiliés de faire campagne dans leurs pays respectifs pour que les gouvernements ratifient rapidement les Conventions afin qu'elles puissent entrer en vigueur dans les meilleurs délais et ainsi protéger et améliorer les droits des gens de mer dans le monde, et en particulier dans les nations en développement où la majorité des gens de mer ont leur domicile ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

8. PRIE les affiliés de s'assurer que les instances de contrôle de l'État du port de chaque pays disposent des ressources adéquates pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs obligations de respect et de mise en œuvre prévues par les Conventions ;
9. DÉCIDE que l'ITF développera en collaboration avec l'OIT, et fournira à chaque affilié, un Dossier de sensibilisation à la Convention du travail maritime (MLC) et/ou la Convention 188 de l'OIT afin de mieux faire comprendre les possibilités offertes par les Conventions MLC et 188 de l'OIT pour l'organisation syndicale des gens de mer et des pêcheurs ainsi que la protection et l'amélioration de leurs droits.
9. APPELLE DE PLUS toutes les parties prenantes à s'efforcer d'organiser des séances d'information, des séminaires de formation, des briefings et autres activités analogues afin de leur conférer les connaissances et aptitudes voulues pour leur permettre de remédier de façon appropriée aux situations de piraterie;
10. APPELLE les gouvernements et les Nations Unies à prendre des mesures en vue de protéger les marins et leurs navires travaillant dans ces eaux dangereuses et à apporter un appui direct pour accélérer la mise en liberté des navires et de leurs équipages actuellement retenus;

Résolution 33 : La piraterie et son impact sur les gens de mer

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. APPELLE l'attention sur la piraterie constante dans le Golfe d'Aden et la zone environnante, qui expose à des risques constants les marins et leurs navires;
2. RECONNAÎT que la Somalie est un État défaillant et que les actes de piraterie commis par des membres de sa population découlent directement des conditions économiques et sociales défavorables, endémiques dans la région;
3. RECONNAÎT que le secteur maritime à lui seul, y compris les chargeurs, les armateurs et les syndicats maritimes ne peuvent résoudre les problèmes auxquels est confronté le peuple somalien;
4. EXPRIME SA VIVE SYMPATHIE devant la situation critique des Somaliens innocents, et beaucoup plus nombreux que leurs concitoyens délinquants;
5. ESTIME que des efforts supplémentaires doivent être faits pour protéger les gens de mer du monde entier qui s'acquittent de leurs obligations à bord de navires marchands;
6. CONSTATE les cas fréquents de traumatismes subis par les gens de mer et leurs familles suite aux attentats et aux enlèvements et estime que les parties prenantes pourraient intervenir pour résoudre le problème;
7. CONSTATE DE PLUS les effets néfastes de la piraterie sur le recrutement et la rétention des gens de mer;
8. APPELLE toutes les parties prenantes à tenir les gens de mer au courant des directives actuelles, telles que les Bonnes pratiques de gestion ou les circulaires diffusées par les autorités maritimes internationales compétentes pour les sensibiliser aux questions relatives à la lutte contre la piraterie;
11. APPELLE DE PLUS les Nations Unies à résoudre d'instabilité économique et sociale en Somalie, seule solution à long terme à la piraterie dans cette région;
12. APPELLE ÉGALEMENT l'ITF à se concerter avec ses partenaires internationaux, tant dans le secteur de la main d'œuvre que dans le secteur commercial, afin de transmettre aux gouvernements un message fort et clair indiquant que des mesures supplémentaires doivent être prises;
13. RECONNAÎT que, à défaut d'une intervention de la part des gouvernements, il est très probable que les gens de mer, soit de leur propre chef, soit sur recommandation de l'ITF ou de leurs syndicats locaux, soit par décret gouvernemental, refuseront de pénétrer dans cette zone dangereuse; et
14. L'ITF ET SES AFFILIÉS S'OPPOSENT à toute tentative quelconque de déclarer illégal le versement de rançons pour garantir la libération des gens de mer ;
15. APPELLE tous les affiliés à soutenir la Pétition de l'ITF contre la piraterie et appelle également tous les affiliés à faire connaître cette Pétition auprès de leurs centrales syndicales nationales.

Résolution 34 : Criminalisation des gens de mer

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. SE FÉLICITE de ce que l'année 2010 ait été déclarée « Année internationale des gens de mer » par l'Organisation maritime internationale (OMI);
2. RECONNAÎT ET APPLAUDIT les efforts déployés par les gens de mer pour tenir ouvertes les voies de communication du commerce mondial, et ainsi contribuer au développement économique national et international;
3. APPELLE aussi à respecter la protection du milieu marin particulièrement dans l'Arctique ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

4. DEPLORE TOUTEFOIS la tendance croissante à la criminalisation des gens de mer dans l'exercice de leurs activités professionnelles;
5. TROUBLÉ de voir cette criminalisation conduire à l'incarcération des gens de mer dans des prisons où ils sont poursuivis, torturés et humiliés, et subissent des traitements qui laissent en eux des séquelles psychologiques profondes;
6. PROFONDÉMENT INQUIET devant le triste sort, non seulement des gens de mer, mais aussi de leur famille;
7. CONDAMNE ce traitement injuste dont font l'objet des gens de mer qui, la plupart du temps sont victimes des circonstances et deviennent des boucs émissaires ;
8. BOULEVERSÉ de ce que, dans de nombreux cas, les gens de mer ne se voient pas fournir, et se voient même refuser l'accès aux services consulaires ou une aide judiciaire pour se défendre des accusations dont ils font l'objet ;
9. RECONNAÎT que l'ITF a grandement contribué à l'établissement de directives internationales relatives au traitement équitable des gens de mer dans le cas de sinistres maritimes ;
10. NOTE que l'OMI et l'OIT ont adopté des directives internationales et un code obligatoire pour les enquêtes sur les accidents en mer dans le cadre de la Convention Solas qui inclut le traitement équitable des gens de mer en cas d'accident maritime ;
11. REGRETTE que certains pays n'adhèrent pas aux normes internationales et aux prescriptions obligatoires relatives au traitement équitable des gens de mer impliqués dans des accidents maritimes ;
12. RECHERCHE le soutien de tous les affiliés de l'ITF dans toutes les sections au nom de la solidarité nationale et internationale en faveur des affiliés représentant les gens de mer pour exiger que les pays reconnaissent leurs obligations relatives au traitement équitable des gens de mer prévues par des normes internationales ;
13. APPELLE les gouvernements des pays dans lesquels ont lieu ces actes de criminalisation des gens de mer, à
 - a. Adhérer aux normes internationales relatives au traitement équitable des gens de mer établies par l'OMI et l'OIT;
 - b. Limiter les poursuites pénales des gens de mer aux seules actions intentionnellement criminelles ;
 - c. Informer les gens de mer de leurs droits, de la nature de l'enquête et des conséquences de leur coopération et de leur témoignage avant qu'ils ne soient entendus ;
 - d. Fournir une aide judiciaire et garantir aux gens de mer un jugement juste et rapide; et
 - e. Veiller de plus à ce que les gens de mer ne soient jugés que dans les capitales de ces pays afin de leur faciliter l'accès aux autorités consulaires.

Résolution 35 : Crise dans la marine marchande, en se référant particulièrement au Pakistan

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. NOTE que les facteurs les plus importants imputables à la crise dans les marines marchandes dans le monde sont les suivants :
 - a) L'incidence de la crise financière mondiale et l'effondrement des économies favorisent la réduction des volumes commerciaux, dont le fort déclin des tarifs pour le transport de marchandises. Dans le monde, de nombreux navires ont été désarmés entraînant une hausse fulgurante des taux de chômage des gens de mer qui ont atteint des niveaux alarmants, surtout au niveau des personnels d'exécution puisque, selon des analyses du BIMCO, il y a trop de matelots, et l'arrivée de nouveaux matelots sur le marché a encore empiré la situation.
 - b) Les opérateurs sous pavillon de complaisance transportent des marchandises à des tarifs bien inférieurs grâce à l'emploi de gens de mer sur une base contractuelle à des salaires bien plus bas, sur des navires sous-normes aux faibles coûts de fonctionnement ; les opérateurs nationaux de bonne réputation ne peuvent faire concurrence aux opérateurs battant pavillon de complaisance et se retirent progressivement du marché.
 - c) Le besoin de rendre l'industrie maritime plus écologique implique l'utilisation de fiouls chers et de qualité, et la réduction de la vitesse des navires ; cette démarche devrait imposer une réglementation plus stricte sur les polluants atmosphériques.
 - d) Le principal facteur de développement durable dans les marines marchandes est la protection environnementale.
 - e) L'emploi de gens de mer sur une base contractuelle constitue la principale menace, non seulement pour les gens de mer, mais également pour le mouvement syndical international.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- f) Les attaques de pirates sur les navires marchands.
2. NOTE PAR AILLEURS que, au vu de la situation mondiale, la marine marchande pakistanaise est plus durement touchée :
- a) La Pakistan National Shipping Corporation est la seule compagnie maritime publique ; elle dispose de dix navires. Cinq navires de plus de trente ans seront mis à la ferraille d'ici la fin du mois de juillet 2010, deux navires-citernes seront mis au rebut d'ici la fin de 2010 en vertu du système d'évaluation de l'état des navires de la Convention de l'OMI. Donc, d'ici la fin de 2010, la flotte nationale ne comportera plus que trois navires.
- b) La perte de possibilités d'emplois permanents et la diminution de la flotte pousseront les officiers à rechercher des emplois sur des navires battant pavillon de complaisance connus pour leurs piètres normes de sécurité et conditions d'hygiène, les faibles rémunérations et le non-paiement des salaires, l'abandon des navires et même le défaut de paiement des indemnités de décès ou d'invalidité des gens de mer.
- c) L'absence d'une politique maritime définie et d'une loi sur la marine marchande.
3. EXPRIME sa reconnaissance à l'ITF pour son soutien et son assistance aux gens de mer en détresse dans le monde ;
4. S'ENGAGE ET DEMANDE AU SECRÉTARIAT DE L'ITF :
- a) de faire comprendre au gouvernement du Pakistan qu'il est nécessaire d'augmenter sa flotte, offrant ainsi des possibilités d'emploi pour les gens de mer pakistanais ET
- b) qu'il confie les affaires des marines marchandes à des professionnels de la marine marchande formés, qualifiés et expérimentés dans l'intérêt de la profession et du Pakistan,
- c) de recommander aux autorités pakistanaises et indiennes d'appliquer sans réserve le protocole sur la marine marchande que les deux pays ont signé le 14 décembre 2006 dans le but de promouvoir le rôle des ports et de la marine marchande dans la coopération en Asie du Sud grâce aux transports.
- d) d'envisager de prendre les mesures appropriées pour garantir l'emploi des gens de mer sur une base permanente plutôt que contractuelle, forme d'emploi considérée comme une sérieuse menace.
- e) d'intensifier la campagne contre les navires battant pavillon de complaisance et veiller à leur enregistrement sous le pavillon du pays ou de l'État de leur propriétaire bénéficiaire.

Résolution 36 : Temps total passé à bord

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATANT, comme le confirme la recherche médicale maritime, que de longs séjours à bord de navires ont de graves incidences sur la santé des gens de mer ;
2. NOTANT les dispositions révisées relatives aux heures de travail et de repos examinées dans le cadre de la révision de la Convention STCW ;
3. AVERTISSANT tous les intéressés, et surtout les armateurs, que les équipages passant de longues périodes à bord sont exposés à un nombre accru d'accidents dus à la fatigue, et pouvant entraîner des pertes de vies humaines, des naufrages, ainsi que des catastrophes écologiques ;
4. CONVIENT que l'ITF et ses affiliés devraient discuter avec les armateurs des moyens et des méthodes permettant de réduire la fatigue à bord ;
5. APPELLE l'ITF, dans le cadre de la campagne FOC, à veiller au respect des nouvelles dispositions STCW et de faire activement campagne pour s'assurer que les gens de mer sont protégés de manière appropriée contre les dangers de la fatigue.

Résolution 37 : Compétences maritimes

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONSTATANT avec regret que l'image de marque des compétences maritimes s'est encore dégradée ces dernières années;
2. CONSTATANT également la pénurie de personnel de qualité pour les marines marchandes, ce qui risque d'être encore plus grave après la fin de la crise financière et économique mondiale;
3. CONSIDÉRANT que les médias n'accordent pas une attention suffisante au transport maritime (sauf lors d'accidents et d'actes de piraterie) et que, de ce fait, le public n'est pas informé de sa situation réelle;
4. ESTIMANT que les jeunes gens de mer bien formés contribueraient à la durabilité et la sûreté de la navigation ;
5. APPELLE les gouvernements, les armateurs et toutes les organisations internationales et nationales concernées à prendre des mesures en vue de:

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- a. Financer un bon fonctionnement des académies maritimes et écoles navales
- b. Signer des accords entre armateurs, syndicats maritimes et académies maritimes et écoles navales dans leur intérêt mutuel
- c. Utiliser des navires-écoles, y compris des voiliers, pour la formation des jeunes gens de mer
- d. Prévoir en permanence au moins un(e) élève à bord de chaque navire pour le (la) former
- e. Encourager la présence d'organismes publics dans la promotion des professions maritimes
- f. Financer les clubs, cercles et écoles, pour éduquer les adolescents et les Scouts Marins qui souhaitent se consacrer aux professions maritimes
- g. Créer des bourses d'études pour les élèves doués mais dans le besoin
- h. Encourager les médias à rendre les métiers de la mer plus attrayants pour les jeunes
- i. Annoncer des concours pour les meilleures compositions littéraires, musicales, les meilleurs films téléfilms, photos, etc. afin de rehausser le prestige des gens de mer
- j. Encourager la coopération internationale, les jumelages et les échanges de visites entre institutions engagées dans l'éducation et la formation maritimes.

Résolution 38 : Résolution soutenant le respect des règlements relatifs aux heures de repos et de veille pour les gens de mer à bord des navires battant pavillon panaméen

Ce 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5-12 août 2010:

1. CONSIDÉRANT que le Panama a le registre maritime de pavillons de complaisance le plus important au monde, et considérant de plus la ratification le 6 janvier 2009 de la Convention du travail maritime (MLC) 2006 par le gouvernement du Président Martín Torrijos; le Panama doit faire appliquer ces règles aux navires immatriculés au Panama, comme le prévoient l'OIT, l'OMI et la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW 78-95) concernant les jours de travail et de repos, à bord des navires immatriculés au Panama ;
2. CONSIDÉRANT que SITRASERMAP a épuisé tous les recours nationaux pour porter devant la Cour suprême (pour cause

d'anticonstitutionnalité) la législation actuelle régissant le travail en mer et l'immatriculation au Panama de navires de voies navigables intérieures (Décret No. 8 de 1998), de même que devant les instances internationales en invoquant la plainte 2372, 2003, au titre de la Liberté d'association de l'OIT ;

3. CONDAMNANT l'attitude des différents gouvernements qui se sont succédés au pouvoir depuis l'adoption de cette législation, et qui n'ont pas mis en œuvre les règles relatives aux jours de travail et de repos à bord des navires ayant ce registre, a fortiori pour les navires ou compagnies opérant dans les eaux sous juridiction panaméenne, situation qui a conduit SITRASERMAP à déclencher deux grèves sur les remorqueurs des terminaux portuaires Balboa et Cristobal du canal de Panama ; la société qui appartient à la société néerlandaise International Smit Harbour Towage, a maintenant fusionné avec la société Boskalis; le but des deux grèves était de demander que la compagnie et le gouvernement appliquent les jours de repos intervenant entre les jours ouvrés ;
4. DÉCIDE,
 - a. d'inviter tous les affiliés de l'ITF, en particulier la Section des gens de mer et la Section de la navigation intérieure, à demander au gouvernement du Panama et à la société SMIT Harbour Towage International (fusionnée avec Boskalis) de se mettre immédiatement en conformité avec les règles relatives aux jours de travail et de repos à bord des navires immatriculés au Panama, pays qui possède le plus grand registre ouvert au monde
 - b. Nous demandons à tous les membres de l'ITF dans le monde, en particulier ceux des sections susmentionnées, d'écrire au gouvernement panaméen et à Smit Int, pour soutenir les membres de SITRASERMAP et tous les gens de mer de l'ITF au Panama.

Résolution 39 : Droits humains et syndicaux des personnels du canal de Panama

Ce 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5-12 août 2010:

1. CONSIDÉRANT que la suppression, partielle ou complète, du droit de grève des personnels du canal de Panama, qu'il s'agisse de travailleurs du secteur public ou de prestataires de services essentiels, reste une violation des droits humains et syndicaux, même si elle ne correspond pas strictement à la définition du terme ;
2. AVANÇANT que les services portuaires (chargement et déchargement) et les transports en général sont des secteurs liés à l'activité du canal, que ces services ne sont pas

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

considérés comme des services essentiels au sens strict du Comité de la liberté syndicale de l'OIT et qu'ils ne sont donc pas exclus du droit de grève ; en vertu de ce qui précède, nous sommes inquiets de voir le gouvernement du Panama essayer de définir le canal comme un service essentiel ;

3. OBSERVANT que la majorité des membres de la Cour suprême de justice de la République du Panama a estimé, le 27 avril 2009, que les exigences présentées en vertu des articles 92,109,113 de la Loi 19 du 11 juin, qui établit l'Autorité du canal de Panama sont constitutionnellement recevables, que les articles 92 et 109 interdisent de mener une grève, que l'article 113 restreint les droits syndicaux en donnant à une instance gouvernementale le droit de révoquer la reconnaissance syndicale de tout syndicat qui enfreindrait l'Article 92, qui interdit la grève ;
4. DEMANDE que les affiliés de l'ITF envoient des lettres et des messages électroniques aux trois instances gouvernementales concernées du Panama, à savoir le pouvoir exécutif (Président de la République), le pouvoir législatif (les députés du Parlement), le pouvoir judiciaire (Cour Suprême) et enfin à l'OIT, rejetant les conclusions de l'autorité judiciaire.

Résolution 40 : Participation des travailleurs au projet d'élargissement du canal de Panama

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010:

1. CONSTATE que l'élargissement du canal de Panama est le projet d'ingénierie le plus important qui ait été entrepris par l'Administration du Canal depuis l'ouverture du canal à l'industrie maritime en 1914 ;
2. NOTE DE PLUS que la réussite, ou l'échec de ce projet aura un impact significatif sur l'avenir du commerce maritime international dans la région ;
3. RECONNAÎT que la participation des travailleurs aux premiers stades de la prise de décision est une étape nécessaire pour garantir la réussite des opérations de révision qui résulteront obligatoirement de l'élargissement du canal de Panama ;
4. RAPPELLE QUE, dès 2004, le Syndicat des pilotes du canal de Panama a exprimé son désir de participer activement aux décisions opérationnelles relatives au projet d'expansion du canal de Panama ;
5. RAPPELLE DE PLUS que la participation à part entière à la prise de décision sur la conception définitive des écluses et chenaux de navigation, ainsi qu'au développement des procédures opérationnelles, avait été promise par l'Administrateur du canal dès la fin 2006, mais que ladite

Administration a manqué à sa parole ;

6. APPELLE l'ITF à insister au près du Gouvernement du Panama afin qu'il fasse les démarches nécessaires pour garantir une pleine participation des travailleurs du canal, par le truchement de leurs organisations syndicales dûment élues, à la procédure de décision concernant la conception de la technologie des écluses et des chenaux, ainsi qu'à l'élaboration des procédures opérationnelles en vue d'une exploitation sûre et efficace du canal de Panama élargi ;
7. PRIE INSTAMMENT les affiliés de l'ITF de faire part à l'Administrateur du canal de Panama de leurs préoccupations, concernant les effets néfastes entraînés pour l'élargissement en toute sécurité de la voie maritime du canal de Panama, en l'absence d'une participation directe des travailleurs du Canal de Panama par le truchement de leurs organisations syndicales dûment élues.

Résolution 41 : Normes internationales minimales pour la navigation fluviale

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010:

1. CONSTATANT qu'il ne fait plus aucun doute que le secteur de la navigation intérieure est entré dans l'ère de la mondialisation et qu'il est le théâtre de transferts de pavillon, de délocalisations de sociétés vers des boîtes postales et d'engagements de travailleurs issus de pays pourvoyeurs de main-d'œuvre ;
2. REMARQUANT qu'en raison des effets de la mondialisation dans le secteur, de nouveaux outils doivent être mis au point pour préserver la sûreté et la sécurité des membres d'équipage, des marchandises et des navires ;
3. CONSTATANT PAR AILLEURS que le secteur de la navigation fluviale se compose en grande majorité de petites et moyennes entreprises (PME) ou de propriétaires-exploitants (une famille/un navire – un emploi/une maison), et qu'en Europe, plus de soixante pour cent de l'industrie de la navigation intérieure est composée de propriétaires-exploitants qui vivent et travaillent à bord, ce qui pose des difficultés pour les syndicats désireux d'organiser le secteur. La situation se complique d'autant plus du fait de l'essor de réseaux peu clairs d'une part, de propriété de sociétés composé d'armateurs et, de l'autre, d'emploi composé d'opérateurs, d'un degré inapproprié de supervision et de contrôle de la part des autorités et d'un faible niveau d'organisation syndicale au sein d'équipages de plus en plus internationalisés ;
4. CONSTATANT AVEC INQUIÉTUDE que le transfert de pavillon de navires vers des pays dont la législation du travail et

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

relative à la sécurité sociale n'est pas conçue pour couvrir les travailleurs mobiles débouche sur une concurrence déloyale, une régression au niveau des salaires et des conditions de travail et l'augmentation de conditions de travail abusives pour les salariés du secteur de la navigation intérieure ;

5. NOTANT ÉGALEMENT AVEC INQUIÉTUDE les conditions des salariés hôteliers et maritimes du secteur des croisières fluviales en plein essor sur plusieurs continents et qu'il convient de renforcer le Groupe de travail sur les croisières fluviales, mis en place après les Congrès de 2002 et de 2006 afin de coordonner les activités entre l'ITF, l'ETF et divers syndicats nationaux en vue d'établir une organisation syndicale au sein des salariés de l'industrie des croisières fluviales ;
6. DÉPLORANT le fait qu'en Europe l'introduction d'une réglementation sur l'harmonisation des systèmes de sécurité sociale qui ne tient pas compte du statut spécifique des travailleurs mobiles accentue cette situation ;
7. REGRETTANT ÉGALEMENT qu'aucune norme internationale minimale sur la sûreté, la sécurité, la formation, le temps de travail, les effectifs des navires, la sécurité sociale et les salaires n'ait jamais été élaborée pour la navigation fluviale – normes qui sont essentielles pour la réglementation d'un secteur international des transports opérant souvent principalement dans des zones dépourvues de loi ;
8. CONSCIENT qu'il est nécessaire de formuler au plus vite ces normes internationales minimales relatives à la sûreté, à la sécurité, à la formation et aux salaires de façon à protéger les travailleurs et à établir un minimum acceptable au niveau international qui empêchera le dumping social dans le secteur ;
9. PRÉOCCUPÉ par le recours en hausse à de la main-d'œuvre non domiciliée, souvent employée dans des conditions précaires, surtout dans le secteur des croisières fluviales en pleine expansion ;
10. DEMANDE au Comité exécutif de l'ITF et à la Section de la navigation intérieure de vérifier dès maintenant si des éléments de la Convention du travail maritime de l'OIT de 2006 pourraient être appliqués à l'industrie internationale de la navigation fluviale ;
11. INVITE le Comité exécutif de l'ITF et la Section de la navigation intérieure à entamer des discussions avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation maritime internationale (OMI) à propos de la mise en place de normes internationales relatives à :
 - la sûreté et la sécurité ;
 - le niveau d'effectifs et la durée de travail ;

- la formation ; et
- la sécurité sociale et les salaires minimums pour les travailleurs de la navigation intérieure.

12. DEMANDE à l'ITF de consacrer des moyens à la création d'un corps d'inspecteurs pour la navigation fluviale en s'appuyant sur l'expérience des inspecteurs des gens de mer de l'ITF pour aider, soutenir et coordonner le travail des syndicats nationaux engagés dans le secteur. La Section de la navigation intérieure de l'ITF devrait chercher à étendre la portée des « lignes directrices de Bruxelles » pour l'industrie des croisières fluviales et à surveiller son respect, tout en continuant de soutenir tous les salariés de la navigation intérieure du monde entier dans la défense de leurs droits. Il convient d'y procéder en coordination avec les organisations syndicales nationales, le corps d'inspecteurs et les autres sections maritimes. Il faudrait également envisager la production de publications semblables au « Message aux gens de mer » et au « Bulletin des gens de mer » s'adressant aux personnels de la navigation fluviale.

Résolution 42 : Solidarité avec les gens de mer grecs

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. NOTE que la Fédération panhellénique des gens de mer (PNO) et les gens de mer grecs ont mené une action revendicative à l'encontre des navires battant pavillon britannique « Ropax 1 » et « Ropax 2 » (qui effectuent des liaisons entre l'Italie et la Grèce) dans le port de Corinthe, débutée le 8 juin 2010 et d'une durée de trois semaines, pour obtenir l'application de la « Politique commune sur les services européens de ferries » de l'ITF, dénommée « Politique d'Athènes » ;
2. NOTE PAR AILLEURS que les conditions de travail des gens de mer à bord de ces navires et les niveaux d'effectifs sont inférieurs aux normes, ce qui constitue une concurrence déloyale aux termes de la Politique d'Athènes, tels que l'interprète le Comité d'action contre les pratiques déloyales de l'ITF (Berlin, mars 2010), et crée un dumping social, essentiellement au détriment de l'emploi des marins grecs ;
3. S'INQUIÈTE GRAVEMENT de constater que, suite à l'action revendicative de PNO, la société « Adriatic Lines And Spa » (Florence) a demandé une ordonnance contre le Secrétaire général et le Comité exécutif de PNO et, qu'en outre, une ordonnance provisoire a été délivrée à l'encontre du responsable du mouvement des gens de mer grecs ;
4. RAPPELLE la résolution adoptée le 9 juin 2010 à Bruxelles par la section du transport maritime de l'antenne européenne de l'ITF, la Fédération européenne des travailleurs des

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

transports (ETF) qui, entre autres, condamnait ces violations des droits fondamentaux et ces poursuites en justice contre les représentants syndicaux des gens de mer grecs ;

5. SALUE les efforts déployés par PNO et les marins grecs pour que soit appliquée la Politique d'Athènes de l'ITF, qui vise à abolir la concurrence déloyale et le dumping social, engendrés par les faibles niveaux d'effectifs et les salaires inférieurs aux normes à bord des ferries qui naviguent en eaux européennes ;
6. EXPRIME sa solidarité et son soutien total à tous les marins grecs et à leur syndicat, PNO, pour leur combat contre le fléau du dumping social dans le secteur très sensible des ferries, qui concentre la majeure partie des emplois.

Résolution 43 : Iran

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. RAPPELLE que le 41^{ème} Congrès de l'ITF tenu à Durban en 2006 a réclamé la libération d'urgence de Mansour Osanloo, responsable du syndicat des bus de Téhéran Vahed, affilié à l'ITF, et que les autorités iraniennes ont observé cette résolution et ont libéré Osanloo le dernier jour du Congrès ;
2. NOTE qu'Osanloo a ensuite assisté à la conférence des transports routiers de l'ITF et au Conseil général de la CSI en 2007, mais qu'il a été enlevé dans un bus par des agents de sécurité peu de temps après son retour en Iran et se trouve depuis en détention ;
3. SALUE les efforts des affiliés de l'ITF partout dans le monde, dont la participation aux journées d'action, les visites à Téhéran et les inspections de l'ITF à bord de navires iraniens, qui ont attiré l'attention sur la situation de Mansour Osanloo et d'autres syndicalistes emprisonnés en Iran ;
4. EXPRIME SES SINCÈRES REMERCIEMENTS à tous les syndicats de l'ITF qui ont participé à cette campagne. Beaucoup ont répondu présents lors des journées d'action ; les inspecteurs de l'ITF ont effectué des visites à bord de navires iraniens ; plusieurs syndicalistes se sont rendus en Iran pour exprimer leur solidarité à Osanloo ; d'autres ont rendu hommage au syndicat en lui décernant des récompenses et en le faisant membre honoraire ;
5. CONDAMNE PAR AILLEURS l'escalade des violations des droits des travailleurs au cours des derniers mois, qui a vu l'incarcération de plus d'une cinquantaine de syndicalistes, et s'inquiète d'entendre que le membre de l'exécutif du syndicat toujours emprisonné - Reza Shahabi – n'a pas été autorisé à prendre contact avec sa famille ou ses représentants juridiques depuis plus d'un mois, alors qu'il avait indiqué avoir subi des blessures au dos et au cou en prison ;
6. NOTE que le gouvernement iranien, dans sa réponse à une plainte déposée auprès du Comité de la liberté syndicale de l'OIT par l'ITF et la CSI, a informé l'OIT en juin 2010 qu'Osanloo serait prochainement libéré ;
7. CONSTATE avec une grande inquiétude que depuis cette date, d'autres accusations ont été portées contre Osanloo et que rien ne laisse présager que le gouvernement iranien honorera l'engagement fait à l'OIT ;
8. CONSCIENT que le Secrétaire général de l'ITF a aussitôt envoyé une invitation à Mansour Osanloo pour le 42^{ème} Congrès, invitation qui n'a jamais été remise à son destinataire par les autorités carcérales ;
9. SALUE l'alliance vigoureuse nouée par l'ITF avec d'autres organisations syndicales internationales – CSI, IE, UITA – ainsi qu'avec des défenseurs des droits de l'homme d'Amnesty International ;
10. CONSCIENT que des organisations syndicales maritimes iraniennes demandent à s'affilier à l'ITF, ce Congrès :
 - a. EXIGE du gouvernement iranien qu'il libère immédiatement tous les syndicalistes incarcérés, et respecte son engagement de libérer Mansour Osanloo ;
 - b. APPELLE le Comité exécutif de l'ITF et les affiliés de l'ITF à poursuivre leurs actions de soutien à Mansour Osanloo, Ebrahim Madadi et Reza Shahabi, et également aux membres du syndicat des bus, et aux autres syndicalistes emprisonnés et persécutés en Iran ;
 - c. DEMANDE au Comité exécutif de préciser clairement aux organisations syndicales iraniennes souhaitant s'affilier à l'ITF qu'un soutien actif et public à la campagne de solidarité avec Mansour Osanloo sera un préalable à toute adhésion.
 - d. SOUTIENT les efforts déployés par des syndicats du monde entier pour contacter des entreprises, notamment dans le secteur de la construction automobile, de la production pétrolière et de la métallurgie, afin qu'elles demandent à leurs filiales en Iran de reconnaître les syndicats indépendants en Iran, et encourage la collaboration de l'ITF à ces initiatives.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Résolution 44 : Obtenir une solution rapide, équitable et acceptable au conflit social qui agite la compagnie Philippine Airlines

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. DÉPLORE la décision regrettable de l'ancien Secrétaire du Travail et de l'Emploi faisant fonction en juin 2010 d'accepter l'intention de la compagnie Philippine Airlines (PAL) d'externaliser ses dénommées « activités périphériques » sous prétexte d'éviter de nouvelles pertes induites par la crise économique mondiale, mais qui entraîneraient inévitablement des licenciements massifs – environ 3000 salariés PAL dans les services aéroportuaires, la restauration aérienne et les centres de réservation, tous membres de la Philippine Airline Employees' Association (PALEA) ;
 2. CROIT FERMEMENT que la reprise économique mondiale peut être durable si elle s'appuie sur la justice sociale et une mondialisation équitable, et si la prérogative d'externalisation des employeurs cède le pas au droit universel de tous les travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement au titre des Conventions n°87 et n°98 de l'Organisation internationale du travail ;
 3. SOUTIENT PLEINEMENT le syndicat PALEA, qui demande le réexamen de la décision de l'ancien Secrétaire du Travail et de l'Emploi faisant fonction, pour éviter les mesures d'hostilité aux syndicats et l'externalisation injustifiée des membres de PALEA qui risquent de perdre leur droit à l'organisation et à la négociation collective ;
 4. DEMANDE à la compagnie Philippine Airlines de respecter, protéger et mettre en œuvre les dispositions de la convention collective conclue avec PALEA et de cesser toute forme d'antisindicalisme ;
 5. APPELLE VIVEMENT le gouvernement philippin à s'engager à trouver une solution rapide, équitable et acceptable à ce conflit.
-
- ### **Résolution 45 : Décès d'une apprentie officier**
- Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :
1. NOTE avec grande inquiétude le décès dans des circonstances suspectes de Mlle Akhona Geveza, jeune apprentie officier sud-africaine qui travaillait à bord du navire battant pavillon britannique Safmarine Kariba dans le cadre d'une bourse du programme de formation de l'Agence de sécurité maritime sud-africaine et de l'autorité portuaire Transnet, qui encourage les femmes à embrasser une carrière maritime ;
 2. NOTE aussi que Safmarine est une filiale d'AP Møller–Maersk, groupe avec lequel l'ITF a établi des contacts de haut niveau et une relation continue au travers du réseau Maersk ;
 3. CONSTATE par ailleurs que l'enquête sur les circonstances du décès de Mlle Geveza a révélé des allégations de viol et de harcèlement systématique des jeunes apprenties sud-africaines du programme Transnet, ce qui devrait alerter l'ensemble du secteur maritime ;
 4. CRAINT que ces allégations ne portent un préjudice irréparable à l'image du transport maritime en tant qu'option de carrière pour les jeunes, en particulier pour les jeunes femmes – principales bénéficiaires du programme Transnet ;
 5. RAPPELLE le rôle de leadership joué par l'ITF pour énoncer des politiques et conseils aux affiliés concernant, notamment, l'éradication du harcèlement et des brimades et la promotion de l'égalité des chances pour tous les travailleurs et travailleuses des transports et pour les femmes marins en particulier ;
 6. DEMANDE dès lors à l'ITF de :
 - a. Rappeler au groupe AP Møller-Maersk qu'il a l'obligation de veiller à ce que la famille de Mlle Akhona soit indemnisée et à ce que les coupables présumés soient jugés ;
 - b. S'associer aux affiliés des gens de mer britanniques et au SATAWU pour demander que toutes les allégations de viol prononcées par d'autres élèves de Transnet fassent l'objet d'une enquête approfondie et transparente, et pour que des mesures adéquates soient prises par les autorités ;
 - c. Collaborer avec AP Møller-Maersk, les affiliés sud-africains et les affiliés maritimes dans les États de pavillon des navires du groupe pour que les conclusions de l'enquête sur cette terrible tragédie soient aussitôt suivies d'effets dans toute la flotte ;
 - d. Aider les affiliés britanniques et sud-africains à contacter la famille de Geveza et à lui fournir une aide et un soutien ainsi que l'assurance que toutes les mesures seront prises pour que le décès de leur fille fasse l'objet d'une enquête adéquate et pour que justice soit faite ;
 - e. Faire passer le message au secteur maritime que la famille syndicale maritime mondiale ne tolérera pas ce type de traitement à bord d'un navire quel qu'il soit ;
 - f. Redoubler ses efforts pour soutenir l'éradication du harcèlement et des brimades en mer, et la promotion du respect mutuel et de l'égalité des chances dans la profession maritime ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

g. Collaborer avec le SATAWU pour que le programme de l'Agence de sécurité maritime sud-africaine et de Transnet, qui encourage spécifiquement les jeunes femmes sud-africaines à faire carrière dans la marine, continue de recevoir le plein soutien de la communauté maritime sud-africaine.

Résolution 46 : Solidarité avec les salariés d'UPS en Turquie

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. CONDAMNE la direction d'UPS en Turquie pour son attitude antisyndicale face à la campagne d'organisation de l'affilié de l'ITF TÜMTIS, qui a pris une nouvelle dimension ces derniers mois avec le licenciement de 138 salariés du groupe et de ses sous-traitants à Istanbul, Izmir et Ankara ;
2. CONDAMNE PAR AILLEURS la direction locale, qui a exercé d'intenses pressions sur les salariés de tous les sites de la société en Turquie pour qu'ils ne s'affilient pas à TÜMTIS. Dans un cas récent, signalé le 2 juillet, un cadre supérieur d'un sous-traitant d'Izmir a dégainé une arme et fait feu autour de lui ;
3. FÉLICITE TÜMTIS et ses membres pour leur résistance et leur détermination à poursuivre le combat ;
4. SALUE les actions de solidarité menées par l'ITF et ses affiliés ainsi que par nos organisations sœurs, dont UNI : visites aux piquets de grève, pétitions, contacts avec la direction d'UPS et assistance financière aux grévistes ;
5. SALUE le travail du réseau ITF-UNI sur les services de livraison mondiale, qui améliore la coordination syndicale internationale au sein d'UPS et d'autres multinationales de services de livraison ;
6. APPELLE la direction d'UPS à amorcer un dialogue avec TÜMTIS pour résoudre ce conflit immédiatement en réintégrant tous les salariés congédiés, en cessant les licenciements et en reconnaissant la représentation syndicale en Turquie ;
7. APPELLE tous les syndicats de l'ITF, ainsi que les collègues des organisations des syndicats mondiaux, à exprimer leur solidarité avec TÜMTIS et les salariés d'UPS en Turquie, tant moralement que matériellement, en :
 - envoyant des messages de protestation à la direction mondiale et nationale d'UPS ;
 - parlant du conflit dans les publications syndicales et les médias locaux ;
 - apportant un soutien concret à TÜMTIS en Turquie
8. APPELLE PAR AILLEURS le secrétariat de l'ITF et d'UNI, en consultation avec leurs affiliés, à recueillir toutes les informations pertinentes sur les activités antisyndicales d'UPS partout dans le monde, dont la récente affaire de discrimination à Cologne, en Allemagne, et le licenciement d'un délégué syndical en Afrique du Sud, pour les présenter lors de toute rencontre entre les syndicats et la direction d'UPS, et lors des assemblées d'actionnaires.

Résolution 47 : Équipages de cabine de British Airways

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. EXPRIME sa solidarité avec tous les équipages de cabine de British Airways dans le conflit qui les oppose actuellement à la direction ;
2. NOTE le rejet par les équipages de cabine de BA d'une nouvelle proposition présentée par la direction le 20 juillet, et soutient la décision du syndicat de renvoyer la suppression des billets à prix réduits pour les grévistes devant la Cour européenne des droits de l'homme pour violation fondamentale des droits syndicaux ;
3. CONDAMNE les nouvelles pratiques de travail imposées par British Airways aux équipages de cabine ;
4. ESTIME que l'offensive de British Airways sur Unite, le syndicat des équipages de cabine, vise à le discrédibiliser auprès du personnel ;
5. ESTIME que les agissements de British Airways menacent l'organisation syndicale dans le secteur aérien ;
6. APPELLE British Airways à amorcer des négociations constructives avec Unite pour parvenir à un accord acceptable pour tous les équipages de cabine de la compagnie.

Résolution 48 : L'antisindicalisme au sein de la compagnie aérienne Mexicana de Aviación

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. NOTANT que la compagnie Mexicana de Aviación, fondée en 1921 et cédée à son propriétaire actuel en 2005, poursuit sa campagne de désinformation incessante et voudrait faire croire à l'opinion que les salariés sont responsables de la piètre situation financière de la compagnie ;

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

2. ÉTANT ENTENDU que depuis 2005, la compagnie fait preuve de malhonnêteté, en demandant au syndicat des pilotes (ASPA) et au syndicat des PNC (ASSA) d'accepter des réductions de salaire et une dégradation des conditions de travail, ce qui a permis d'économiser 50 millions de pesos mexicains depuis 2006, somme qui, selon ses dires à l'époque, assurerait la viabilité de ses activités, et en niant aujourd'hui que les salariés ont toujours favorisé le dialogue et la négociation ;
3. ÉTANT INFORMÉ que le Consortium Mexicana a créé deux autres compagnies, Mexicana Click et Mexicana Link, auxquelles des actifs auraient été transférés, dépeçant ainsi Mexicana et entraînant une faillite artificielle, considérée comme une malversation financière dans certains pays ;
4. COMPTE TENU des déclarations du Consortium Mexicana, dont celles de son président Manual Borja, qui, dans une tentative de s'allier l'opinion publique, a maintenu que les salaires du personnel étaient en cause, sans donner plus de renseignements sur l'affectation des actifs fournis par le gouvernement mexicain en 2005 et sans publier les salaires, primes, avantages et montants des emprunts des membres de la direction du Groupe Mexicana, de loin supérieurs à ceux d'un salarié du Groupe ;
5. NOTANT qu'il est inconcevable que le Groupe Mexicana demande une protection contre ses créanciers, puisque le groupe est financièrement viable, raison pour laquelle il est évident que l'unique objectif de cette faillite artificielle est de se soustraire aux obligations commerciales et sociales, ce qui peut être considéré comme illégal tant que le Groupe Mexicana se dit propriétaire de Mexicana Click et Mexicana Link ;
6. INQUIET de voir que le gouvernement mexicain autorise la création de syndicats protégeant les employeurs, associations fantômes qui spolient les salariés, que des salariés ont été menacés et passés à tabac pour les empêcher de défendre leurs droits, et que l'un de ces syndicats a été engagé par le Consortium Mexicana pour réduire les frais de personnel en privant les salariés de leurs droits ;
7. INQUIET AUSSI que l'annonce de la suspension de vente de billets de Mexicana, l'une des compagnies du Consortium, affecte les passagers, qui ne sont pour rien dans cette tentative de faillite artificielle au moyen de laquelle le Consortium prévoit de se soustraire à ses obligations commerciales et sociales ;
8. DÉCIDE
 - a. De condamner l'attitude diffamatoire et malhonnête du Consortium Mexicana, qui refuse de reconnaître que la mauvaise gestion de la compagnie et son dépeçage ont entraîné une faillite artificielle ;
 - b. De soutenir les salariés du Consortium Mexicana, qui font l'objet d'un chantage médiatique et qui, malgré tout, continuent de garantir des opérations sûres et efficaces au plus haut niveau ;
 - c. Demande au gouvernement mexicain de mettre un terme au système frauduleux de contrats de protection des employeurs – utilisé par le Consortium Mexicana pour spolier les salariés de leurs droits – au nom du principe de liberté syndicale ;
 - d. D'appeler les autorités mexicaines à mener une enquête financière sur le Consortium, ses trois compagnies et ses grands actionnaires, dont le président de son conseil Gastón Azcárraga, en exigeant le respect de l'engagement signé par la compagnie lors de la transaction de privatisation ;
 - e. D'exiger, comme il l'a été négocié par le gouvernement mexicain en 2005, que le Consortium respecte les droits des salariés et la convention collective, en demandant immédiatement aux médias de cesser le harcèlement et en revenant à la table des négociations pour analyser de bonne foi la situation réelle et les autres solutions possibles pour améliorer les finances du Consortium ;
 - f. De demander au Congrès mexicain d'exiger des comptes du Secrétaire des Communications et des Transports pour qu'il analyse la situation financière du Consortium, et de demander à celui-ci de prouver qu'il respecte bien le contrat de vente signé en 2005 avec le gouvernement mexicain.

Résolution 49 : Opposition à la violation des droits humains et syndicaux au Panama

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. ÉTANT ENTENDU que le Panama est membre de l'OIT et a ratifié, entre autres, les Conventions n°87 (Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical) et n°98 (Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective) ;
2. NOTANT que le 16 juin 2010, le Congrès du Panama a adopté le décret n°30 de manière inhabituelle et antidémocratique, et que celui-ci amende trois lois et six règlements, dont le droit du travail, pour détruire les droits syndicaux, notamment sur le plan du non-versement des cotisations syndicales et des restrictions de la liberté de négociation collective et du droit de grève, entre autres ;
3. NOTANT que ce décret, qui est en vigueur et dont une suspension temporaire partielle pendant trois mois est actuellement examinée au Congrès, concerne tous les travailleurs du pays et que ses effets collatéraux s'étendent aux

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- gens de mer des navires arborant pavillon panaméen, le plus répandu des pavillons de complaisance, et qu'il concerne donc les travailleurs de plusieurs pays ;
4. **CONSTANT** avec inquiétude que le gouvernement panaméen a envoyé la police nationale pour réprimer brutalement les travailleurs de la province de Bocas del Toro, en grève illimitée, ce qui a entraîné la mort de deux militants syndicaux, et l'éborgnement, parfois des deux yeux, de plus de 30 travailleurs à cause des projectiles lancés, l'arrestation de centaines de travailleurs dans tout le pays et des mandats d'arrêt à l'encontre de plusieurs dirigeants syndicaux, sans parler des menaces de mort qui planent en permanence sur les dirigeants syndicaux, dont ceux des affiliés du l'ITF ;
 5. **DÉCIDE** de condamner les actions de répression du gouvernement panaméen, qui a eu recours aux forces de police pour s'en prendre aux travailleurs et les intimider, alors que ceux-ci ne veulent qu'empêcher la violation des droits syndicaux et humains instaurée par le décret n°30 ;
 6. **APPELLE** tous les affiliés de l'ITF du monde entier à envoyer des lettres de protestation pour condamner la violation des droits syndicaux et humains et rejeter le décret n°30 et toute autre loi contraire aux principes de la liberté syndicale.
- CONTINUE A SOUTENIR totalement le SUB dans sa lutte de longue haleine pour établir des droits humains et syndicaux dans une future Birmanie démocratique;
5. **PAR CONSEQUENT**, le 42^{ème} Congrès de l'ITF :
 - a. **CONDAMNE** toute tentative de violation des droits syndicaux des travailleurs birmans, y compris ceux des gens de mer, marins-pêcheurs, travailleurs des pêches et travailleurs migrants et exige que la junte respecte la Convention n° 87 de l'OIT (Liberté syndicale et protection du droit syndical) pour laquelle la Birmanie est pays signataire depuis 1955 ;
 - b. **SE DÉCLARE SOLIDAIRE**, aux côtés des Fédérations syndicales internationales, pour protester contre la tenue prochaine d'élections injustes et contre une constitution tout aussi suspecte car elles ne sont pas inclusives – qualité indispensable à la réconciliation et à la démocratisation nationales ;
 - c. **REFUSE** tout contact avec la Myanmar Overseas Seafarers Association (MOSA), association qui a le soutien de la junte, car elle ne représente ni ne protège l'ensemble des gens de mer birmans en cette période cruciale que traverse le pays.

Résolution 50 : Birmanie

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. **CONSTATE** que la junte au pouvoir a promulgué une série de lois pour organiser des élections en 2010, alors que Aung San Suu Kyi et des personnalités importantes sont tenues à l'écart du processus de réconciliation et démocratisation vital pour la Birmanie ;
2. **DÉPLORE** que la 3^{ème} semaine de mai, la Ligue nationale pour les partis de la démocratie ait annulé sa réinscription aux élections – dont les règles étaient jugées injustes, de même que la Constitution de 2008 – et que la situation politique dans le pays soit devenue très tendue et préoccupante ;
3. **RECONNAIT** la situation difficile et vulnérable dans laquelle se trouvent les travailleurs birmans aux mains des militaires et de leurs petits copains qui détiennent le monopole économique depuis une série de grèves organisées en 2007 dans les quartiers industriels de Rangoon et alors qu'un plus grand nombre de travailleurs migrants souffrent dans les pays voisins ;
4. **RECONNAIT TOTALEMENT** les activités légitimes du Syndicat des gens de mer de Birmanie (SUB) qui s'efforcent d'offrir services et protection aux gens de mer, marins-pêcheurs, travailleurs des pêches et travailleurs migrants, en dépit des énormes difficultés rencontrées et des défis existants, et

Résolution 51 : Costa Rica

Le 42^{ème} Congrès de l'ITF, réuni à Mexico du 5 au 12 août 2010 :

1. **SE DÉCLARE SOLIDAIRE** des collègues du leadership légitime du syndicat affilié de l'ITF SINTRAJAP de Puerto Limón à Costa Rica ;
2. **NOTANT** la situation dans laquelle se trouvent les collègues portuaires à Costa Rica, **DÉNONCE** :
 - a. Les attaques inquiétantes et les infractions commises par le gouvernement de Costa Rica à l'encontre de la liberté, des droits et de l'autonomie syndicales des travailleurs portuaires et de leur syndicat SINTRAJAP ;
 - b. La violation des droits humains et syndicaux fondamentaux, l'ingérence dans les affaires internes du syndicat et l'infraction aux conventions internationales relatives à la liberté syndicale et aux droits de négociation, font que le Gouvernement de Costa Rica ne respecte pas le processus légitime et totalement démocratique adopté par SINTRAJAP pour élire son leadership ;
 - c. L'ingérence inopportune et illégale du Gouvernement, du ministère du Travail, du ministère de la Santé, du ministère de la Sûreté, du ministère des Travaux publics et des Transports, et même de l'ancien président et prix Nobel Oscar Arias dans les affaires internes de l'organisation

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- syndicale des ports de Limón et Moín ;
- d. Les interventions illégales du Gouvernement de Costa Rica qui a retiré la personnalité juridique des leaders légitimes du syndicat, élus lors d'élections libres et démocratiques par 72% des travailleurs membres du SINTRAJAP, alors qu'au même moment, en collusion avec la direction de la société portuaire, un groupe parallèle était créé pour défendre les intérêts du Gouvernement et non ceux des travailleurs, groupe auquel il a conféré illégalement un statut juridique, le qualifiant de « comité exécutif », sans que personne n'ait été élu par les travailleurs et sans participation au processus démocratique. Tout cela a été fait dans le but de privatiser les ports et de contourner une organisation syndicale véritablement représentative des travailleurs, constituant une violation évidente de la liberté syndicale, des conventions internationales de l'OIT et des lois du pays ;
- e. L'action honteuse, corrompue, répréhensible et immorale du Gouvernement du Costa Rica, qui a offert un pot-de-vin d'une valeur de 137 millions de dollars US aux travailleurs portuaires de Puerto Limón s'ils renonçaient à leur syndicat SINTRAJAP ;
- f. La mise en détention illégale, et par la suite libération, de 24 travailleurs le 29 avril 2010 parce qu'ils avaient manifesté en faveur du droit au travail, de la sécurité de l'emploi et contre le chômage et la privatisation et concession portuaire. Ce sont ces collègues que le Gouvernement accuse devant les tribunaux et qui pourraient être condamnés à la prison s'ils étaient reconnus coupables d'un crime ;
- g. La violation des lois par les autorités portuaires et le Gouvernement, pour ses propres intérêts économiques, et la poursuite de politiques néolibérales qui portent préjudice aux droits des travailleurs ;
3. Ce Congrès EXIGE du gouvernement costaricain qu'il:
- a. Respecte la liberté, l'autonomie et les droits syndicaux, nationaux comme internationaux, et mette immédiatement fin à la politique destructive qu'il poursuit à l'encontre du mouvement syndical costaricain, et en particulier contre les travailleurs portuaires membres du SINTRAJAP ;
- b. Respecte la démocratie et reconnaisse la direction légitime du syndicat, élue par les travailleurs à l'occasion de procédures libres, indépendantes et démocratiques, conformément aux législations du pays et à la Constitution du SINTRAJAP, indiquant de cette manière qu'ils reconnaissent le syndicat SINTRAJAP sous la direction de Ronaldo Blear et de son comité directeur, avec un mandat légal valide de janvier 2009 à janvier 2001, comme étant le seul représentant légitime des travailleurs des ports de Limón and Moín, tout comme les droits syndicaux, démocratiques et humains s'y rapportant ;
- c. Respecte et applique les conventions internationales de l'OIT ainsi que les législations du travail du pays ;
- d. Montre que le Gouvernement souhaite trouver une solution dans le cadre d'un dialogue direct avec les représentants légitimes du SINTRAJAP, lors d'une réunion où l'on pourra résoudre rapidement ce conflit.
4. Ce Congrès, conscient des faits décrits ci-dessus, DEMANDE la planification d'actions de solidarité légales pour soutenir le syndicat SINTRAJAP, et dans la mesure du possible à travers des interventions directes dans le monde entier.

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010



Des danseurs accueillent les délégué(e)s lors de la séance plénière d'ouverture du 42^{ème} Congrès à Mexico, le 5 août 2010.

ALLOCUTIONS DES ORGANISATIONS HÔTES ET DES INVITÉS D'HONNEUR

Les délégué(e)s du 42^{ème} Congrès ont été accueillis par **Benito Bahena y Lome**, Secrétaire général du syndicat hôte Alianza de Tranviarios de México, coordinateur de l'ITF au Mexique et membre du Comité exécutif de l'ITF. Celui-ci a salué les réalisations de l'ITF en matière de solidarité internationale depuis sa création en 1898, et déclaré que la tenue du Congrès à Mexico, le premier jamais organisé en Amérique latine, était un moment historique pour le mouvement syndical mexicain. Il a rappelé qu'hélas, les travailleuses et travailleurs mexicains rencontrent de grandes difficultés, le gouvernement tentant d'affaiblir la réglementation du travail et de réduire les droits des syndicats. Les politiques de privatisation, de déréglementation, de centralisation de l'exécutif et de libéralisation économique engendrent chômage, dégradation des conditions de travail et affaiblissement des services publics. L'ITF devrait se faire l'ambassadrice des droits des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle. Il a formulé le souhait que les délibérations du Congrès contribuent à la création d'une société plus équitable à l'échelon mondial.

Marcelo Ebrard Casaubon, Gouverneur du District fédéral de Mexico, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a expliqué qu'il était à la tête d'un mouvement progressiste favorable aux syndicats. Il a salué le thème choisi pour le Congrès, « Des syndicats forts – Un transport durable ». Une économie démocratique passe par un renforcement des droits des travailleuses et travailleurs, a-t-il déclaré.

Par écran vidéo interposé, **Sharan Burrow**, Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale, s'est excusée de ne pouvoir être présente à l'ouverture du Congrès du fait de problèmes logistiques. Déplorant la rapacité du modèle économique actuel, elle a déclaré que la cupidité des entreprises n'avait pas sa place dans un contexte de justice mondiale. L'oppression des travailleuses et travailleurs et de leurs syndicats ne devrait pas exister dans la gouvernance nationale ou mondiale. En revanche, le travail, et le travail décent, constituent des droits humains fondamentaux, et la liberté d'association, la syndicalisation et la négociation collective sont les instruments d'une mondialisation plus juste.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Lors de son allocution, le président de l'ITF, **Randall Howard** (SATAWU, Afrique du Sud), s'est dit très honoré de s'adresser aux délégué(e)s de ce 42^{ème} Congrès organisé à Mexico, et a rappelé que l'Amérique latine était le continent le plus dangereux pour les syndicalistes. Le Congrès est l'occasion de revenir sur le chemin parcouru par la Fédération en quatre ans. Il a tout particulièrement insisté sur l'importance de la campagne d'organisation mondiale, en cette période où la récession mondiale impacte négativement les travailleuses et travailleurs et les ressources syndicales. Il a rappelé aux délégué(e)s que l'ITF était leur organisation – une arme mondiale pour défendre et promouvoir les intérêts des travailleuses et travailleurs des transports face à l'oppression et à l'exploitation. Le Congrès constitue dès lors l'occasion d'aiguiller et de façonner l'ITF et

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010



Le Président, Randall Howard : L'ITF peut contribuer à un monde meilleur pour les travailleuses et travailleurs.

d'adopter des politiques, des motions et des programmes de travail qui répondent efficacement aux problèmes des travailleuses et travailleurs. Les travailleuses et travailleurs des transports, a-t-il ajouté, détiennent une puissance considérable du fait de leur rôle de maillons stratégiques de l'économie. S'ils s'y prennent bien, ils peuvent non seulement susciter une véritable évolution des conditions de travail, mais également contribuer à la construction d'un monde meilleur fondé sur les valeurs progressistes que sont la solidarité, la justice sociale et l'égalité, pour reléguer au passé la pauvreté, la maladie, le chômage et le sous-développement. Il a exhorté le Congrès à demander un redoublement des efforts de recrutement et d'organisation des jeunes, et déclaré que les syndicats progressistes avaient la responsabilité de contribuer à la pérennité de la planète en garantissant des politiques de transport durables au plan écologique. Il a également félicité Sharan Burrow de son élection historique au poste de Secrétaire générale de la CSI car elle est la première femme à occuper cette fonction, et déclaré que la présence de femmes aux postes décisionnels devrait devenir la norme plutôt que l'exception. Annonçant qu'il n'était pas candidat à sa propre réélection, Howard a formulé le souhait que le Congrès ressorte plus uni que jamais de l'élection de son successeur.

ÉLECTION DES SCRUTATEURS ET VÉRIFICATEURS DE SCRUTIN

Les scrutateurs ont été élus à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Le règlement du Congrès a été adopté à l'unanimité. (Document du Congrès 42 C-5)

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS ET DE LA COMMISSION DES RÉOLUTIONS

Les membres de la Commission ont été élus à l'unanimité. (Document du Congrès 42 C-10b)

RAPPORTS DE LA COMMISSION DES RÉOLUTIONS

Le Président de la Commission, **Peter McEwen** (Nautilus UK, Grande-Bretagne), a présenté les rapports sur la gestion des motions soumises au Congrès. Les rapports ont été adoptés.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Le Président de la Commission, **Agis Tselentis** (PNO, Grèce), a présenté le rapport de la Commission et indiqué que 333 syndicats (dont 24 sont représentés par procuration) de 109 pays assistent au Congrès. Le rapport a été adopté.

NÉCROLOGIE

Une minute de silence a été observée.

MESSAGES

Le Secrétaire général **David Cockroft** a lu à haute voix plusieurs messages de soutien fraternel au Congrès, notamment celui d'**Efthimios Mitropoulos**, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, et présenté un message vidéo de **Sharan Burrow**, Secrétaire générale de la CSI.

ALLOCUTION DE BIENVENUE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général **David Cockroft** a souhaité la bienvenue aux délégué(e)s, remercié le syndicat hôte et les artistes, lu à haute voix la liste des personnes excusées et présenté les invités d'honneur et l'emploi du temps.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Dans son introduction sur le rapport d'activités, le Secrétaire général **David Cockroft** a expliqué que l'ITF s'emploie à organiser mondialement les travailleuses et travailleurs de tous les secteurs. Des efforts tout particuliers sont déployés à l'égard des jeunes et des femmes, ainsi que des travailleuses et travailleurs précaires et des secteurs non protégés. Il a ensuite évoqué plusieurs victoires de l'ITF et de ses affiliés, notamment la lutte contre le fléau de la piraterie, l'organisation syndicale le long des grands corridors de transport et la poursuite des objectifs syndicaux au sein des alliances aériennes mondiales.

Dina Feller, AAA Argentine, coordinatrice du projet LAN de l'ITF en Amérique latine, a décrit ce programme de trois ans. Celui-ci a débouché sur la création d'un nouveau syndicat au sein de la compagnie aérienne LAN en Équateur, dirigé par Ximena López. En outre, les syndicats du Pérou ont été rassemblés en une fédération, et les affiliés chiliens et argentins ont vu leurs adhésions augmenter.

Bilal Malkawi, du bureau de l'ITF dans le Monde arabe, a expliqué que les syndicats avaient aidé à atténuer les souffrances

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

de la population de Gaza en janvier 2009. Deux avions-cargos ont transporté des fournitures humanitaires, dons de nombreux affiliés de l'ITF du Monde arabe et d'autres régions, vers cette enclave palestinienne.

Francis Ruwa, travailleur des transports séropositif, a indiqué qu'il avait participé à un projet de témoignages mené par l'ITF à Mombasa, au Kenya, pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des séropositifs. L'objectif était d'aider les travailleuses et travailleurs des transports pour qu'ils brisent le silence, surmontent leur peur, se fassent dépister et se renseignent sur leurs droits.

Le rôle de la fédération syndicale internationale UNI et de l'ITF en matière d'organisation syndicale au sein de la multinationale de services de livraison DHL a été mis en exergue par **Neil Anderson**, responsable d'UNI Poste et Logistique. Il a expliqué que les problèmes des salarié(e)s étaient soumis aux actionnaires et qu'une coopération régionale était instaurée. Il a ajouté que les syndicats étaient prêts à dialoguer avec la direction, et déterminés à conclure un accord-cadre mondial.

Bayla Sow, SUTAS, Sénégal, a déclaré que la cause de la crise économique mondiale était à rechercher du côté des politiques néolibérales. Malgré cette conjoncture, l'ITF a réussi à relever les défis posés par les multinationales. Les syndicats participent également à la construction d'un nouveau modèle économique. Mais l'amélioration des conditions de travail passe par une solidarité internationale accrue. Cette évidence a pris tout son sens dans le secteur de l'aviation civile lors du conflit avec British Airways et des difficultés rencontrées par Mexicana.

Abdulgani Serang, NUSI, Inde, a salué les activités menées par l'ITF pour les femmes et les jeunes depuis le dernier Congrès. Des efforts sont cependant à faire pour les retraités. Il est rare qu'un travailleur à la retraite soit encore syndiqué. Beaucoup d'affiliés ont prévu des associations spéciales pour les retraités. L'expérience et le savoir-faire de ces derniers s'avèrent souvent très utiles aux syndicats.

PK Raman, TDU, Inde, a suggéré quatre outils pour la campagne d'organisation mondiale de l'ITF dans les réseaux de terminaux mondiaux, dont un audit sur le personnel des GNT et leurs politiques de responsabilité sociale des entreprises pour accroître les pressions sur les multinationales.

Mary Liew, SOMU, Singapour, a souligné qu'il ne pouvait pas y avoir de syndicats forts sans les femmes et les jeunes. Elle a suggéré que les syndicats intègrent, accompagnent et forment les jeunes et les dirigeants de demain. Il faudrait aider les femmes à acquérir les compétences leur permettant d'exercer des fonctions au sein des syndicats. Grâce à un programme de formation et de placement, le SOMU a aidé plus de 6000 femmes à reprendre une vie active ces trois dernières années.

Javed Khan, KDLBSU, Pakistan, a déclaré que la situation était particulièrement difficile pour les syndicats de sa région du fait de la déréglementation, de la privatisation et de la restructuration, qui entraînent le remplacement d'emplois permanents par des postes précaires, avec à la clé une perte d'adhérents et une hausse du chômage.

L'une des oratrices invitées pour ce débat était **Ana Lilia Pérez**, journaliste mexicaine engagée et auteur d'un livre

dénonçant la corruption dans l'industrie pétrolière offshore mexicaine, *Campeche Basin : paradigm of labour exploitation*. Elle a reçu une standing ovation après son témoignage sur les persécutions dont elle a elle-même été victime. Elle a exhorté l'ITF à poursuivre son action de défense des travailleurs mexicains offshore. La dénonciation de la corruption dans le secteur pétrolier mexicain est toujours sanctionnée par un harcèlement violent, a-t-elle expliqué, en demandant à l'ITF de continuer de lutter contre l'exploitation des travailleurs offshore et le mépris des conditions de sécurité dans ce secteur.

Marcelo Vital Dainotto, Federación Nacional de Trabajadores Camioneros y Obreros del Transporte Automotor de Cargas Logística y Servicios, Argentine, a exhorté le futur Congrès à aborder la question des ramasseurs de déchets, des risques de maladies auxquels ils sont exposés et de leur contribution à la protection de l'environnement.

Marcelo Schmidt, SNA, Brésil, a fixé quatre défis à l'ITF : élire une femme au poste de Secrétaire général ou de Président, intégrer les syndicats chinois, intégrer les mouvements sociaux et proposer des formations de qualité aux jeunes.

Parmi les autres orateurs présents figuraient **Palitha Atukorale**, NUSSL, Sri Lanka, et **Juan Carlos Schmid**, SPDB, Argentine.

Une présentation audiovisuelle sur les activités menées par l'ITF partout dans le monde depuis quatre ans a été dévoilée aux délégué(e)s. Cette présentation faisait le lien entre le thème d'organisation mondiale du Congrès 2006 de Durban, et celui de cette année : *Des syndicats forts – un transport durable*.

Pour clôturer la séance, **David Cockroft** a déclaré que notre message aux multinationales était que les syndicats de l'ITF sont là pour durer et qu'il est impossible d'y échapper. Les sociétés ne peuvent se soustraire aux responsabilités sociales et aux normes de sécurité en franchissant les frontières, car les syndicats de l'ITF veillent au grain.

Le rapport d'activités a été adopté.

DES SYNDICATS FORTS – UN TRANSPORT DURABLE

Présentant le document sur le thème du Congrès, le Secrétaire général adjoint de l'ITF, **Stuart Howard**, a expliqué que celui-ci abordait divers aspects, dont la défense des droits syndicaux fondamentaux, la précarisation et l'externalisation, la lutte contre la déréglementation et la libéralisation, et le défi du changement climatique. Il a insisté sur le potentiel d'action revendicative qui s'offre aux syndicats des transports. Ceux-ci doivent cependant s'organiser au niveau national et s'adapter aux changements structurels des transports et de l'environnement politique qui les façonne. Il a mis l'accent sur l'influence potentielle dont bénéficient les syndicats des transports. Indépendamment de la crise financière, l'économie mondiale est toujours tributaire du transport de pièces détachées et de produits finis, via des chaînes de production et des réseaux de distribution à l'échelle internationale.

Le débat à ce sujet s'est présenté sous la forme d'une table ronde de cinq délégué(e)s qui ont partagé leurs expériences et leurs idées à propos de la construction de la solidarité et du

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010



Une table ronde a lancé le débat « Des syndicats forts – Un transport durable ». De gauche à droite : Peep Peterson (Estonie), PK Raman (Inde), Arlette Gay (Chili), Aidan White (Fédération internationale des journalistes), Kalthoum Barkallah (Tunisie), Roger Toussaint (États-Unis) et Stuart Howard (Secrétaire général adjoint de l'ITF).

renforcement des syndicats. Celle-ci était animée par **Aidan White**, Secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes, et a été suivie d'interventions de l'assemblée. L'un des enseignements de ce débat a été que les syndicats ne doivent pas compter sur les partis sociaux-démocrates, pas plus qu'ils ne doivent financer les partis qui n'agissent pas dans l'intérêt des syndicalistes. Cette argumentation a été vivement appuyée par **Edson Martins Areias** de la CONTTMAF (Brésil), **Bob Crow** du RMT (Grande-Bretagne), **Roger Toussaint** de la TWUA (États-Unis) et **Niek Stam** de FNV Bondgenoten (Pays-Bas).

Niek Stam a regretté que de nombreux partis sociaux-démocrates aient fait leurs des politiques néolibérales, 50% des actions de ces partis allant à l'encontre des intérêts des syndicalistes. Son syndicat commence à devoir expliquer à ses membres la différence entre les politiques de gauche et de droite.

Roger Toussaint, TWUA, États-Unis, a déclaré qu'il était important de construire des alliances populaires les plus larges possibles. Son syndicat a consacré beaucoup de temps à défendre publiquement les intérêts des travailleurs américains non représentés et des nouveaux travailleurs immigrants. Cette action a permis de changer l'image du syndicat, et celui-ci est maintenant mieux armé pour survivre aux attaques des médias, qui brossent souvent un portrait peu flatteur des syndicats.

PK Raman, TDU, Inde, a remercié l'ITF et toutes les personnes qui ont permis d'organiser les travailleuses et travailleurs de Gateway Terminal India, où la première convention collective a été conclue le mois dernier.

Peep Peterson, du Syndicat estonien des travailleurs du transport et de la route, a déclaré que les travailleuses et travailleurs de l'ex-Union soviétique ont tendance à se réjouir de la mondialisation, de l'ouverture au monde et de la possibilité de franchir les frontières. Mais la mondialisation n'est pas pour autant portée aux nues. Celle-ci a fait surgir des inégalités et un dumping social, ainsi qu'un nivellement par le bas.

Arlette Gay, STELC, Chili, a évoqué la création d'un réseau de syndicats LAN en Amérique latine. Elle a déclaré que l'on pouvait en tirer des enseignements importants en matière d'échange d'informations, de création de relations de confiance, d'identification des différents intervenants et de respect des différences de chacun.

Mark Haasis, UAW, États-Unis, a expliqué que son syndicat n'était affilié à l'ITF que depuis une semaine et qu'il pouvait sans doute à ce titre jeter un regard neuf sur son rôle d'organisation mondiale des travailleuses et travailleurs. Il saute aux yeux de toutes et tous que l'ITF accomplit une action extraordinaire. L'UAW lui en est reconnaissant et souhaite en faire partie.

Jim Hunter, ancien président de l'ITF, a salué les délégué(e)s

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

et s'est dit ravi des changements spectaculaires survenus au sein de l'organisation depuis son départ, en particulier sur le plan de l'internationalisme et de l'intégration des femmes dans les processus décisionnels. Il est revenu sur les nouveaux défis mondiaux auxquels sont confrontés les syndicats face au capitalisme débridé qui caractérise le secteur des transports depuis la fin de la Guerre froide.

La lutte contre la mondialisation est étroitement liée au combat contre le néolibéralisme, a déclaré **Francisco Torrealba**, FTFV, Venezuela. Les travailleuses et travailleurs se voient contraints de s'organiser partout dans le monde pour contrer les politiques néolibérales agressives, a-t-il ajouté.

Le document stratégique a été *adopté* à l'unanimité.

COMPTE RENDUS DES CONFÉRENCES

Dave Heindel (SIU, États-Unis) a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section des gens de mer. Celui-ci a été adopté.

Martin Mayer (Unite, Grande-Bretagne) a présenté le compte rendu de la Conférence des transports routiers. Celui-ci a été adopté.

Lars Lindgren (ST, Suède) a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section des dockers. Celui-ci a été adopté.

Nick Bramley (UNIA, Suisse) a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section de la navigation intérieure. Celui-ci a été adopté.

Øystein Aslaksen (NL, Norvège) a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section des cheminots. Celui-ci a été adopté.

Manfred Calsow (Ver.di, Allemagne) a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section de l'aviation civile. Celui-ci a été adopté.

Johnny Hansen (NS, Norvège) a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section de la pêche. Celui-ci a été adopté.

Bengt Olsson (Unionen, Suède) a présenté le compte rendu de la Conférence de la Section des services touristiques. Celui-ci a été adopté.

Tomas Abrahamsson (SEKO, Suède) a présenté le compte rendu de la Conférence conjointe des Sections des gens de mer et des dockers. Celui-ci a été adopté.

Guy Greivelding (FNCTTFEL, Luxembourg) a présenté le compte rendu du Comité des transports urbains. Celui-ci a été adopté.

Diana Holland (Unite, Grande-Bretagne) a présenté le compte rendu de la Conférence des travailleuses des transports. Celui-ci a été adopté.

Paul McAleer (MUA, Australie) a présenté le compte rendu de la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs. Celui-ci a été adopté.

Asbjørn Wahl (Fagforbundet, Norvège) a présenté le compte rendu de la Conférence de l'ITF sur le changement climatique. Celui-ci a été adopté.

MOTIONS ET AMENDEMENTS DES STATUTS DE L'ITF

Le Congrès a adopté à l'unanimité un amendement à l'Article V des Statuts de l'ITF, augmentant ainsi de 40 à 41 le nombre de sièges au Comité exécutif.

Le Congrès a aussi adopté à l'unanimité un amendement aux Articles I, IV, XII et XIII des Statuts de l'ITF pour assurer la représentation des jeunes travailleuses et travailleurs des transports au sein de l'organisation.

Le Congrès a par ailleurs adopté à l'unanimité un amendement au préambule des Statuts de l'ITF pour accepter l'affiliation de syndicats issus de la FIOST.

Le Congrès a adopté les résolutions présentées aux pages 7-41 du présent document.

MOTION 1 : RÉAGIR AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Congrès a noté que les transports sont responsables de 14% des émissions mondiales, s'est inquiété de l'augmentation spectaculaire des émissions dues aux transports au cours des 30 dernières années et s'est dit conscient que les émissions sont nocives non seulement pour l'environnement mais également pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs du transport. Il a estimé que les solutions fondées sur le marché ne fonctionnent pas et que la solution de la crise climatique exigera une profonde transformation politique et économique. Le Congrès a appelé l'ITF à représenter les intérêts communs des personnels du transport pour assurer une transition juste vers un système de transport durable fondé sur des emplois sûrs, de bonnes rémunérations et des conditions de travail décentes ; à affecter des ressources suffisantes à la poursuite de l'action sur le changement climatique ; et à mettre en œuvre un programme pédagogique complet sur le changement climatique dans toutes les régions de l'ITF pour sensibiliser et développer les capacités des syndicats à réagir au changement climatique.

L'auteur de la motion, **Peter Kennedy**, CAW-TCA, Canada, a déclaré que les syndicats des transports avaient « l'obligation de



Le personnel de l'ITF fête la fin d'un Congrès très réussi.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

commencer à soigner la planète ». Bien entendu, ils doivent défendre l'emploi de leurs membres, mais ont également l'obligation de s'engager sur des enjeux importants qui dépassent le cadre du lieu de travail. Il déclare que les industries basées sur les technologies à faible émission de carbone et la protection de l'environnement offrent de formidables perspectives d'emploi, et cite la France et le Royaume-Uni en exemples à ce sujet. Quand les emplois sont en danger, a-t-il expliqué, il est essentiel que les syndicats se fassent entendre pour garantir une tradition juste respectant les travailleuses et travailleurs, leurs familles et leurs communautés, et mettant l'accent sur des emplois sûrs, bien payés et respectueux de l'environnement.

Dorothy Nandera, ATGWU, Ouganda, a déclaré que les jeunes syndicalistes s'investiront activement dans les démarches de durabilité, et demandent à tous les syndicats de prouver leur engagement en la matière.

Marz Colombini, Aslef, Grande-Bretagne, a salué le débat critique à ce sujet, mais expliqué à ceux qui craignent pour l'emploi de leurs membres que c'est l'absence de prise en compte du changement climatique qui menace l'emploi, et que les syndicats ont la responsabilité d'adopter une vision à long terme et d'œuvrer à la réduction des émissions de carbone, même si ceci est synonyme de limitation ou d'abandon progressif des carburants fossiles.

Randall Howard, Président de l'ITF, a qualifié cette résolution d'historique, et remercié toutes les personnes qui ont travaillé sans relâche à l'obtention d'un consensus sur cette politique.

La motion telle qu'amendée (par les amendements 1, 3 et 4) a été *adoptée* à l'unanimité.

MOTION 2 : RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Comité exécutif de l'ITF s'est opposé à cette motion, soumise par la Pakistan Merchant Navy Officers' Association.

La motion n'a pas été examinée car la PMNOA n'était pas présente pour la défendre.

MOTION 3 : RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE DU SECTEUR DES TRANSPORTS ROUTIERS

Joe Fleetwood, MUNZ, Nouvelle-Zélande, a soumis cette motion, laquelle engage tous les pays à continuer d'œuvrer à un accord international sur le changement climatique et à mettre en œuvre des stratégies sectorielles spécifiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des différents modes de transport.

La motion a été *adoptée* à l'unanimité.

MOTION 4 : RÉAGIR À LA MONDIALISATION APRÈS LA CRISE FINANCIÈRE MONDIALE

Paddy Crumlin, MUA, Australie, a soumis cette motion, laquelle constate que le processus de privatisation et de commercialisation continue de toucher partout les services de

transport et de logistique, et engage l'ITF à poursuivre le dialogue entamé avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement afin de mieux remettre en question les principes néolibéraux, à travailler en étroite collaboration avec les Syndicats mondiaux pour aider le mouvement syndical international à progresser sur la voie de son plan d'action pour la réforme financière, et à poursuivre le renforcement des structures régionales de l'ITF pour faire en sorte que les syndicats apportent un soutien coordonné à ces initiatives.

Paddy Crumlin a déclaré que les travailleuses et travailleurs paient le prix de la mondialisation et que le changement du système économique ne peut se faire que par le mouvement syndical international. En plus du dialogue et de l'engagement avec des organisations internationales, les syndicats doivent se développer et collaborer en utilisant tous les outils, industriels et intellectuels, à leur disposition pour trouver une solution progressiste pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs et façonner un projet pour un monde meilleur.

La motion telle qu'amendée a été *adoptée*.

MOTION 5 : RIPOSTE DES SYNDICATS À LA PRIVATISATION ET À LA LIBÉRALISATION DES TRANSPORTS

Alex Gordon, RMT, Grande-Bretagne, a soumis cette motion, laquelle estime que la privatisation, la libéralisation et la fragmentation des transports ont des conséquences négatives sur les travailleuses et travailleurs et les syndicats ainsi que sur le transport social, et constate que l'industrie des transports maritimes souffre depuis longtemps des effets pervers de la mondialisation. Elle salue les récentes évolutions de la stratégie sur les pavillons de complaisance, et appelle l'ITF à rassembler des renseignements spécifiques à diffuser aux affiliés concernant l'évolution de la privatisation des transports.

Il a indiqué que les syndicats doivent tirer les enseignements de l'expérience du secteur maritime et répondre par une analyse claire des mesures à prendre pour empêcher la destruction d'autres réseaux de transport. Il a déclaré que la privatisation entraîne un nombre croissant de décès chez les travailleuses et travailleurs des transports, ainsi que la destruction de systèmes de transport tout entiers, comme le réseau ferroviaire national mexicain. La conclusion de l'ITF, c'est qu'il faut s'opposer aux projets de libéralisation et de privatisation pour laisser la place à des renationalisations, comme cela a été le cas en Nouvelle-Zélande.

La motion a été *adoptée*.

MOTION 6 : LE CAPITALISME EN CRISE

Cette motion, soumise par **Bob Crow**, RMT, Grande-Bretagne, considère que le système économique et social mondial privilégie la maximisation des bénéfices par rapport aux intérêts des travailleuses et travailleurs, et prie instamment l'ITF de faire campagne pour l'adoption d'un programme radical de mesures pour relancer l'économie, créer des emplois, perfectionner les services publics et améliorer la qualité de vie des travailleuses et

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

travailleurs et de leurs familles, et d'appuyer activement cette position au sein de la CSI.

Robert Mashego, SATAWU, Afrique du Sud, a ajouté que les emplois créés par le capitalisme ne sont pas durables.

Asbjørn Wahl, Fagforbundet, Norvège, a soutenu la motion mais estimé qu'elle n'allait pas assez loin, et déclaré que les syndicats sont témoins d'une terrible offensive contre les services publics et que la motion devrait appeler à un contrôle public, ou à une propriété publique, des institutions financières, des banques et d'infrastructures importantes comme l'énergie.

Roger Hansen, Syndicat norvégien des transports, Norvège, est également intervenu.

La motion a été *adoptée*.

MOTION 7 : NORMES SOCIALES MINIMALES À L'ÉCHELLE MONDIALE

André Milan, CFDT, France, a soumis cette motion, laquelle reconnaît que l'afflux croissant de travailleuses et travailleurs intérimaires dans l'industrie des transports par la voie de l'externalisation et des agences de recrutement porte gravement atteinte aux droits des travailleuses et travailleurs, et appelle l'ITF à poursuivre sa campagne mondiale à ce sujet. Il a indiqué que la CFDT appuyait la motion telle que modifiée par l'amendement 12, mais s'opposait à l'amendement 11.

Noelle Olivier, FETS-FO, France, était du même avis.

La motion telle qu'amendée a été *adoptée*.

MOTION 8 : QUALIFICATIONS, COMPÉTENCES ET FORMATION PROFESSIONNELLE, ET OCTROI DE LICENCES AUX PERSONNELS DES TRANSPORTS

Le Secrétaire général **David Cockroft** a expliqué que cette motion et l'amendement qui la concerne seront reportés au Comité exécutif, non parce que le principe d'amélioration des compétences des travailleuses et travailleurs des transports pose problème, mais parce que l'on s'inquiète des conséquences en termes de ressources de mener une enquête d'une telle envergure avant fin 2012.

La motion a été *reportée*.

MOTION 9 : SÉCURITÉ DES TRANSPORTS ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Cette motion, qui condamne les attaques terroristes dans les transports et demande au gouvernement d'améliorer la sécurité des transports, a été soumise par le Syndicat des cheminots, Russie.

La motion a été *adoptée*.

MOTION 10 : INFRASTRUCTURE DES TRANSPORTS

Peter McEwen, Nautilus UK, Grande-Bretagne, a expliqué qu'un accord tardif avait été trouvé sur la reformulation de cette motion, dont il a lu la version remaniée au Congrès car le temps avait manqué pour l'imprimer et la faire traduire.

Paddy Crumlin, MUA, Australie, a soumis la motion, laquelle constate que de solides arguments économiques, sociaux et environnementaux militent en faveur d'investissements accrus dans une infrastructure durable de transport de fret et de voyageurs et appelle l'ITF à coordonner des campagnes régionales, ou à contribuer à leur organisation, en vue d'une promotion de cette approche et de forcer les gouvernements à améliorer les infrastructures. Il a expliqué que cette motion suggérait d'utiliser les capitaux des travailleuses et travailleurs pour changer l'ordre mondial et ne proposait en aucun cas de retirer l'indépendance et la responsabilité des caisses de retraite, mais que les syndicats devaient commencer à placer leurs économies dans des valeurs sûres garantissant des rendements pour les retraites des membres et de leurs proches. Il a expliqué que ce point figurait à l'ordre du jour de la CSI.

Wayne Butson, RMTU, Nouvelle-Zélande, a ajouté qu'il était urgent que les fonds des caisses de retraite soient utilisés de manière bien plus efficace et progressiste pour être bénéfiques aux travailleuses et travailleurs et à leurs familles.

Tom Dufresne, ILWU, Canada, a mis en garde contre l'adoption d'une motion dont la portée serait trop large et déboucherait de par sa nature sur la privatisation des infrastructures de transport.

Jane Barrett, SATAWU, Afrique du Sud, a expliqué que l'amendement proposé par son syndicat reposait sur la conviction que pour briser le cycle du capitalisme, les syndicats doivent s'atteler aux schémas actuels des investissements dans les infrastructures de transport et remettre en question le statu quo en termes de production, de consommation et de distribution. Elle a expliqué qu'en Afrique du Sud, les infrastructures ferroviaires sont conçues pour l'exportation des matières premières et que l'absence d'investissements dans des activités économiques progressistes locales entraîne chômage et extrême pauvreté.

Tony Sheldon, TWU, Australie, a expliqué que la motion n'avait absolument pas vocation à encourager la privatisation, mais que quand des investissements sont effectués avec peu ou pas de respect pour les aspects sociaux ou éthiques, les administrateurs sont dans l'obligation d'utiliser leurs leviers pour influencer sur la qualité de ces investissements.

Parmi les autres orateurs figuraient un représentant de la CDGT, France, et **Helmut Radlingmayr**, Gewerkschaft VIDA, Autriche.

La motion telle qu'amendée a été *adoptée*.

MOTION 11 : LA SÉCURITÉ DE LA VIE ET DE LA SANTÉ AU LIEU DE TRAVAIL EST UNE OBLIGATION ET UNE RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

Nikolai Nikiforov, Syndicat des cheminots et des travailleurs de la construction des transports, Russie, a soumis cette motion, qui considère que s'agissant de la sécurité du travail, les employeurs doivent veiller en priorité à la prévention des accidents plutôt qu'à l'indemnisation, et appelle les instances internationales et les gouvernements nationaux à recentrer leurs efforts sur l'amélioration de la sécurité au travail.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

La motion telle qu'amendée a été *adoptée*.

MOTION 12 : JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS

La motion a été *retirée*.

MOTION 13 : RÉSEAU SUR LES SERVICES MONDIAUX DE LIVRAISON

Tim Beaty, Teamsters, États-Unis, a soumis la motion, laquelle constate que le réseau qui se concentre sur les cinq plus grandes sociétés de logistique est une réaction essentielle de l'ITF aux changements intervenus dans le secteur des transports mondiaux, et décide de continuer à développer et promouvoir le réseau et à y associer d'autres syndicats mondiaux le cas échéant. Il a déclaré qu'à ce jour, l'expérience du réseau était positive et qu'il avait pour but d'assurer une représentation syndicale avec des contrats forts dans tous les pays où les sociétés sont présentes.

Thomas Sorg, ver.di, Allemagne, a décrit l'hostilité à laquelle se heurte son syndicat de la part d'UPS et indiqué que le réseau permet d'échanger des stratégies pour cibler les entreprises.

George Floresco, Syndicat des travailleuses et travailleurs des postes, Canada, a expliqué que ces quatre dernières années ont été témoins de plus de recouvrements entre les services postaux publics ou les services hybrides déréglementés ou privatisés, et les sociétés privées. Il a ajouté que les entreprises pressent de plus en plus leurs travailleuses et travailleurs pour en retirer toujours plus de profits, et que les syndicats soutiennent vivement une coopération accrue avec les syndicats membres d'autres fédérations syndicales internationales.

Patrick Vancraeynest, Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT, France, a appuyé la motion.

La motion telle qu'amendée a été *adoptée*.

MOTION 14 : UNIFICATION DES SYNDICATS ET COMITÉS NATIONAUX DE COORDINATION

Cette motion, soumise par **Zenzo Mahlangu**, SATAWU, Afrique du Sud, demande à l'ITF, par l'intermédiaire de ses structures régionales, d'encourager l'unité et la coordination entre les syndicats des transports au niveau national et de soutenir les affiliés en rendant les comités nationaux de coordination forts et efficaces.

La motion a été *adoptée*.

MOTION 15 : ORGANISATION RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE DE L'ITF

Paddy Crumlin, MUA, Australie, a soumis cette motion, laquelle appelle l'ITF à s'assurer que chaque bureau régional et sous-régional prépare, en collaboration avec les affiliés, un plan d'organisation quadriennal pour contribuer au programme *Organisons-nous mondialement*. Il a déclaré que l'ITF devait donner un souffle nouveau aux régions pour se réengager auprès

des travailleuses et travailleurs dans celles-ci, si l'on veut que les syndicats ripostent efficacement aux menaces posées par la crise économique mondiale.

La motion telle qu'amendée a été *adoptée*.

MOTION 17 : COMMUNICATIONS

Tim Beaty, Teamsters, États-Unis, a soumis la motion, laquelle appelle l'ITF à explorer et faire rapport en avril 2011 sur les nouvelles communications mobiles et numériques utilisées de par le monde, pour identifier les possibilités de développement des capacités de communication et d'organisation des affiliés.

Andy Bain, TSSA, Grande-Bretagne, a déclaré qu'il y avait beaucoup d'enseignements à tirer de l'échange de connaissances et d'expériences dans ce domaine des technologies de communication, en particulier pour les travailleuses et travailleurs des régions les plus défavorisées.

Le Secrétaire général de l'ITF, **David Cockroft**, a ajouté que l'ITF devait trouver des modes de travail supposant moins de réunions, et évoqué le « projet du cinquième étage » pour rapprocher le Secrétariat de Londres des bureaux régionaux et des inspecteurs.

La motion a été *adoptée*.

MOTION 18 : ÉVALUATION ET MESURE DES PERFORMANCES DES AFFILIÉS ET DES MEMBRES OFFICIELS

La motion, qui demande à l'ITF de mettre en place un système permettant de diffuser à grande échelle les meilleures pratiques aux syndicats et d'introduire un système de Prix de l'ITF pour récompenser les performances remarquables, a été soumise par **Emmanuel Mensah**, General Transport, Petroleum & Chemical Workers' Union of TUC, Ghana. L'amendement 26 demandait de rebaptiser la motion « Encourager les affiliés et les membres officiels de l'ITF ».

Wendy Hirst, ASLEF, Grande-Bretagne, a déclaré que ce sont les affiliés qui devraient ouvrir la voie de la fixation de normes, comme le stipule l'Article 4, Section 5 des Statuts de l'ITF en matière de parité entre hommes et femmes, et a regretté que certaines délégations de plus de trois membres ne comptent toujours aucune femme.

La motion telle qu'amendée a été *adoptée*.

MOTION 20 : PROGRAMME « ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT »

Tony Sheldon, TWU, Australie, a soumis la motion, laquelle engage l'ITF vis-à-vis du développement durable du programme « *Organisons-nous mondialement* » et de sa mise en œuvre par, entre autres mesures, les ressources nécessaires à un petit nombre de campagnes stratégiques. Elle appelle le Secrétaire général à prévoir, exécuter, assurer le suivi et évaluer la mise en œuvre des priorités stratégiques du Congrès. Il a recommandé que la politique Organisons-nous mondialement soit considéré comme critique, et déclaré que l'ITF devait se concentrer sur ce à quoi ressemblent les vraies victoires.

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

Wayne Butson, Nouvelle-Zélande, a déclaré qu'à ses yeux, cette motion constituait un nouvel échelon dans la progression de l'ITF vers une organisation de puissance et d'influence mondiale.

La motion telle qu'amendée a été *adoptée*.

MOTION 21 : JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS

Soumettant la motion au nom de l'un de leurs auteurs, **Fatima Queipo**, CCOO, Espagne, et **Tami Ray**, Bermuda Industrial Union, Bermudes, se sont dits déçus que la Section des gens de mer n'ait pas élu de représentant(e) des jeunes. La motion demande à l'ITF de concevoir un programme pour l'organisation des jeunes travailleuses et travailleurs du secteur des transports et de débloquer les ressources nécessaires pour réaliser cet objectif, et demande aux affiliés de veiller à une plus grande participation des jeunes à leurs activités et à leurs structures de direction. La motion salue la décision du Comité exécutif de présenter au Congrès une série de modifications des Statuts ayant trait aux jeunes travailleuses et travailleurs du secteur des transports et l'invite à appliquer immédiatement les dispositions de ces amendements et à garantir l'inclusion des conclusions de la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du secteur des transports au Programme de travail 2011-2014.

Abdulgani Serang, NUSI, Inde, qui a également soumis la motion, a ajouté que le NUSI a modifié ses statuts pour tenir compte des préoccupations des jeunes, et a appelé les autres syndicats à faire de même.

Ingo Marowsky, ITF, Grande-Bretagne, s'est exprimé sur le dynamisme des jeunes, et a déclaré que grâce à leur habitude de ne jamais prendre les choses pour acquises, le Congrès a fait l'histoire et ne sera plus jamais le même.

La motion telle qu'amendée a été *adoptée*.

MOTION 22 : REJET DE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE, DU FÉMINICIDE, ET DE LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS ; SOUTIEN AU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU MEXIQUE

Rosa Maria Hernandez Lopez, ATM, Mexique, a soumis la motion, laquelle décrit les problèmes auxquels sont confrontés les travailleuses et travailleurs au Mexique et appelle le Congrès à prier instamment le Président mexicain et son Cabinet à respecter les droits syndicaux fondamentaux, le droit à l'égalité et la prise en compte de la dimension de genre.

La motion a été *adoptée*.

MOTION 23 : DROITS DES TRAVAILLEURS AU MEXIQUE

Paddy Crumlin, MUA, Australie, a soumis la motion, laquelle demande à l'ITF et aux autres fédérations syndicales internationales de mener une campagne internationale pour dénoncer l'injustice et les abus qui ont cours dans le secteur pétrolier et gazier du Mexique, et invite les affiliés de l'ITF à soutenir l'alliance ITF/ICEM dans le secteur pétrolier et gazier

offshore en protestant auprès de l'OIT et des principales compagnies pétrolières et gazières afin que cessent les pratiques abusives. Il a déclaré que le MUA soutenait fièrement les droits des travailleuses et travailleurs en Amérique centrale et du Sud, et expliqué que les événements qui se produisent au Mexique ont un impact sur des accords tels que l'ALENA.

La motion a été *adoptée*.

MOTION 24 : ŒUVRER POUR LE RESPECT DES DROITS SYNDICAUX INTERNATIONAUX

La motion, soumise par **Flemming Smidt**, 3F, Danemark, constate que les décisions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), notamment dans l'affaire Viking, constituent l'atteinte la plus fondamentale aux droits syndicaux depuis plusieurs générations, et appelle l'ITF à mener une campagne vigoureuse et à s'assurer que d'autres fédérations syndicales mondiales et européennes prennent elles aussi toutes les mesures possibles pour s'assurer que les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme soient désormais contraignants pour la CJUE.

Il a expliqué que les quatre grandes décisions récentes de la CJUE – Viking, Laval, Luxembourg et Ruffert – limitent la possibilité d'actions revendicatives et syndicales en Europe, et sont contraires à plusieurs conventions de l'OIT. Il a souligné que l'adoption du Traité de Lisbonne offre des possibilités de contester ces décisions, mais seulement avec un soutien international.

Alex Gordon, RMT, Grande-Bretagne, a expliqué que l'amendement proposé par son syndicat se réfère à l'affaire portée par celui-ci devant la Cour européenne des droits de l'homme après l'ordonnance dont il fait l'objet en mars 2010, lui interdisant de mener des grèves légales contre Network Rail. Il a déclaré que les récentes décisions rendues par la Cour européenne des droits de l'homme divergeaient sensiblement de celles de la CJUE, en particulier dans le dossier turc, et que les syndicats devaient creuser un fossé entre les deux tribunaux pour améliorer la transparence.

Le Secrétaire général David Cockroft a déclaré qu'il s'agissait d'une motion particulièrement importante, compte tenu de l'offensive lancée sur le droit fondamental qu'ont les syndicats à mener des actions au niveau international. Comme c'est probablement l'ITF qui a mené et coordonné le plus d'actions internationales, celle-ci est particulièrement visée. C'est la raison pour laquelle elle a été la principale défenderesse aux côtés du syndicat finlandais des gens de mer dans l'affaire Viking. Ces décisions de la Cour de justice pourraient rapidement se propager à d'autres régions du monde, a-t-il avancé, citant l'exemple des tribunaux britanniques contre le syndicat BALPA (qui n'est pas encore affilié à l'ITF) quand celui-ci a tenté de réagir à la décision de British Airways d'établir une filiale à bas prix en France pour profiter de l'accord de ciel ouvert entre l'Union européenne et les États-Unis. Le syndicat BALPA s'est vu rétorquer que son action serait « disproportionnée », terme utilisé par la CJUE dans l'affaire Viking. Il a exhorté les affiliés à agir le plus efficacement possible pour obtenir un meilleur cadre

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

juridique leur permettant de mener des actions revendicatives légales pour soutenir leurs camarades au sein de l'ITF et ailleurs.

La motion a été *adoptée* à l'unanimité.

MOTION 25 ET 26 : PALESTINE

Nasser Younis, PGFTW, Palestine, a soumis une motion unique remaniée. Il a expliqué que vivre sous l'occupation depuis plus de 21 ans n'était pas chose aisée et que le syndicat faisait de son mieux pour les travailleuses et travailleurs, remercié l'ITF de son soutien, et pris note du lancement prochain de son projet pour les chauffeurs routiers. Il a expliqué que les syndicats unissent leurs forces pour voir un jour un État appelé Palestine libre de toute colonie de peuplement. Cette motion conjointe stipule que toutes les relations avec les colonies de peuplement devraient cesser en tant qu'étape vers leur démantèlement.

Bob Crow, RMT, Grande-Bretagne, qui a également soumis la motion, a expliqué que, contrairement à certains de ses camarades, il estime que les enjeux politiques ont bien leur place au Congrès. Le syndicalisme a trait à la dignité et au respect des personnes, ainsi qu'à leur droit à l'autodétermination. Il a souligné que si le Congrès adoptait la motion, l'ITF aurait la tâche considérable de mener une campagne de boycott des services de transport des multinationales en Israël et en Palestine. Et pour ceux qui craignent qu'un boycott ne touche des travailleuses et travailleurs innocents, il a rappelé que les mêmes arguments avaient été brandis à l'époque de l'apartheid en Afrique du Sud, et que les camarades du SATAWU ne seraient pas au Congrès aujourd'hui sans le boycott international. Il s'agit d'une résolution historique, a-t-il déclaré, et même si les syndicats ne veulent pas boycotter les entreprises, il a exhorté les affiliés à appliquer les sanctions, qui ne visent pas le peuple israélien mais bien son gouvernement, et qui donneraient aux palestiniens l'autodétermination qu'ils méritent.

La motion a été *adoptée*.

MOTION 28 : CUBA

Greg Hewitt, RMT, Grande-Bretagne, a soumis cette motion, laquelle prend acte du soutien humanitaire de longue date de Cuba en Haïti, et déclare que l'ITF devrait s'engager dans la promotion de la coopération et du dialogue avec Cuba pour qu'il soit mis un terme au blocus de l'île.

La motion telle qu'amendée a été *adoptée*.

MOTION 29 : SUR LES ÎLES MALOUINES (FALKLANDS)

Omar Suarez, SSomu, République argentine, a soumis la motion, laquelle entérine les résolutions des Nations Unies et de l'OEA (Organisation des États américains) sur la souveraineté des îles, et prie le Comité exécutif de l'ITF de s'adresser au Secrétaire général des Nations Unies pour lui demander sa médiation.

La motion a été *adoptée*.

MOTION 49 : UNIS CONTRE LA VIOLATION DES DROITS SYNDICAUX

Masaharu Takei, Confédération japonaise des syndicats de cheminots, Japon, a soumis cette motion, laquelle proteste contre la répression récurrente de l'exercice légitime des droits syndicaux dans le chef des gouvernements, des autorités judiciaires et les capitalistes dans beaucoup de pays, et appelle l'ITF et ses affiliés à construire, maintenir et renforcer un cadre robuste de solidarité mondiale pour aider les travailleuses et travailleurs et les syndicats pris pour cibles à exercer leurs droits.

La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 1 : SOLIDARITÉ AVEC LES GENS DE MER GRECS

Agis Tselentis, PNO, Grèce, a soumis la motion, laquelle exprime notre solidarité avec le syndicat PNO contre le dumping social dans le secteur des ferries.

La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 2 : IRAN

Kenan Ozturk, Tumtis, Turquie, a soumis la motion, laquelle réclame la libération de tous les syndicalistes incarcérés en Iran, dont spécifiquement Mansour Osanloo, et appelle l'ITF à poursuivre son action de soutien et à appuyer les efforts déployés par des syndicats du monde entier pour contacter des entreprises présentes en Iran. Il a demandé une journée d'action le 17 septembre.

La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 3 : OBTENIR UNE SOLUTION RAPIDE, ÉQUITABLE ET ACCEPTABLE AU CONFLIT SOCIAL QUI AGITE LA COMPAGNIE PHILIPPINE AIRLINES

Johnny Oca, AMOSUP, Philippines, a soumis la motion, laquelle soutient PALEA dans son combat contre l'externalisation du travail actuel et futur, contraire à la convention collective, et demande l'engagement du gouvernement philippin à régler ce différend.

La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 4 : DÉCÈS D'UNE APPRENTIE OFFICIER

Nautilus UK, Grande-Bretagne, a soumis la motion, laquelle note avec grande inquiétude le décès dans des circonstances suspectes de Mlle Akhona Geveza à bord du navire battant pavillon britannique Safmarine Kariba, ainsi que les allégations de viol et de harcèlement systématique des jeunes apprenties sud-africaines du programme Transnet. La motion demande à l'ITF d'exiger que toutes les allégations de viol fassent l'objet d'une enquête approfondie et transparente.

La motion a été *adoptée*.

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

MOTION D'URGENCE 5 : SOLIDARITÉ AVEC LES SALARIÉS D'UPS EN TURQUIE

Kenan Ozturk, Tumtis, Turquie, a soumis la motion, laquelle condamne les licenciements et les menaces dont sont victimes les membres de Tumtis, appelle la direction d'UPS à amorcer un dialogue avec le syndicat et demande aux affiliés de l'ITF et aux Syndicats mondiaux d'exprimer leur solidarité avec les salariés. Il a également exhorté les affiliés à apporter une aide financière.

La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 6 : ÉQUIPAGES DE CABINE DE BRITISH AIRWAYS

Unite, Grande-Bretagne a soumis la motion, laquelle exprime sa solidarité avec les équipages de cabine de British Airways dans le conflit qui les oppose actuellement à la direction et appelle British Airways à amorcer des négociations constructives avec Unite pour parvenir à un accord acceptable.

La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 7 : L'ANTISYNDICALISME AU SEIN DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE MEXICANA DE AVIACIÓN

ASPA, Mexique, a soumis la motion, laquelle condamne l'attitude malhonnête de la compagnie, réitère la solidarité avec les salariés et demande aux autorités mexicaines de mener une enquête financière sur le Consortium.

La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 8 : OPPOSITION À LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS ET SYNDICAUX AU PANAMA

Cette motion, soumise par les affiliés panaméens, appelle tous les affiliés de l'ITF à envoyer des lettres de protestation pour condamner la violation des droits syndicaux et humains des travailleuses et travailleurs de la province de Bocas del Toro suite à un nouveau décret.

La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 9 : BIRMANIE

Le syndicat des gens de mer de Birmanie a demandé au Congrès de le soutenir dans son combat contre la tenue prochaine d'élections truquées et de refuser tout contact avec l'Association des marins à l'étranger du Myanmar (Myanmar Overseas Seafarers' Association – MOSA), qui a le soutien de la junte.

La motion a été *adoptée*.

MOTION D'URGENCE 10 : COSTA RICA

Le syndicat SINTRAJAP, Costa Rica, a soumis la motion, laquelle s'oppose à la privatisation des ports et aux concessions, ainsi qu'à l'antisyndicalisme affiché par le gouvernement, et demande la planification d'actions de solidarité légales.

La motion a été *adoptée*.

RAPPORTS FINANCIERS ET RAPPORTS D'AUDIT 2006-2009

Les rapports financiers et rapports d'audit 2006-2009 ont été soumis par **Dave Heindel**, SIU, États-Unis, et adoptés par le Congrès.

COTISATIONS D'AFFILIATION

Le Secrétaire général, **David Cockroft**, soumet le rapport sur les cotisations d'affiliation, lequel recommande une augmentation maximale de 0,05 GBP par an pour la période 2011-2014. Les cotisations s'élèveraient alors à 1,35 GBP en 2011 (donnant 4,8 millions de GBP), 1,40 GBP en 2012 (donnant 5 millions de GBP), 1,45 GBP en 2013 (donnant 5,2 millions de GBP), 1,50 GBP en 2014 (donnant 5,4 millions de GBP). Il a annoncé qu'au cours de la prochaine période, le Comité exécutif se penchera sur les cotisations d'affiliation et sur toutes les structures et activités de l'ITF pour chercher à réduire les coûts tout en maintenant le niveau de service requis pour les affiliés.

Mishio Kimoto, ITF-JC, Japon, a déclaré que si son syndicat acceptait la décision du Congrès, il ne pouvait néanmoins pas accepter que les augmentations soient continues. Trois autres syndicats, du Japon, de Taiwan et de Hong Kong, étaient du même avis.

David Cockroft a répondu qu'il espérait que les garanties données concernant la réduction des coûts les feraient changer d'avis.

La recommandation a été *adoptée*.

ÉLECTION DES ORGANES DIRECTEURS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DU/DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E), DU/DE LA PRÉSIDENT(E) ET DES VICE-PRÉSIDENT(E)S

Élection du président

Paddy Crumlin (MUA, Australie) a été élu président de l'ITF.

Élection des vice-présidents

Ont été élus vice-présidents de l'ITF :

Amérique latine et Caraïbes : **Severino Almeida** (CONTTMAF, Brésil)

Amérique du Nord : **Richard P Hughes** (ILA, États-Unis)

Afrique et Monde arabe : **Emmanuel Mensah** (GTPCWU, Ghana)

Les décisions concernant les vice-président(e)s de la *région européenne* et du Comité des *femmes* ont été reportées, en attente d'autres consultations.

Élection des commissaires aux comptes

Paul Maloney, Nautilus UK, Grande-Bretagne ; **Andrew Bain**, TSSA, Grande-Bretagne ; et **Simon Weller**, ASLEF, Grande-Bretagne.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Élection du Secrétaire général

David Cockroft a été élu à l'unanimité Secrétaire général de l'ITF.

PADDY CRUMLIN

Dans son discours d'acceptation, **Paddy Crumlin** (MUA, Australie) s'est déclaré honoré d'être élu président de l'ITF, et très enthousiaste à l'idée de contribuer à l'action de l'ITF via la mise en œuvre d'un programme d'organisation exhaustif axé sur la régénération et la revitalisation syndicales.

EMPLACEMENT DU SIÈGE DE L'ITF

Le Congrès a décidé que le siège de l'ITF resterait à Londres.

INSIGNES D'OR

Six personnes se sont vu décerner l'Insigne d'or de l'ITF en remerciement de leur dévouement à notre organisation : le président sortant **Randall Howard** (SATAWU, Afrique du Sud), **Carla Winkler** (IAM, États-Unis), **Pat Friend** (AFA, États-Unis), **Brian Orrell** (Nautilus UK, Grande-Bretagne), **Rafael Grigera** (CPOFPCM, Argentine), **Peter McEwen** (Nautilus UK, Grande-Bretagne) et **Jan Kahmann** (ver.di, Allemagne).

DISCOURS DE CLÔTURE

Le Secrétaire général de l'ITF, **David Cockroft**, a remercié ATM et les autres syndicats hôtes de nous avoir permis de faire de ce Congrès une grande réussite. Des décisions importantes ont été prises, qui ont le potentiel d'aider les travailleuses et travailleurs des transports du monde entier.

Le Président **Randall Howard** a clôturé le Congrès, remercié les délégué(e)s ainsi que le personnel et le Secrétariat de l'ITF pour leur excellent travail, et souhaité plein de succès à l'ITF.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Conférence de la Section de l'aviation civile

REMARQUES D'OUVERTURE

1. La Présidente de la Section, Carla Winkler (IAMAW, États-Unis) souhaite la bienvenue aux délégué(e)s et ouvre la réunion. Elle signale que plusieurs changements se sont produits au sein de la Section suite à la restructuration du Secrétariat de l'ITF. L'ancien Secrétaire de la Section, Ingo Marowsky, a été promu au poste de Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale, et Liz Williamson, Secrétaire adjointe, est partie à la retraite. Gabriel Mocho est le nouveau Secrétaire de la Section, et Sharon James est son adjointe.
2. La Présidente constate que malgré l'augmentation de la productivité, les salaires dans l'aviation sont à la baisse, ce qui contraste avec les salaires plantureux des dirigeants des compagnies. Elle attire également l'attention sur l'influence croissante des alliances aériennes et la manière dont les compagnies se servent de ces partenariats au détriment des travailleuses et travailleurs. Le conflit des PNC de British Airways l'illustre parfaitement et il a été signalé que la compagnie a l'intention de s'appuyer sur ses partenaires de l'alliance Oneworld pour réduire l'impact de toute action revendicative. L'issue de ce conflit aura des répercussions sur les syndicats de l'aviation partout dans le monde.
3. La Présidente revient sur l'impact dommageable de la crise économique actuelle, de la déréglementation et de la concurrence sur l'emploi et les conditions de travail dans l'aviation, et y inclut le problème croissant de la fatigue. Elle souligne qu'il est important que les syndicats jouent leur rôle pour que le programme de travail 2010-2014 de la Section soit fructueux.
4. Puisqu'il s'agit de sa dernière Conférence de Section en tant que présidente, Carla Winkler remercie la Section de son soutien et se dit honorée d'avoir été à son service. Elle lui souhaite bon vent pour l'avenir. Les délégué(e)s lui expriment leur gratitude par une ovation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

5. L'ordre du jour provisoire est adopté.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR

6. Manfred Calsow (Ver.di, Allemagne) est élu à l'unanimité Rapporteur pour la Plénière du Congrès.
7. Carlos DaCosta (IAMAW, Canada), Alan Mayer (FETS-FO, France), George Turkieh, (LCCA, Liban) et Ann Anderson (CCWU, Guyana) sont élus Dépouilleurs et Scrutateurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTARIAT/ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

8. Le Secrétaire de la Section, Gabriel Mocho, remercie Ingo Marowsky, ancien Secrétaire de la Section, aujourd'hui Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF, ainsi que Liz Williamson, Secrétaire adjointe, partie à la retraite en septembre 2009, pour leur contribution au développement de la Section. Il remercie aussi Jessica Tyler, Assistante de la Section, et Joe McGee, qui aide la Section concernant les services de trafic aérien, qui ne sont pas présents au Congrès.
9. Dans ce rapport, il est souligné que la Section rencontre des difficultés du fait de la crise économique, de la généralisation d'un piètre modèle de compagnie à bas prix et du renforcement des tendances néolibérales dans le secteur, qui se manifestent au travers de libéralisations et privatisations croissantes, l'une des conséquences étant la multiplication des conflits nécessitant une solidarité internationale pour soutenir les syndicats dans toutes les régions.
10. En vertu des décisions prises lors du Congrès de Durban, la Section a recentré son travail pour accorder la priorité au soutien des initiatives d'organisation des affiliés répondant à des cibles stratégiques identifiées dans plusieurs régions. La Section a décroché plusieurs victoires en matière de campagnes et d'organisation au cours de la période 2006-2010. Celles-ci seront consolidées et serviront de socle au programme de travail pour la prochaine période inter-Congrès. Il est décidé que la discussion sur le Rapport du Secrétariat aura lieu parallèlement à celle sur le Programme de travail et le Document sur le thème du Congrès (voir ci-dessous).
11. Le Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF, Ingo Marowsky, explique la transition du programme « Organisons-nous mondialement » du Congrès de Durban vers le programme « Des syndicats forts » du Congrès actuel. Il détaille les raisons qui sous-tendent l'organisation stratégique et l'approche de l'ITF à cet égard, et décrit certains changements structurels survenus au sein de l'organisation depuis le Congrès de Durban pour permettre au Secrétariat de soutenir les activités d'organisation des affiliés sur le terrain. Il évoque ensuite la prochaine période de Congrès et présente la nouvelle approche de l'ITF, expliquant que celle-ci contribuera à renforcer les syndicats.

POINTS 3 ET 4 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS ET PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

12. Pour planter le décor de la discussion sur le programme de travail quadriennal de la Section, la Présidente présente le professeur Greg Bamber de l'université Monash, Australie, qui analyse les grandes tendances du secteur de l'aviation et

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

les défis qui se poseront aux syndicats pour les quatre années à venir. Il est le co-auteur de « Up in the Air – How Airlines Can Improve Performance by Engaging Their Employees ».

13. Le Secrétaire de la Section décrit ensuite brièvement la proposition de programme de travail, qui reflète le document sur le thème du Congrès, et s'articule autour de quatre grands axes : Construire des syndicats forts – S'organiser mondialement ; Promouvoir l'emploi et les normes du travail ; Se battre pour un transport durable.

14. Grands points examinés au cours de la discussion :

- Les mesures d'économie dans les compagnies aériennes et les faillites dans plusieurs pays – Alors que, souvent, les compagnies attribuent celles-ci à la récession, c'est souvent une piètre gestion qui est en cause, avec pour résultat de graves menaces sur la sécurité d'emploi et les conditions de travail.
- La nécessité d'une intervention gouvernementale positive et responsable pour garantir la protection des travailleurs lors des plans de restructuration et des faillites.
- L'hostilité croissante des employeurs à l'égard des syndicats, et les tentatives d'affaiblir ou d'écraser les syndicats, cf. le conflit des PNC de British Airways.
- L'influence grandissante des alliances aériennes et la nécessité que les syndicats travaillent ensemble pour répondre à la coopération croissante entre les compagnies.
- L'importance de renforcer la solidarité entre les affiliés de l'ITF, notamment par des mesures concrètes quand elles s'avèrent possibles.
- Utiliser l'influence de l'ITF et de l'ETF, et notre force collective au niveau national, régional et international, pour renforcer la position des syndicats dans le cadre des pressions et négociations en matière d'accords « ciel ouvert » et autres.
- Demande de soutien aux syndicats qui organisent les personnels de la compagnie LAN et d'autres multinationales, dont les sociétés de services d'escale.
- Nécessité d'assurer une représentation des syndicats africains et de les inclure dans les activités de la Section.
- Nécessité d'améliorer la communication tant au sein de la Section qu'avec l'extérieur. Les syndicats devraient tirer parti des médias et des contacts avec les passagers pour s'investir activement dans le processus politique de promotion des intérêts des travailleuses et travailleurs.

- Il est suggéré aux membres du Comité exécutif représentant la Section de l'aviation civile de tenter d'évaluer les besoins de la Section avant les réunions du Comité exécutif.

15. Mise en œuvre du programme de travail de la Section

- L'accent est placé sur la nécessité de se concentrer sur la mise en œuvre pratique du programme de travail de la Section et d'adopter une approche de campagnes orientées sur l'action.
- Le programme de travail ne peut être mis en œuvre uniquement par le Secrétariat. Les affiliés doivent engager des ressources et prendre en charge une partie du travail opérationnel pour aider le Secrétariat.
- Les priorités doivent être identifiées et des ressources doivent être affectées à celles-ci.
- Les capacités des syndicats doivent être examinées et, si nécessaire, des programmes de formation et de renforcement des capacités, par exemple pour former des organisateurs, doivent être mis en œuvre pour aider les syndicats à mener des campagnes contre les multinationales et à négocier avec celles-ci.
- Il devrait y avoir une bonne compréhension de l'environnement dans lequel les syndicats négocient et organisent.
- En ce qui concerne les services de trafic aérien, deux éléments importants devraient être pris en compte dans le programme de travail, à savoir la solidarité entre les différents groupes de l'Union européenne, et l'organisation des travailleuses et travailleurs en Amérique latine.

16. La conférence adopte le programme de travail quadriennal.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS

17. La Présidente attire l'attention sur la motion d'urgence de soutien aux équipages de cabine de British Airways membres d'UNITE, et invite le syndicat à faire le point sur la situation. Sean Beatty (UNITE, Royaume-Uni), qui est également président par intérim du Comité des équipages de cabine de l'ITF, remercie les affiliés de leur soutien et de leur solidarité et décrit les grandes lignes du conflit. L'attitude de la direction de British Airways a conduit beaucoup de personnes, dont des experts du secteur, à conclure que la compagnie avait l'intention de briser le syndicat. Beatty demande aux affiliés de l'ITF de continuer à soutenir les équipages de cabine membres d'UNITE. Il exprime également la solidarité d'UNITE envers le personnel de Mexicana. Au cours de la discussion, beaucoup de syndicats manifestent leur soutien vigoureux aux équipages de cabine UNITE et

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

réaffirment leur détermination à élargir les actions de solidarité pour aider le syndicat à obtenir une issue acceptable. La Conférence examine et entérine à l'unanimité la motion d'urgence n°6, Équipages de cabine de British Airways. Elle décide également de recommander au Congrès d'adopter la motion.

18. Salvador Gayon, du syndicat des pilotes ASPA, et Lizette Clavel, du syndicat des équipages de cabine ASSA, informent la Conférence du conflit qui agite la compagnie aérienne Mexicana. Un soutien remarquable est exprimé aux syndicats de Mexicana. Les affiliés participeront également à la conférence de presse qui suivra immédiatement la discussion. La Conférence examine et entérine à l'unanimité la motion d'urgence contre l'hostilité syndicale de Mexicana de Aviacion. La Conférence décide également de recommander au Congrès d'adopter la motion.

19. La Conférence examine et entérine à l'unanimité la motion d'urgence n°3 : « Obtenir une solution rapide, équitable et acceptable au conflit social qui agite la compagnie Philippine Airlines ». La Conférence décide également de recommander au Congrès d'adopter la motion.

20. La Conférence examine et entérine la motion amendée n° 30 : « Aviation ».

21. La Conférence entérine les recommandations du Comité exécutif concernant les motions 8, 10, 11, 12 et 13.

22. La motion d'urgence n°6 de soutien aux équipages de cabine de British Airways, la motion d'urgence n°7 d'opposition à l'antisindicalisme au sein de la compagnie aérienne Mexicana de Aviación, et la motion d'urgence n°3 « Obtenir une solution rapide, équitable et acceptable au conflit social qui agite la compagnie Philippine Airlines » sont jointes en annexe du Rapport de la Commission des résolutions.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS

23. Les personnes suivantes sont élues :

- Président de la Section : Sito Pantoja, IAWAW, États-Unis
- Vice-président de la Section : Brendan Gold, UNITE, Royaume-Uni
- Représentante de l'aviation civile au Comité des femmes : Wadha Da'abis, GTUWATT
- Représentante de l'aviation civile au Comité des jeunes : Arlette Gay Schifferli, Sindicato de Tripulantes de la Empresa Lan Chile S.A.

24. Six autres membres du Comité sont également élus :

- Francisco Luiz Xavier de Lemos, Sindicato Nacional dos Empregados em Empresas Administradoras de Aeroportos, Brésil

- Elisabeth Goffeng, Norsk Kabinforening, Norvège
- Manfred Calsow, Ver.di, Allemagne
- Jo-Ann Davidson, Flight Attendants' Association of Australia (Domestic), Australie
- Richard D'Almeida, Syndicat National des Travailleurs de la Meteorologie et de l'Aviation Civile, Bénin
- Josef Maurer, Odborovy Svaz Dopravy, République tchèque

Owen Herrstadt, IAWAW, États-Unis, est élu président régional nord-américain par consensus des affiliés nord-américains.

25. La Conférence accepte en outre la participation au Comité d'un(e) représentant(e) par région et d'un(e) représentant(e) par section, tels qu'élus par les organes régionaux ou sectoriels pertinents de la Section de l'aviation civile, avec les amendements suivants à la composition du Comité de la Section concernant les représentant(e)s régionaux : « Lors du Congrès, la Conférence de la Section sera invitée à approuver par vote à main levée la participation au Comité de la Section d'un(e) représentant(e) de chaque Région, qui sera le(la) président(e) 'ou vice-président(e)' de chaque Comité régional de l'aviation civile tel(le) qu'élue de temps à autre par ces Comités. »

26. Après cet amendement, Ekaterina Yordanova, FTTUB, Bulgarie, est élue représentante régionale européenne par consensus des affiliés européens.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

27. Au nom de la Section, Brendan Gold (UNITE, Royaume-Uni), remercie la Présidente de son dévouement, de son investissement personnel et de son leadership, et lui souhaite bonne chance pour l'avenir. Le Secrétaire général la remercie et la félicite également au nom de l'ITF, et rend hommage à ses nombreuses réussites, dont celle d'avoir été la première femme élue à la tête d'une section de l'ITF.

Conférence de la Section des transports routiers

La Conférence de la Section des transports routiers a lieu le 6 août 2010. Celle-ci est présidée par Martin Mayer.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR

1. Martin Mayer est désigné rapporteur.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTARIAT/ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

2. Mac Urata (Secrétaire des Sections des transports internes de l'ITF) présente un aperçu des grandes évolutions et

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

activités de la Section au cours de la période 2006-2010, et insiste tout particulièrement sur les droits des travailleurs et les mobilisations de solidarité, ainsi que sur les campagnes, dont la Semaine d'action des transports routiers de l'ITF.

3. Eddie Dickson (Secrétaire adjoint des Sections des transports internes de l'ITF) résume le débat sur l'organisation, et Ingo Marowsky (Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF) effectue une présentation expliquant la réponse de l'ITF aux défis de l'organisation mondiale, thème du 41^{ème} Congrès de l'ITF.

4. Vingt-sept délégué(e)s d'Argentine, d'Australie, d'Autriche, du Burkina Faso, du Chili, d'Estonie, Éthiopie, de Finlande, de France, d'Allemagne, du Ghana, de Grande-Bretagne, d'Inde, du Japon, du Népal, des Pays-Bas, de Nouvelle-Zélande, de Norvège et des États-Unis participent à la discussion. Voici les points abordés :

- Les campagnes de solidarité nécessitent une collaboration avec d'autres syndicats mondiaux, dont la CSI, des organisations de défense des droits humains et des organisations de la société civile pertinentes.
- Les campagnes de soutien aux affiliés en conflit et aux initiatives de syndicalisation au sein des multinationales, par exemple TÜMTIS et UPS en Turquie.
- Les multinationales sont de plus en plus intersectorielles. On retrouve par exemple des sociétés de détail dans les ports et les chemins de fer, et elles établissent aussi des plaques tournantes multimodales.
- Les multinationales, et en particulier les sociétés de services mondiaux de livraison, adoptent toujours des attitudes hostiles aux syndicats, notamment en persécutant les militants et en recourant à l'externalisation et aux travailleuses et travailleurs temporaires.
- Plusieurs questions doivent se poser quand l'on envisage une stratégie à long terme pour les campagnes tactiques sur les multinationales – notamment la mise à profit de la « chaîne de responsabilités » et des accords-cadres mondiaux. Il est par ailleurs nécessaire de mondialiser les conflits locaux.
- La création d'alliances entre les syndicats des transports de différents secteurs permet de réagir plus vigoureusement aux décisions des multinationales.
- Le recours incessant aux travailleuses et travailleurs contractuels, en sous-traitance, temporaires et précaires, entrave sensiblement les initiatives d'organisation. Il faut élaborer des stratégies adéquates pour cibler les travailleuses et travailleurs externalisés.

- La Semaine d'action des transports routiers est un outil utile pour construire des liens de solidarité entre les syndicats par-delà les frontières et pour donner confiance envers les syndicats nationaux, ce qui débouche sur une croissance des affiliations.

- L'organisation des personnels des entrepôts et des terminaux et d'autres travailleuses et travailleurs de la chaîne logistique est et devrait être un axe important des programmes d'organisation dans le transport routier.

- La clé d'une bonne organisation industrielle, c'est de s'appuyer sur les militant(e)s sur le lieu de travail, qui peuvent faire fonctionner les campagnes. Les technologies de communication devraient constituer un point essentiel des campagnes de communication et d'organisation.

- La sécurité routière demeure un enjeu majeur.

- Les syndicats des transports routiers doivent veiller à ce que leurs structures et activités répondent aux besoins des jeunes.

- Le changement climatique est un défi pour les syndicats des transports routiers.

- L'action de l'ITF en matière de VIH/SIDA a réussi à sensibiliser les syndicats et les travailleuses et travailleurs. Les activités en la matière doivent se poursuivre.

5. Les affiliés de la Section continuent de soutenir la campagne de solidarité avec les travailleuses et travailleurs iraniens, et notamment celle réclamant la libération de Mansour Osanloo. La coopération avec d'autres syndicats mondiaux, dont la CSI et Amnesty International, a permis d'élargir le champ d'action de la campagne. Un soutien intersectoriel a également été exprimé au sein de l'ITF : des inspecteurs maritimes se sont rendus à bord de navires iraniens pour remettre des lettres de protestation aux capitaines, et des affiliés des cheminots ont profité de leur Journée d'action pour exprimer leur solidarité envers cette campagne. Les syndicats adoptent de nouvelles formes d'expression de la solidarité. Plus précisément, plusieurs affiliés ont fait de Mansour Osanloo un membre honoraire. Il est souligné que la campagne doit être élargie pour inclure tous les travailleuses et travailleurs iraniens et militant(e)s syndicaux, et cibler les pays qui entretiennent de bonnes relations avec l'Iran.

Résolution d'urgence « Solidarité avec les salariés d'UPS en Turquie »

6. Kenan Öztürk (Président de TÜMTIS, Turquie) fait le point sur l'escalade de l'hostilité au sein d'UPS et de ses sous-traitants à l'égard des salarié(e)s en réaction à une campagne d'organisation du syndicat. À l'heure actuelle, 142 salarié(e)s

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

ont été licenciés et d'autres emplois sont menacés. Il signale qu'un piquet de grève est toujours présent au jour le jour devant les locaux de la société à Istanbul et Izmir.

7. La Section exprime sa solidarité et son soutien continus à TÜMTIS et décide qu'il devrait y avoir une réponse significative à la demande de solidarité et de soutien financier. Il est décidé d'organiser une journée internationale de soutien à TÜMTIS dans son conflit avec UPS. Les participant(e)s de la Conférence signent des drapeaux de solidarité qui seront remis aux piquets de grève chez UPS.
8. La motion d'urgence n°5 « Solidarité avec les salariés d'UPS en Turquie » est adoptée à l'unanimité, avec la recommandation de l'entériner en plénière.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DES SYNDICATS FORTS – UN TRANSPORT DURABLE

9. La Section entérine le document sur le thème du Congrès, « Des syndicats forts – Un transport durable ».

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL 2011-2014

10. Le programme de travail provisoire (42 C-14/RTSC/4) est entériné sur le principe. Les délégué(e)s insistent sur l'importance des domaines de travail suivants : jeunes travailleuses et travailleurs, travailleuses, travailleuses et travailleurs migrants, chauffeurs internationaux, sécurité des conteneurs, sécurité sociale, chauffeurs artisans, travailleuses et travailleurs sédentaires, santé et sécurité au travail, violence et harcèlement sexuel, Semaine d'action des transports routiers. La réunion demande également d'ajouter les points suivants : pressions écologiques (« green leverage »), sécurité d'emploi, soutien et participation à la Décennie d'action pour la sécurité routière des Nations Unies.
11. Concernant les travailleurs sédentaires, la Conférence décide de créer un groupe de travail sur les personnels des entrepôts des terminaux intérieurs.
12. La Section décide que les questions relatives aux personnels des centres d'appels, aux personnels des bureaux et aux autres personnels administratifs seront renvoyées au Secrétariat de l'ITF pour être examinées plus avant.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS SOUMISES À LA SECTION

13. En plus de la Motion d'urgence n°5 (voir paragraphe 3), huit motions ont été soumises à la Section.
 - La motion n°3, « Réduction des émissions de carbone du secteur des transports routiers », sous sa nouvelle formulation amendée, est entérinée à l'unanimité.

- La Section entérine la recommandation de la Commission des résolutions de renvoyer la motion n°8, « Qualifications, compétences et formation professionnelles, et octroi de licences aux personnels des transports » et ses amendements au Comité exécutif.
- La motion n°10, « Infrastructure des transports », est entérinée à l'unanimité.
- La motion n°11, « La sécurité de la vie et de la santé au lieu de travail est une obligation et une responsabilité de l'employeur », est entérinée à l'unanimité.
- La motion n°12, « Journée internationale des travailleurs des transports », est rejetée à l'unanimité.
- La motion n°13, « Réseau sur les services mondiaux de livraison », est entérinée à l'unanimité.
- La motion n°31, « Transports urbains de passagers », est entérinée à l'unanimité.
- La motion n°32, « Sécurité des rémunérations et conditions de travail dans le transport routier en Australie », est adoptée à l'unanimité.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6 : ÉLECTIONS

14. Les personnes suivantes sont élues :

- Président de la Section : Martin Mayer, UNITE - Grande-Bretagne, est réélu à l'unanimité.
- Vice-président de la Section (marchandises) : Tabudi Ramakgolo, SATAWU – Afrique du Sud, est réélu à l'unanimité.
- Vice-président de la Section (passagers) : Asbjørn Wahl, Fagforbundet – Norvège, est réélu à l'unanimité.
- Représentante des femmes : Wilma Clement, BWU – Barbade, est élue à l'unanimité.
- Représentant des jeunes : Per Ole Melgard, Norsk Transportarbeiderforbund, est élu à l'unanimité.

15. La Section exprime ses remerciements à Kathy Landy (BIU, Bermudes) qui prend sa retraite après 8 années de service au poste de Représentante des femmes.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

16. La Section est favorable à l'invitation de Svenska Transportarbeiderforbund d'organiser sa Conférence de 2011 en Suède. Il est proposé qu'une conférence d'un jour sur les chauffeurs de taxi soit organisée parallèlement à celle-ci.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

17. La Section entérine la décision du Comité directeur des transports routiers d'Amérique latine, qui s'est réuni plus tôt dans la journée, d'ajouter un poste de vice-président à sa composition.
18. La Section entérine l'ajout d'un siège à son Comité directeur pour le Monde arabe.
19. La nouvelle composition du Comité directeur de la Section des transports routiers de l'ITF est jointe en annexe.
20. La Section exprime ses vifs remerciements à Eddie Dickson (Secrétaire adjoint de la Section), qui prend sa retraite. La Conférence souhaite également la bienvenue à Janina Malinowska, qui lui succédera.

ANNEXE: MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA SECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS DE L'ITF

- Président : Martin Mayer (UNITE, Grande-Bretagne)
- Vice-président (passagers) : Asbjørn Wahl (Fagforbundet, Norvège)
- Vice-président (marchandises) : Tabudi Ramakgolo (SATAWU, Afrique du Sud)
- Représentante des femmes : Wilma Clement (Barbados Workers' Union)
- Représentant des jeunes : Per Ole Melgard (Norsk Transportarbeiderforbund)

Afrique

- Président : Emmanuel Mensah (GTPCWU, Ghana)
- Vice-présidents : Juliana Mpanduji (COTWU (T), Tanzanie), Jacques Francis Ilboudo (UCRB, Burkina Faso)

Asie/Pacifique

- Président : Alex Gallacher (TWU, Australie)
- Vice-présidents : Takayuki Takahashi (UNYU-ROREN, Japon), KS Verma (INTWF, Inde), Tan Boon Toy (NTWU, Singapour)

Europe

- Président : Roberto Parrillo (ACV-Transcom, Belgique)
- Vice-présidents : Juan Luis Garcia Revuelta (FSC-CC.OO, Espagne), Joergen Aarestrup Jensen (3F, Danemark), Malene Volkers (ver.di, Allemagne)

Amérique du Nord

- Co-président : Len Poirier (TCA, Canada)
- Co-président : À confirmer

Amérique latine

- Président : Benito Bahena (ATM, Mexique)
- Vice-présidents : Felix Barrios Garcia (SINCONTAXCAR, Colombie), Percio Duarte (USTT, Paraguay), Wilma Clement (BWU, Barbade), Pablo Hugo Moyano (Federación de Camioneros, Argentine)

Monde arabe

- Nasser Younis (General Union for Transport Workers, Palestine)

Le Comité directeur de la Section comprend également le(s) Président(s) du ou des groupes de travail créés par la Section. Représentant du Comité des transports urbains de l'ITF.

Conférence de la Section des gens de mer

La Conférence de la Section des gens de mer a lieu le 6 août 2010.

- Président : B Orrell (Grande-Bretagne)
- 1er Vice-président : D Heindel (États-Unis)
- Représentante des femmes : J Smith (Norvège)
- Secrétaire : J Whitlow

Y Garcia Munoz (Mexique) souhaite la bienvenue à Mexico à tous les délégué(e)s du 42^{ème} Congrès de l'ITF et fournit des informations sur la situation des travailleuses et travailleurs au Mexique, y compris dans d'autres secteurs des transports.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR

D Heindel (États-Unis) est élu Rapporteur. A Serang (Inde) est élu Scrutateur et I Victor (Belgique) et S Almeida (Brésil) sont élus Dépouilleurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTARIAT/ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

Rapport du Secrétariat

1. Le Secrétaire de la Section énumère les activités menées par la Section au cours des quatre années écoulées : Convention du travail maritime ; criminalisation ; piraterie ; maintien des compétences maritimes ; jeunes ; ISUDP ; et collaboration avec d'autres secteurs concernant la sécurité des conteneurs. Il explique aussi qu'il y a des problèmes au niveau de la production des documents, et s'excuse de ne pouvoir distribuer de documents imprimés.
2. Berlau demande à ce qu'il soit noté que les problèmes rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre du salaire

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

minimum de l'OIT ne sont pas repris dans le rapport. Des craintes sont exprimées concernant les 10 membres titulaires qui composent le comité tripartite préparatoire de l'OIT sur la Convention du travail maritime 2006. Le Secrétaire de la Section précise que cette composition a été décidée après consultation du Président de la Section et des Présidents régionaux, et qu'une représentation équitable a été trouvée. La Conférence note qu'il reviendra au Secrétariat et au nouveau Président de la Section de décider si cette composition doit être modifiée.

Organisons-nous mondialement

3. Le Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF effectue une présentation sur celle-ci, et explique la transition du programme « Organisons-nous mondialement » du Congrès de Durban vers le programme « Des syndicats forts » du Congrès actuel. Il détaille les raisons qui sous-tendent l'organisation stratégique et l'approche de l'ITF à cet égard, et décrit certains changements structurels survenus au sein de l'organisation depuis le Congrès de Durban pour permettre au Secrétariat de soutenir les activités d'organisation des affiliés sur le terrain. Il évoque ensuite la prochaine période de Congrès et présente la nouvelle approche de l'ITF, expliquant que celle-ci contribuera à renforcer les syndicats.

Présentations des invités

IBF – Ces quatre dernières années

4. Giles Heimann, Secrétaire général du Comité international des employeurs maritimes (International Maritime Employers' Committee – IMEC) effectue une présentation sur les activités menées au cours des quatre dernières années, met l'accent sur l'intérêt que représente le Forum international de négociation (International Bargaining Forum – IBF) et annonce que le secteur évolue et que les barrières politiques, géographiques, idéologiques et culturelles tombent. Dans certains cas, les changements sont positifs, tandis que dans d'autres, ils sont source de difficultés à surmonter. Il indique aussi que dans beaucoup de domaines, par exemple piraterie et la criminalisation, nous pouvions parler d'une même voix. Il félicite l'ITF pour le travail accompli pour fédérer l'ensemble du secteur derrière la pétition contre la piraterie.

MLC, 2006 et Convention n°185 de l'OIT

5. Cleopatra Doumbia-Henry, Directrice des normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), effectue une présentation sur le statut de la Convention du travail maritime de l'OIT (MLC, 2006) et de la Convention sur les pièces d'identité des gens de mer (n°185). Elle indique qu'avant même d'entrer en vigueur, la MLC a déjà eu un impact sur le secteur, puisque la Convention

STCW de l'OMI (Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) est en cours de révision pour être alignée sur la MLC. Elle précise qu'en 2009, la Convention avait déjà dépassé les critères requis en termes de tonnage, mais que seuls 10 pays avaient ratifié la Convention, et qu'il en fallait 20 autres pour que celle-ci puisse entrer en vigueur. Elle espère que ce quota sera atteint avant février 2011. Concernant la Convention n°185, elle signale que des avancées sont enfin constatées, sept ans après son adoption. Elle ajoute que c'est aux États-Unis que sa mise en œuvre se révèle la plus délicate, mais que des efforts sont déployés et que la collaboration avec ce pays se poursuit pour résoudre les problèmes.

Révision de la campagne FOC

6. Par manque de temps compte tenu des difficultés techniques rencontrées durant la réunion, la Conférence décide de reporter ce point à la Conférence conjointe des gens de mer et des dockers. Le Président indique que les délégué(e)s devraient se familiariser avec l'Annexe 6 du rapport sur la révision de la campagne FOC en vue de l'élection des membres du Comité d'action contre les pratiques déloyales (FPC).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS : DES SYNDICATS FORTS – UN TRANSPORT DURABLE

7. Par manque de temps compte tenu des difficultés techniques rencontrées durant la réunion, la Conférence décide de reporter ce point à la Conférence conjointe des gens de mer et des dockers.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

8. La Conférence prend note de la contribution de John Bainbridge, Secrétaire adjoint de la Section, qui partira à la retraite à la fin du mois d'août, avec une mention spéciale pour son travail auprès de l'Organisation maritime internationale. La Conférence adopte le programme de travail 2011-2014.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS SOUMISES AUX SECTIONS

9. La Conférence examine les motions soumises par le Comité exécutif :
 - La motion n°40, « Motion sur la piraterie et son impact sur les gens de mer ».
 - Heindel précise qu'à la lecture du paragraphe 12 de la motion 40, il apparaît clairement que celle-ci implique de demander aux organisations d'armateurs de ne pas envoyer de navires dans la région.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- La motion est adoptée, avec les amendements 49 et 50. L'amendement 48 est retiré.
 - La motion n°41, « Motion contre la criminalisation des gens de mer », est adoptée, avec les amendements 52 et 53. L'amendement 51 est retiré.
 - La motion n°42, « Crise dans la marine marchande, en se référant particulièrement au Pakistan », est adoptée, avec l'amendement 54 i. L'amendement 54ii est retiré.
 - La motion n°43, « Temps total passé à bord » est adoptée, avec l'amendement 55.
 - La motion n°44, « Compétences maritimes », est adoptée.
 - La motion n°45, « Motion soutenant le respect des règlements relatifs aux heures de repos et de veille pour les gens de mer à bord des navires battant pavillon panaméen », est appuyée par le Pakistan Seaman's Union et adoptée.
 - La motion d'urgence n°1, « Solidarité avec les gens de mer grecs », présentée par Tselentis et appuyée par Nautilus International et AIMPE, est adoptée.
 - La motion d'urgence n°4, « Décès d'une apprentie officier », est présentée par Dickinson et appuyée, et les délégué(e)s invitent vivement la Conférence des femmes à l'entériner.
 - La motion n°36, « Motion rejetant toute convention collective dont certaines clauses portent atteinte aux droits des travailleurs et travailleuses » est appuyée, avec une recommandation d'adoption à l'intention de la Conférence conjointe des gens de mer et des dockers.
 - Motion n°37, « Motion sur le forum international de négociation (IBF) et le partenariat ». L'IOMMP retire l'amendement 42, mais demande qu'il soit noté que tous les syndicats ayant une preuve de représentation des gens de mer dans le secteur maritime international peuvent participer au processus IBF, mais que tous ne peuvent participer aux négociations. La motion est appuyée, avec une recommandation d'adoption à l'intention de la Conférence conjointe des gens de mer et des dockers.
 - La motion n°38, « Motion sur la politique d'Athènes de l'ITF ». Des inquiétudes sont exprimées concernant cette motion, car les Statuts de l'ITF prévoient déjà une procédure d'arbitrage et il sera difficile de défendre une procédure sans un débat approfondi à ce sujet. La Conférence décide de soumettre les commentaires formulés à la Conférence conjointe des gens de mer et des dockers.
 - Motion n°23, « Droits des travailleurs au Mexique ». L'IOMMP retire l'amendement 24 car le Secrétariat de l'ITF a décidé que cette question serait réglée par le biais du Groupe de travail offshore de l'ITF. La motion est appuyée, avec une recommandation d'adoption à l'intention de la Plénière.
 - La motion n°39, « Mise en vigueur de la convention du travail maritime de l'OIT – une stratégie mondiale de l'ITF », est appuyée sans amendement, mais il est décidé que la Conférence de la Section de la pêche devrait discuter de la motion et de ses amendements.
 - La motion n°47, « Participation des travailleurs au projet d'élargissement du canal de Panama », est appuyée avec une recommandation d'adoption à l'intention de la Conférence de la Section de la navigation intérieure.
 - Motion n°8 : « Qualifications, compétences et formation professionnelles, et octroi de licences aux personnels des transports ». La Conférence entérine la déclaration suivante : « Soutient vigoureusement son report devant le Comité exécutif de l'ITF du fait des ressources à mettre en œuvre et de l'établissement, par le Comité exécutif de l'ITF, d'un groupe de travail chargé d'analyser la relation entre le fonds de bien-être et le fonds général, les recettes et ressources de ces deux fonds, et le bilan de leurs activités. »
10. Par manque de temps compte tenu des difficultés techniques rencontrées lors de la réunion, les motions suivantes n'ont pu être examinées :
- Motion n°5 : Riposte des syndicats à la privatisation et à la libéralisation des transports
 - Motion n°10 : Infrastructure des transports
 - Motion n°11 : La sécurité de la vie et de la santé au lieu de travail est une obligation et une responsabilité de l'employeur
 - Motion n°12 : Journée internationale des travailleurs des transports
 - Motion n°13 : Réseau sur les services mondiaux de livraison
 - Motion n°46 : Droits humains et syndicaux des personnels du canal de Panama
 - Motion n°48 : Normes internationales minimales pour la navigation fluviale
 - Motion n°49 : Unis contre la violation des droits syndicaux

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS

11. Il est noté que les Représentants nord-américains du Comité de la Section des gens de mer sont :

- Président Amérique du Nord : Michel Desjardins, SIU, Canada
- Vice-président Amérique du Nord : Don Keefe, MEBA, États-Unis
- Vice-président Amérique du Nord : Mike Murphy, AMO, États-Unis

La Conférence entérine les cadres régionaux préalablement élus.

12. La Conférence décide que pour s'assurer de l'élection d'un(e) représentant(e) adéquat(e) des jeunes, un profil requis sera établi et distribué à tous les affiliés pour qu'ils puissent soumettre des candidatures. L'élection aura lieu lors de la prochaine réunion du Comité de la Section des gens de mer en novembre.

13. Brian Orrell quitte sa fonction de Président de la Section. Les personnes suivantes sont élues par acclamation :

- Président : David Heindel, SIU, États-Unis
- 1er Vice-président : Yoji Fujisawa, JSU, Japon
- 2ème Vice-président : Tomas Abrahamsson, SEKO, Suède
- Représentante des femmes : Jacqueline Smith, NSU, Norvège

14. La Conférence note l'absence de Gregorio Oca (AMOSUP, Philippines) et lui envoie ses meilleurs vœux et ses salutations chaleureuses. Des remerciements sont adressés à Brian Orrell par les délégué(e)s, et en particulier par A Tselentis, le Secrétaire général de l'ITF, le Coordinateur maritime de l'ITF et le Secrétaire de la Section.

15. La composition du Comité de la Section des gens de mer est jointe à l'Annexe.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Année des gens de mer

16. Le dossier de la campagne « Année des gens de mer » a été distribué aux affiliés. La Conférence est informée que l'OMI a proclamé le 25 juin « Journée des gens de mer ».

Salles de réunion

17. La Conférence tient à ce qu'il soit pris note de sa déception concernant la qualité des infrastructures mises à disposition pour cette réunion, accentuée par le fait que plusieurs points importants n'ont pas pu être examinés à cause des retards dus aux problèmes techniques. Il est noté que ceci n'est pas

imputable à l'équipe d'organisation de l'ITF, mais qu'à l'avenir, les lieux de réunion devraient être choisis plus soigneusement.

18. En l'absence d'autres points à débattre, le Président clôture la Conférence.

ANNEXE : COMITÉ DE LA SECTION DES GENS DE MER AU 6 AOÛT 2010

Cadres de la Section

- Président : David Heindel, SIU, États-Unis
- 1er Vice-président : Yoji Fujisawa, JSU, Japon
- 2ème Vice-président : Tomas Abrahamsson, SEKO, Suède
- Représentante des femmes : Jacqueline Smith, NSU, Norvège
- Représentant des jeunes : *Poste à pourvoir lors de la réunion du Comité de la Section des gens de mer en novembre 2010*

Région africaine

- Président : Mel J Djedje-Li (SYMICOM, Côte d'Ivoire)
- Vice-président : David M Gcuma (SATAWU, Afrique du Sud)
- Vice-présidente (Représentante des femmes) : *Vacant*
- Vice-président (Monde arabe) : *Vacant*

Région Asie/Pacifique

- Président : Greg Oca (AMOSUP)
- Vice-président – Asie du Sud-Est : Thomas Tay (SMOU, Singapour)
- Vice-président – Asie du Sud : Abdulgani Serang (NUSI, Inde)
- Vice-présidente – Pacifique : Helen McAra (NZMSG, Nouvelle-Zélande)

Section du transport maritime de l'ETF

- Président : Agis Tselentis (PNO, Grèce)
- Vice-président : Dieter Benze (Ver.di, Allemagne)
- Vice-président : Jacek Cegielski (NSZZ, Pologne)
- Vice-président : Igor Pavlov (SUR, Russie)
- Conseiller : Remo di Fiore (FIT-CISL, Italie)
- Conseiller : Tomas Abrahamsson (SEKO, Suède)
- Conseiller : Mark Dickinson (Nautilus International, Grande-Bretagne)

Région Amérique latine et Caraïbes

- Président : Severino Almeida (CONTTMAF, Brésil)
- Vice-président : Horacio Dominguez (CJOMN, Argentine)

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- Vice-président : Michael Annisette (SWWTU, Trinidad & Tobago)
- Représentante des femmes : *Vacant*

Conférence de la Section des dockers

La Conférence de la Section des dockers a lieu le 7 août 2010.

OUVERTURE ET ANNONCES

Le Président P Crumlin (Australie) ouvre la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR

1. La réunion décide que le Rapporteur sera désigné par le Président et les Vice-présidents de la Section.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTARIAT / ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

2. F Leys présente le rapport sur les activités du Secrétariat. Il s'ensuit une discussion sur plusieurs points. F Leys attire tout particulièrement l'attention sur la situation du syndicat des dockers au Costa Rica, dont la direction élue par scrutin démocratique, et opposée à la privatisation des ports, a été remplacée par des syndicalistes jaunes favorables à la privatisation et à la botte du gouvernement. Il dédie le rapport à Pedro Zamora et à la conférence. Le Président demande une minute de silence à la mémoire de Pedro et en hommage aux dockers qui ont trouvé la mort alors qu'ils se battaient pour préserver l'emploi dans la profession.
3. Plusieurs syndicats décrivent leur combat contre les effets négatifs de la libéralisation, de la privatisation et de la mondialisation, et soulignent l'importance du soutien et de la solidarité manifestés par la famille ITF.
4. Des délégué(e)s font le point sur la progression de l'organisation en Asie du Sud. On estime que l'organisation dans les ports n'est pas seulement un dossier prioritaire, mais une question de survie, et que des enseignements précieux peuvent être tirés des victoires déjà remportées en Asie du Sud.
5. L'accent est placé sur la nécessité de poursuivre la coopération avec d'autres syndicats des transports, en particulier en matière d'organisation dans le secteur de la logistique. L'ITF et l'ETF sont félicitées pour l'amélioration de leur coordination et les retombées positives sur les activités européennes.

6. Plusieurs interventions portent sur la santé et la sécurité, et l'importance d'œuvrer à des normes internationales de sécurité pour les travailleurs portuaires. Les affiliés échangent leurs expériences en la matière, notamment la mise en œuvre de programmes de formation et de certification et de réglementations nationales. Ces aspects rejoignent les questions de la sécurité d'emploi et du dumping social. La réunion décide de poursuivre la campagne en faveur de normes exhaustives en matière de santé et de sécurité au travail et de normes minimales de formation pour les dockers. L'IBF n'a pas tenu son engagement d'établir des rapports plus détaillés sur les incidents et les accidents dont sont victimes les dockers à bord de navires. La réunion estime qu'il faut y remédier au travers des consultations et négociations IBF.

7. Plusieurs interventions portent sur les droits syndicaux, les agressions incessantes subies par les affiliés de l'ITF, et la nécessité de riposter dès que cette hostilité se manifeste quelle que soit la région, pour fermer la porte à toute autre offensive ailleurs dans le monde. Il est souligné que le cautionnement, par les sociétés maritimes, de cette hostilité envers les syndicats des dockers doit être examiné dans le cadre des structures IBF. L'accent est placé sur la nécessité de renforcer les syndicats des dockers, pas uniquement dans l'intérêt de la famille ITF, mais dans celui de l'ensemble du mouvement syndical.

8. Le Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF, Ingo Marowsky, présente le document sur le thème du Congrès, et effectue une présentation intitulée « Organising globally: the way to strong unions ». Celle-ci est bien accueillie.

9. Le Rapport du Secrétariat est adopté.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : THÈME DU CONGRÈS : DES SYNDICATS FORTS – UN TRANSPORT DURABLE

10. Compte tenu des difficultés techniques rencontrées lors de la Conférence de la Section des gens de mer, il est décidé de reporter ce point à la Conférence conjointe des dockers et des gens de mer.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : CAMPAGNE CONTRE LES PORTS DE COMPLAISANCE

11. F Leys effectue une présentation sur l'état d'avancement de la Campagne contre les ports de complaisance (POC). Il est souligné que même si certains pans de la stratégie n'ont pas été menés à bien, celle-ci était très ambitieuse et beaucoup de chemin a néanmoins été parcouru. Le Secrétariat est félicité pour le travail accompli. Il évoque également la révision de la campagne POC, qui a identifié qu'il fallait des ressources humaines et financières supplémentaires – acceptées par l'Équipe de coordination stratégique (SCT) en

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

janvier – mais précise que celles-ci doivent encore être mises en œuvre.

12. Plusieurs syndicats commentent la mise en œuvre de la campagne. Il est vital d'accroître l'influence des dockers partout dans le monde, et il est suggéré d'affecter des ressources du Fonds de bien-être à ces initiatives. Il est par ailleurs important de renforcer le lien entre les campagnes FOC et POC et de s'assurer que celles-ci apportent des avantages concrets aux dockers, notamment la résolution de la question de l'auto-assistance.
13. Il est souligné qu'un accord-cadre mondial doit garantir des normes minimales dans les activités des opérateurs de terminaux mondiaux partout dans le monde. La réunion demande également à ce que la campagne POC aille au-delà de opérateurs de terminaux mondiaux, pour inclure les terminaux de vrac et pour soutenir efficacement les syndicats qui se battent toujours contre la privatisation.
14. La réunion décide que l'ITF doit procéder immédiatement à l'affectation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la campagne POC.
15. Le rapport est adopté.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL 2011-2014

16. P Hamilton présente la proposition de programme de travail et effectue un exposé pour illustrer les objectifs des quatre années à venir, axés autour du renforcement des syndicats et de la promotion des droits syndicaux, des normes du travail et du transport durable.
17. Il est suggéré que pour rendre les ports plus écologiques, les syndicats devraient collaborer avec les autorités portuaires et, quand cela s'avère possible, négocier l'inclusion de critères environnementaux dans les conditions d'admission de nouveaux opérateurs portuaires.
18. Il est indiqué que les syndicats comptant des membres au sein d'opérateurs de terminaux mondiaux devraient participer pleinement à toutes les négociations portant sur des accords-cadres mondiaux. Il est également fait référence à la réussite des projets d'organisation en cours, et suggéré que ceux-ci se poursuivent selon les modalités prévues dans le programme de travail.
19. Concernant le VIH/SIDA, il est suggéré que les syndicats mettent en place des financements et formations pour que les travailleurs puissent commencer à en discuter ouvertement, soient sensibilisés à cette problématique et se fassent dépister, et pour que les personnes diagnostiquées séropositives puissent constituer des groupes d'entraide, échanger leurs expériences et se faire entendre.

20. Le programme de travail est adopté.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION DE LA CAMPAGNE FOC

21. F Leys effectue une courte présentation dans laquelle il souligne que la règle de représentation 50/50 pour la représentation des gens de mer et des dockers est maintenue, et que la politique fait mention plus que jamais d'un soutien à la campagne POC et aux dockers.
22. Il est décidé de reporter la discussion à ce sujet à la Conférence conjointe des gens de mer et des dockers.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DES RÉOLUTIONS

23. La Conférence examine les motions qui lui ont été soumises par le Comité exécutif :
 - La motion n°10, « Infrastructure des transports », est entérinée telle qu'amendée.
 - La motion n°11, « La sécurité de la vie et de la santé au lieu de travail est une obligation et une responsabilité de l'employeur », est entérinée telle qu'amendée.
 - La motion n°13, « Réseau sur les services mondiaux de livraison », est entérinée telle qu'amendée.
 - La motion n°35, « Stratégie contre les ports de complaisance et les terminaux de réseaux mondiaux », est entérinée telle qu'amendée, avec l'inclusion des termes « du Monde arabe » au nouveau paragraphe 5.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS

24. Un soutien massif est exprimé à P Crumlin en tant que Président de la Section et candidat à la fonction de Président de l'ITF. Un délégué s'inquiète du risque de conflit d'intérêts s'il est élu aux deux fonctions. P Crumlin pense qu'il n'y aura pas plus de conflit d'intérêts qu'il n'y en a pour les membres actuels du Comité exécutif qui occupent également des fonctions au sein des Sections. Il suggère de formuler toute inquiétude de manière cohérente, après quoi, si nécessaire, des amendements statutaires pourront être demandés. Il estime que son rôle au sein du Comité exécutif est dans l'intérêt de toutes les sections et régions et précise qu'en neuf années de participation au Comité exécutif, il n'a jamais fait de déclaration au nom des dockers car il s'agit d'une responsabilité bien distincte. La responsabilité de tous les membres du Comité exécutif est clairement définie : ils doivent agir dans l'intérêt de l'ensemble des structures de l'ITF et ne doivent pas défendre une section ou région en particulier. Il répète que, s'il est élu, il sera en mesure de gérer les deux fonctions grâce à l'efficacité du travail en

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

équipe des cadres ex officio de la Section des dockers et des Vice-présidents de l'ITF.

25. Les personnes suivantes sont élues :

- Président : P Crumlin (Australie)
- 1er Vice-président : L Lindgren (Suède)
- 2ème Vice-président : Ray Familathe (États-Unis)
- Représentante des femmes : M Verbeeck (Belgique)
- Représentant des jeunes : O Stokka (Norvège)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Keelung Dock Workers' Union (Taiwan)

26. Yang Yao Chang (Taiwan) informe la Conférence que le syndicat des dockers de Keelung est en conflit avec la direction du port car celle-ci essaie de l'expulser de ses locaux dans le cadre d'un projet de redéveloppement portuaire. Le syndicat exige la garantie de retrouver le même espace dans le nouveau bâtiment qui sera construit sur le site de ses locaux actuels. Il demande à l'ITF d'écrire au gouvernement pour obtenir la garantie qu'il en sera bien ainsi. Le syndicat déclare que s'il obtient ces nouveaux locaux, il sera heureux d'en affecter une partie considérable à un bureau international de l'ITF.

27. La Conférence soutient la position du syndicat des dockers de Keelung et il est décidé que le Secrétariat de l'ITF enverra une lettre au gouvernement comme il l'a été demandé.

Newcastle (Australie)

28. P Crumlin lit à haute voix une déclaration du MUA (Australie) demandant à ce que le terminal non syndiqué de NCIG à Newcastle, en Australie, soit déclaré port de complaisance, et à ce qu'une campagne internationale soit menée pour que ce site soit couvert par une convention collective acceptable au plan international. Les pays qui entretiennent des échanges commerciaux avec la société NCIG devraient par ailleurs être identifiés et informés des conditions de travail inacceptables pratiquées par celle-ci.

29. La Conférence soutient la proposition du MUA.

Conférence de la Section de la navigation intérieure

La Conférence de la Section de la navigation intérieure a lieu le 7 août 2010.

- Président : N Bramley (Suisse)
- Secrétaire : J Whitlow

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR

N Bramley (Suisse) est élu Rapporteur. J Horsfall (Nigeria) est élu Dépouilleur et R Ponzi (Brésil) et R Pauptit (Pays-Bas) sont élus Scrutateurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTARIAT / ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

1. Le Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF effectue une présentation sur celle-ci, et explique la transition du programme « Organisons-nous mondialement » du Congrès de Durban vers le programme « Des syndicats forts » du Congrès actuel. Il détaille les raisons qui sous-tendent l'organisation stratégique et l'approche de l'ITF à cet égard, et décrit certains changements structurels survenus au sein de l'organisation depuis le Congrès de Durban pour permettre au Secrétariat de soutenir les activités d'organisation des affiliés sur le terrain. Il évoque ensuite la prochaine période de Congrès et présente la nouvelle approche de l'ITF, expliquant que celle-ci contribuera à renforcer les syndicats. Sa présentation est bien accueillie, et beaucoup de délégué(e)s fournissent des renseignements sur les travaux en cours dans les régions et l'efficacité de la stratégie d'organisation mondiale dans leur secteur d'activité.
2. Severino souhaite remercier les syndicats argentins, et en particulier le SOMU, pour leur action de solidarité lors d'une grève difficile au Brésil, qui s'est conclue favorablement.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS : DES SYNDICATS FORTS – UN TRANSPORT DURABLE

3. Le document 42 C-8 est bien accueilli par les délégué(e)s. Il est pris note des nombreuses implications du changement climatique pour le secteur. La navigation intérieure génère moins d'émissions, mais il convient d'améliorer les infrastructures à bord.
4. Les délégué(e)s prennent note du document et de l'axe des activités de l'ITF pour les quatre années à venir.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

5. Les délégué(e)s décident qu'un programme d'organisation

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

Asie/Pacifique pourrait être inclus dans le programme de travail à condition qu'une proposition spécifique, mesurable, réalisable, réaliste et accompagnée d'un calendrier et d'un budget soit préparée. Les délégué(e)s décident également que des discussions devraient porter sur la question des remorqueurs avec les secrétaires des sections et régions pertinentes de façon à établir un projet adéquat.

6. Il est constaté que la communication doit s'améliorer au sein de la Section. Les délégué(e)s décident d'établir un réseau de contacts des affiliés présents, et le Secrétariat fournira une liste de participant(e)s, avec leurs coordonnées, pour faciliter la communication. Les autres affiliés de la Navigation intérieure seront invités à rejoindre ce réseau.
7. Les délégué(e)s adoptent le Programme de travail 2011-2014.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS SOUMISES AUX SECTIONS

8. Les délégué(e)s se penchent sur les motions qui leur ont été soumises par le Comité exécutif :
 - Il est décidé de renvoyer la Motion 8, Qualifications, compétences et formations professionnelles, et octroi de licences aux personnels des transports, au Comité exécutif.
 - La Motion 10, Infrastructure des transports, est appuyée, avec recommandation à la plénière de l'adopter telle qu'amendée.
 - La Motion 11, La sécurité de la vie et de la santé sur le lieu de travail est une obligation et une responsabilité de l'employeur, est appuyée, avec recommandation à la plénière de l'adopter telle qu'amendée.
 - La Motion 13, Réseau sur les services mondiaux de livraison, est appuyée, mais les délégué(e)s sont surpris de son renvoi devant la Section, celle-ci ne participant pas au Réseau sur les services mondiaux de livraison.
 - La Motion 46, Droits humains et syndicaux des personnels du canal de Panama, est appuyée.
 - La Motion 47, Participation des travailleurs aux projets d'élargissement du canal de Panama, est soutenue par l'UIM (Panama) et appuyée.
 - La Motion 48, Norme internationale minimale pour la navigation fluviale, est adoptée.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS

9. Les personnes suivantes sont élues par acclamation :

- Président : Nick Bramley (Suisse)
- Vice-président (Afrique) : Josiah Horsfall (Nigeria)
- Vice-président (Amérique latine/Caraïbes) : Juan Carlos Pucci (Argentine)
- Vice-président (Asie/Pacifique) : Chaudhary Alam (Bangladesh)
- Représentante des femmes : Maria Kostova (Bulgarie)
- Représentant des jeunes : Sander Ruts (Belgique)

10. La Conférence entérine les Cadres régionaux élus préalablement.

11. Le Président remercie les délégué(e)s de leur soutien et de leur confiance puisqu'il a été réélu à la présidence de la Section. La Conférence exprime sa gratitude à Sukkur Mahmud (Bangladesh), qui quitte sa fonction de vice-président.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

12. La Conférence note que les rapports régionaux ont déjà été examinés sous les autres points de l'ordre du jour.
13. La Conférence adopte à l'unanimité une Déclaration sur le Mexique.
14. Le Secrétaire régional africain appelle tous les affiliés des autres régions, en particulier les syndicats les plus forts, à aider les syndicats de la région africaine dans leurs initiatives d'organisation.
15. En l'absence d'autres points à examiner, le Président clôture la conférence.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Conférence de la Section des cheminots

La Conférence de la Section des cheminots a lieu le 7 août 2010.

1. Øystein Aslaksen préside la réunion.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR

2. Øystein Aslaksen est désigné rapporteur.
3. Wayne Butson, Rail & Maritime Transport Union Inc – Nouvelle-Zélande, et Peter Trøge, Verkehrsgewerkschaft GDBA – Allemagne, sont désignés dépouilleurs et scrutateurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTARIAT/ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

4. Mac Urata (Secrétaire des Sections des transports internes de l'ITF) présente un aperçu des grandes évolutions et activités de la Section au cours de la période 2006-2010, et insiste tout particulièrement sur les droits des travailleuses et travailleurs et les mobilisations de solidarité, les relations avec d'autres organisations, les opérateurs multinationaux, ainsi que les campagnes, dont la Semaine d'action des cheminots de l'ITF.
5. Eddie Dickson (Secrétaire adjoint des Sections des transports internes de l'ITF) résume le débat sur l'organisation, et Ingo Marowsky (Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF) effectue une présentation expliquant la réponse de l'ITF aux défis de l'organisation mondiale, thème du 41^{ème} Congrès de l'ITF, ainsi que le programme à venir.
6. Trente délégué(e)s d'Argentine, du Brésil, du Canada, de France, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Inde, du Japon, du Mexique, de Mongolie, du Maroc, de Norvège, de Russie, d'Afrique du Sud, de Thaïlande, de Tunisie, de Venezuela et du Zimbabwe participent à la discussion. Voici les points abordés :
 - Beaucoup de syndicats ferroviaires sont toujours pris pour cibles, par exemple en Thaïlande (cheminots licenciés pour avoir voulu défendre la sécurité ferroviaire), en France (pressions à cause de la privatisation) et en Grande-Bretagne (recours à la loi pour remettre en question le droit de grève). Nous devons réfléchir à la manière dont, en tant que syndicats, nous pouvons nous battre contre cette oppression et mobiliser nos efforts pour influencer les programmes industriels et politiques.
 - L'expression de solidarité aux syndicats des cheminots en conflit social nécessite une plus grande mobilisation internationale. Exemple récent de mobilisation réussie : la mission de sécurité de l'ITF qui s'est rendue en Thaïlande en janvier 2010.

- La législation européenne sur la libéralisation ferroviaire a entraîné une augmentation du nombre d'employeurs en concurrence, ce qui crée des pressions sur l'emploi et l'arrivée de multinationales.
- L'externalisation est un défi croissant car les sociétés ferroviaires y ont recours pour réduire les coûts, ce qui entraîne une précarisation et une perte de protection sociale.
- Les syndicats font état d'investissements accrus dans les chemins de fer dans beaucoup de régions du monde, mais il s'agit souvent de subventions de l'État aux entreprises privées.
- Face aux multinationales, il est préférable que tous les syndicats concernés s'associent, quel que soit leur secteur d'activité, pour réussir à protéger les conditions de travail et à construire des réponses réussies.
- L'accent placé sur le renforcement du rôle des femmes dans les chemins de fer a eu des retombées positives en Inde et en Mongolie. Cependant, il est reconnu qu'il faut se pencher sur la ségrégation hommes-femmes dans beaucoup de fonctions opérationnelles et sur la participation des femmes aux activités syndicales. Un vif soutien est exprimé à l'importance accordée par la Section aux activités des femmes.
- Les jeunes sont le présent et l'avenir du rail et du syndicalisme. Plusieurs syndicats des cheminots développent activement des activités destinées aux jeunes, avec beaucoup de réussite. Le programme des jeunes de l'ITF et le soutien de la Section à ces activités encouragent la participation des jeunes.
- Les syndicats sont confrontés à des problèmes de santé et de sécurité plus graves qu'auparavant du fait de la libéralisation et de l'externalisation. Au Brésil par exemple, la privatisation a entraîné une augmentation du nombre d'heures de travail hebdomadaires, un déficit d'infrastructures sanitaires, des aires de repos inadéquates et des normes différentes selon les sociétés. La violence est également imputable à la réduction du personnel ferroviaire.
- La sécurité ferroviaire est par ailleurs sérieusement mise à mal par la privatisation, l'externalisation et la sous-traitance. Les syndicats doivent promouvoir une culture « sans blâme » lors des enquêtes sur les accidents.
- La Journée d'action des cheminots est un outil utile pour les campagnes syndicales. Par exemple en Allemagne, les syndicats ont obtenu une loi nationale sur la violence au travail après avoir attiré l'attention sur leur campagne à ce sujet lors de la Journée d'action.

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

- Les défis du changement climatique sont perçus par les syndicats comme une occasion d'appuyer leurs revendications d'investissement dans les chemins de fer et de protection et de promotion de transports publics abordables. L'électrification du rail constitue une option environnementale supplémentaire.
- L'éducation des militant(e)s constitue un axe essentiel de toute initiative d'organisation, et devrait faire partie des programmes de l'ensemble des structures de l'ITF et de toutes les sections.
- Les syndicats reconnaissent que l'éducation au VIH/SIDA constitue une responsabilité syndicale.
- Le développement minier est souvent confié à des sociétés ferroviaires privées, ce qui complique l'organisation.
- Il est important de continuer à soutenir les travailleuses et travailleurs iraniens et de mener des activités de solidarité dans le cadre de la campagne mondiale.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS « DES SYNDICATS FORTS – UN TRANSPORT DURABLE »

7. La Section entérine le document sur le thème du Congrès, « Des syndicats forts – Un transport durable ».

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL 2011-2014

8. Le programme de travail provisoire (42 C-14/RWSC/4) est entériné sur le principe. Les délégué(e)s insistent sur l'importance des domaines de travail suivants : campagne contre la privatisation et la libéralisation des chemins de fer ; organisation des travailleuses et travailleurs précaires et externalisés ; et promotion du transport public. La réunion demande également d'ajouter les points suivants : promotion de la sécurité ferroviaire et en particulier d'une culture « sans blâme » ; et établissement de contacts avec les syndicats des cheminots adéquats dans des pays comme la Chine, Cuba et le Vietnam.
9. Le Comité directeur de la Section est également chargé de soutenir la mise en œuvre du programme de travail en identifiant des objectifs et activités spécifiques.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS SOUMISES À LA SECTION

10. Neuf motions ont été soumises à la Section.
- La motion n°5, « Riposte des syndicats à la privatisation et à la libéralisation des transports », est entérinée à l'unanimité.

- La Section entérine la recommandation de la Commission des résolutions de renvoyer la motion n° 8, « Qualifications, compétences et formation professionnelles, et octroi de licences aux personnels des transports » et ses amendements au Comité exécutif.
- La motion n°10, « Infrastructure des transports », est entérinée à l'unanimité.
- La motion n°11, « La sécurité de la vie et de la santé au lieu de travail est une obligation et une responsabilité de l'employeur », est entérinée à l'unanimité.
- La Conférence est informée du retrait de la motion n°12, « Journée internationale des travailleurs des transports », initialement soumise à la Section.
- La motion n°13, « Réseau sur les services mondiaux de livraison », est entérinée à l'unanimité.
- La motion n°31, « Transports urbains de passagers », est entérinée à l'unanimité.
- La motion n°33, « Renationalisation des chemins de fer boliviens » est retirée. Cependant la Section exprime son soutien au principe de renationalisation des chemins de fer.
- La motion n°34, « Liaisons ferroviaires à grande vitesse », est adoptée à l'unanimité.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6 : ÉLECTIONS

Les personnes suivantes sont élues :

Président de la Section

- Øystein Aslaksen, Norsk Lokomotivmannsforbund – Norvège est réélu à l'unanimité.

Vice-présidents de la Section

Au terme d'un vote à bulletin secret, les personnes suivantes sont élues/réélues :

- Serge Piteljon, CGSP Cheminots – Belgique
- C A Rajasridhar, AIRF – Inde *réélu
- Julio Sosa, La Fraternidad – Argentine *réélu

Représentante des femmes

- Jane Barrett, SATAWU – Afrique du Sud est réélue à l'unanimité.

Représentante des jeunes

- Veronika Szilagyi, VDSzSz – Hongrie est élue à l'unanimité.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

11. La Section exprime ses remerciements à Didier Le Reste, CGT Cheminots – France, qui se retire de sa fonction de vice-président de la Section après quatre années de service.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

12. Il est décidé que le Secrétariat de l'ITF enverra une lettre au gouvernement brésilien et au Mercosur pour protester contre les conditions de travail insatisfaisantes des cheminots au sein de la société ALL.
13. La Section entérine l'ajout d'un siège à son Comité directeur pour le Monde arabe. Il est décidé que la Section identifiera un(e) candidat(e) acceptable, en coopération avec les bureaux régionaux de l'ITF et le Secrétaire régional de l'ITF.
14. La nouvelle composition du Comité directeur de la Section des cheminots de l'ITF est jointe en annexe.
15. La Section exprime ses vifs remerciements à Eddie Dickson (Secrétaire adjoint de la Section), prend sa retraite. La Conférence souhaite également la bienvenue à Janina Malinowska, qui lui succédera.

ANNEXE : MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA SECTION DES CHEMINOTS DE L'ITF

- Président : Øystein Aslaksen (Norsk Lokomotivmannsforbund, Norvège)
- Vice-président de la Section : Serge Piteljon (CGSP Cheminots, Belgique)
- Vice-président de la Section : C A Rajasridhar (AIRF, Inde)
- Vice-président de la Section : Julio Sosa (La Fraternidad, Argentine)
- Représentante des femmes : Jane Barrett (SATAWU, Afrique du Sud)
- Représentante des jeunes : Veronika Szilagyi (VDSzSz, Hongrie)

Afrique

- Président : Gideon Shoko (ZARWU, Zimbabwe)
- Vice-présidents : Samuel Wuma (RWU, Ouganda), Patricia Joy Petersen (SATAWU, Afrique du Sud), Ibrahima Boli (SLCB, Burkina Faso)

Asie/Pacifique

- Président : Wayne Butson (RMTU, Nouvelle-Zélande)
- Vice-présidents : Pinyo Rueanpetch (SRUT, Thaïlande), C A Rajasridhar (AIRF, Inde), Sh. Buyanaa (Mongolian Railway Workers' Union)
- Représentante des femmes : Jaya Aggarwal (AIRF, Inde)

Europe

- Président : Guy Greivelding (FNCTTFEL, Luxembourg)
- Vice-présidents : György Balla (VDSzSz, Hongrie), Antonio Gamez (FSC-CC.OO, Espagne), Maria Cristina Marzola (FILTCGIL, Italie)

Amérique du Nord

- Co-président : Robert Chernecki (TCA, Canada)
- Co-président : Joseph Condo (TCU, États-Unis)

Amérique latine et Caraïbes

- Président : Julio Sosa (La Fraternidad, Argentine)
- Vice-présidents : Helio de Souza Regato de Andrade (FNTE, Brésil), Francisco Torrealba (FENATRAFEVE, Venezuela), Karina Benemerito (Unión Ferroviaria, Argentine)

Monde arabe

- À confirmer

Président du Comité consultatif Eurotunnel

Représentant du Comité des transports urbains de l'ITF

Le Comité directeur de la Section comprend également le(s) Président(s) du ou des groupes de travail créés par la Section

Conférence de la Section de la pêche

La Conférence de la Section de la pêche a lieu le 7 août 2010.

- Président : J Hansen (NSU, Norvège)
- Secrétaire : J Whitlow

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR

J Hansen (Norvège) est élu Rapporteur. L Razafindraibe (Madagascar) est élu Dépouilleur et F Smidt (Danemark) et H Rustandi (Indonésie) sont élus Scrutateurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTARIAT/ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

1. Il est constaté que tous les délégué(e)s ont déjà assisté à la présentation Organisons-nous mondialement. Dès lors, le Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF présente un bref résumé sur son importance pour le secteur de la pêche et indique qu'un affilié de la Section des cheminots utilise avec réussite le modèle d'organisation mondiale. La Conférence prend note du fait que le poste ITF/UITA est sur le point d'être pourvu, et que le programme sera lancé d'ici la fin 2010.

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS, « DES SYNDICATS FORTS – UN TRANSPORT DURABLE »

2. Le document 42 C-8 est bien accueilli par la Conférence. Il est noté que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) constitue toujours un enjeu très préoccupant pour la Section, et que des réglementations mondiales efficaces s'imposent pour endiguer ce phénomène, de même que pour promouvoir la carrière dans la profession maritime et la durabilité des stocks halieutiques.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

3. Le Secrétaire de la Section informe la Conférence du nouveau concept de programme de travail, et indique que celui-ci reflète les priorités définies pour la Section. Celles-ci seront analysées de manière plus détaillée chaque année, dans le cadre du nouveau processus de planification. La Conférence décide d'ajouter la lutte contre le dumping social au document sur le programme de travail.
4. La Conférence note également que la réussite de la mise en œuvre de ce programme nécessitera des efforts considérables, tant au niveau du Secrétariat qu'au niveau national. La Conférence se penche également sur la question de la piraterie, qui touche les pêcheurs et les navires de pêche, et décide que tous les gouvernements nationaux devraient contribuer à l'élaboration d'une solution.
5. La Conférence adopte le Programme de travail 2011-2014 tel qu'amendé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS SOUMISES AUX SECTIONS

6. La Conférence examine les motions qui lui ont été soumises par le Comité exécutif :
 - Il est décidé de renvoyer la motion 8, « Qualifications, compétences et formation professionnelles, et octroi de licences aux personnels des transports », au Comité exécutif.
 - La motion 11, « La sécurité de la vie et de la santé au lieu de travail est une obligation et une responsabilité de l'employeur », est appuyée, avec la recommandation de l'adopter en plénière, telle qu'amendée.
 - La motion 39, « Mise en vigueur de la convention du travail maritime de l'OIT – une stratégie mondiale de l'ITF ». La Conférence prend note du fait que la Conférence de la Section des gens de mer avait adopté la mention sans amendement, mais saluait l'inclusion d'amendements et laissait la discussion de ceux-ci à la Conférence de la Section de la pêche. La Conférence note que les amendements substantiels intégreraient la Convention n°188 de l'OIT dans

la résolution, promouvant ainsi le travail décent des pêcheurs ainsi que des gens de mer. La motion est appuyée, telle qu'amendée.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS

7. Les personnes suivantes sont élues par acclamation :
 - Président : Johnny Hansen (NSU, Norvège)
 - Représentante des femmes : Tracey Mayhew (SIU, États-Unis)
 - Représentante des jeunes : Micaela Sol Ruiz (SOMU, Argentine)
8. La Conférence décide que les Présidents régionaux sont les Vice-présidents de la Section, et entérine les cadres régionaux élus préalablement. Il est noté que les quatre représentants européens supplémentaires du Comité de la Section de la pêche sont : Jose Manuel Perez Vega Artime (UGT, Espagne), Arni Bjarnason (FFSI, Islande), Vladimir Kruglov (FIWU, Russie) et Ivan Victor (BTB, Belgique).
9. La composition du Comité de la Section de la pêche est jointe à l'Annexe.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

10. En l'absence d'autres points à examiner, le Président clôture la réunion.

ANNEXE : COMITÉ DE LA SECTION DE LA PÊCHE

Cadres de la Section

- Président : Johnny Hansen (NSU, Norvège)
- Vice-président : Lucien Razafindraibe (SYGMMA, Madagascar)
- Vice-président : Kenji Takahashi (JSU, Japon)
- Vice-président : Juan Manuel Trujillo (CC.OO, Espagne)
- Vice-président : Omar Suarez (SOMU, Argentine)
- Représentante des femmes : Tracey Mayhew (SIU, États-Unis)
- Représentante des jeunes : Micaela Sol Ruiz (SOMU, Argentine)

Région Afrique

- Président : Lucien Razafindraibe (SYGMMA, Madagascar)
- Vice-président : Elitha Manning (USPOGUL, Liberia)
- Vice-président : Tounkara Ibrahim Frank (FENATRAMPG, Guinée Conakry)
- Vice-président (Monde arabe) : *Vacant*

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Région Asie/Pacifique

- Président : Kenji Takahashi (JSU, Japon)
- Vice-président : Dong-Sik Bang (FKSU, Corée)
- Vice-président : Sonny Pattisleano (KPI, Indonésie)
- Vice-président : *Vacant*

Section de la pêche de l'ETF

- Président : Juan Manuel Trujillo (CC.OO, Espagne)
- Vice-président : Flemming Smidt (3F, Danemark)
- Vice-président : Jacques Bigot (CFTC, France)
- Représentante des femmes : Sylvie Roux (FGTE-CFDT, France)

Région Amérique latines et Caraïbes

- Président : Omar Suarez (SOMU, Argentine)
- Vice-président : Luis Penteado (CONTTMAF, Brésil)
- Vice-président : Eric Alberto Riffo (SIOMOT, Chili)

Région Amérique du Nord

- Président : *Vacant*

Conférence de la Section des services touristiques

REMARQUES D'OUVERTURE

1. Le Président de la Section des services touristiques, Bengt Olsson (UNIONEN, Suède) ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s. Il souligne qu'il est nécessaire de trouver un moyen de développer la Section et insiste sur l'importance de la participation active des affiliés pour que le programme de travail puisse être mis en œuvre de manière fructueuse.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR

2. Le Président est élu Rapporteur pour la Plénière du Congrès.
3. John Nielsen (HKT&J, Danemark) et Shiva Gopal Mishra (AIRF, Inde) sont élus Dépouilleurs et Scrutateurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTARIAT / ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

4. Le Secrétaire de la Section souhaite également la bienvenue aux délégué(e)s et remercie Ingo Marowsky, ancien Secrétaire de la Section, désormais Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF, ainsi que Liz Williamson, Secrétaire adjointe aujourd'hui à la retraite, pour leur contribution au développement de la Section. Il présente

également la Secrétaire adjointe actuelle, Sharon James, et l'Assistante de Section, Jessica Tyler, qui n'est pas présente au Congrès.

5. Le Secrétaire de la Section présente le rapport du Secrétariat, et souligne que l'ITF ne représente qu'une partie des travailleuses et travailleurs du tourisme dans le monde, et que ses membres se concentrent en Europe et dans la région Asie/Pacifique. L'ITF collabore avec d'autres syndicats mondiaux, dont UNI et l'UITA. Puisque beaucoup de travailleurs des transports font partie de la chaîne du tourisme, il est souligné qu'il faudrait assurer une coordination entre les sections de l'ITF.
6. Les évolutions survenues au sein du Comité de liaison syndical du tourisme (ETLC) sont détaillées par le Secrétaire politique de l'ETF pour l'aviation civile et le tourisme, Francois Ballestero, et l'accent est placé sur le rôle de l'ETLC en tant que partenaire social reconnu en Europe.
7. Les discussions et débats portent sur les points suivants :
 - La nécessité d'accorder une priorité suffisante au travail de la Section et de renforcer la coopération entre les sections de l'ITF, ainsi que la coopération avec d'autres FSI.
 - Les difficultés auxquelles se heurtent les syndicats qui organisent les travailleurs du tourisme compte tenu de l'importance du secteur informel, de la nature saisonnière des activités et de l'externalisation. Il est signalé que les femmes et les jeunes composent la majorité des personnels du tourisme.
 - La nécessité de se concentrer sur des cibles d'organisation stratégiques.
 - La suggestion de mettre en œuvre un cadre de coopération en Asie/Pacifique fondé sur les stratégies qui ont porté leurs fruits en Europe.

RAPPORT SUR LE PROGRAMME D'ORGANISATION MONDIALE DE L'ITF

8. Le Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF, Ingo Marowsky, explique la transition du programme « Organisons-nous mondialement » du Congrès de Durban vers le programme « Des syndicats forts » du Congrès actuel. Il détaille les raisons qui sous-tendent l'organisation stratégique et l'approche de l'ITF à cet égard, et décrit certains changements structurels survenus au sein de l'organisation depuis le Congrès de Durban pour permettre au Secrétariat de soutenir les activités d'organisation des affiliés sur le terrain. Il évoque ensuite la prochaine période de Congrès et présente la nouvelle approche de l'ITF, expliquant que celle-ci contribuera à renforcer les syndicats.

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT SUR LE THÈME DU CONGRÈS : DES SYNDICATS FORTS – UN TRANSPORT DURABLE

9. Le Secrétaire de la Section présente le document sur le thème du Congrès, « Des syndicats forts – Un transport durable » et explique que celui-ci définit le contexte du programme de travail de la Section.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL

10. Le Secrétaire de la Section décrit la proposition de programme de travail quadriennal de la Section. Celui-ci est le reflet du document sur le thème du Congrès, et s'articule autour de trois grands axes : Construire des syndicats forts – S'organiser mondialement ; Promouvoir l'emploi et les normes du travail ; Se battre pour un transport durable. La discussion porte notamment sur les propositions et points suivants :

- Il faudrait organiser une conférence intersectorielle sur le tourisme pour faciliter la coopération entre les sections, identifier les priorités et clarifier les rôles.
- L'ITF et ses affiliés devraient mettre au point un programme d'organisation dans les multinationales, dont celles du secteur du divertissement et du spectacle.
- L'exploitation inquiétante dont sont victimes certains personnels, essentiellement des femmes, dans les Caraïbes.
- D'autres difficultés se posent en matière d'organisation dans le secteur du tourisme, notamment l'auto-emploi et le manque de contact avec les travailleuses et travailleurs.
- La nécessité d'organiser et de protéger les travailleuses et travailleurs migrants.
- Les perspectives et initiatives menées par les syndicats pour organiser les personnels du secteur fluvial et de l'écotourisme. La Section devrait réfléchir aux moyens de soutenir les syndicats actifs dans ces secteurs.

11. La Conférence adopte le programme de travail quadriennal.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS

12. La Conférence entérine la recommandation de la Commission des résolutions concernant la Motion 10.
13. La Conférence entérine la Motion 11.
14. La Conférence entérine la recommandation de la Commission des résolutions concernant la Motion 12.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS

15. Les personnes suivantes sont élues sans opposition :

- Président : Tetsuya Oki, Japan Federation of Service & Tourism Industries Workers' Union, Japon
- Vice-présidente : Brigitta Paas, FNV Bondgenoten, Pays-Bas
- Représentante des femmes : Katri Höök, AKT, Finlande
- Représentante des jeunes : Alina Milusheva, Federation of Transport Trade Unions in Bulgaria, Bulgarie

Membres du Comité de la Section

- Hasan Ma Chau, Taipei Travel Labour Union, Taiwan
- David Massiah, Antigua & Barbuda Workers' Union, Antigua et Barbuda
- Dorothy Nandera, ATGWUU, Ouganda

16. Le Secrétaire de la Section souligne qu'il est important d'avoir élu un Comité équilibré sur le plan régional et comptant plus de 50% de femmes.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

17. Au nom de la Section, la Vice-présidente, Brigitta Paas, remercie le Président pour son travail et lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

Conférence conjointe des gens de mer et des dockers

La Conférence conjointe des gens de mer et des dockers a lieu le 8 août 2010.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR

Tomas Abrahamsson (Suède) est élu Rapporteur. Dave Heindel (États-Unis) est élu Scrutateur. Warren Smith (Australie) et Hideo Ikeda (Japon) sont élus Dépouilleurs.

THÈME DU CONGRÈS

1. Les Conférences des Sections des gens de mer et des dockers n'ayant pas disposé de suffisamment de temps pour discuter du document sur le thème du Congrès, le Secrétaire général adjoint prononce un discours à l'intention de la Conférence conjointe des gens de mer et des dockers. La Conférence prend note des informations communiquées.

MEXICO VERACRUZ

2. La Conférence prend note de la situation difficile du syndicat

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

mexicain des dockers, qui se bat pour les droits humains et syndicaux, et décide de lui apporter une assistance et un soutien car celui-ci a été décimé par le gouvernement en 1991.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTARIAT / ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

3. Le Coordinateur maritime met l'accent sur les grands domaines d'activité des quatre dernières années, dont Maersk, le Seafarers' Trust, le Forum international de négociation (IBF), le repère TCC, les secteurs du pétrole, du gaz et des croisières, les campagnes, les semaines d'action et les questions juridiques.
4. Le Coordinateur maritime remercie Norrie McVicar, Président du Groupe Offshore de l'ITF, Johan Oyen, Président du Groupe de travail Croisières de l'ITF, et le corps d'inspecteurs pour leur contribution.
5. PNO remercie le Coordinateur maritime pour l'aide apportée dans le cadre d'une affaire juridique en Grèce.
6. La Conférence entérine une déclaration (jointe à l'Annexe 1) sur la société italienne de ferries « Tirrenia » et décide de l'inclure dans le rapport du Rapporteur en séance plénière.
7. La Conférence note qu'une approche intégrée plus stratégique au sein des secteurs non maritimes sera nécessaire à l'avenir ; que le Seafarers' Trust a réservé 3 millions de GBP à la création d'un Centre des droits des gens de mer ; et que d'autres domaines devront faire l'objet d'une action dans le cadre d'enjeux nationaux.
8. La Conférence note également que le Comité exécutif de l'ITF a décidé de passer en revue la relation entre le Fonds général et le Fonds de bien-être.
9. La Conférence rend hommage au leadership et à la gestion du Coordinateur maritime.
10. La Conférence adopte le rapport du Secrétariat.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION DE LA CAMPAGNE FOC

11. La Conférence constate des divergences au niveau de la traduction du rapport dans les différentes langues, et il est décidé que les versions finales devront être vérifiées par les affiliés des pays concernés avant d'être distribuées.
12. Des inquiétudes sont exprimées concernant la question du cabotage, et la Conférence note qu'il a été décidé de créer un Groupe de travail sur le cabotage national en vue de promouvoir le maintien du cabotage national et sa mise en œuvre dans d'autres pays ; de coordonner et de soutenir les campagnes sur le cabotage national ; de promouvoir le transport maritime sous pavillon national, avec des effectifs nationaux ; de rééquilibrer le travail de l'ITF entre le transport

maritime sous pavillon national et sous pavillon de complaisance ; et de promouvoir le maintien des compétences maritimes dans les pays maritimes traditionnels.

13. La Conférence rejoint ces recommandations et adopte les nouvelles politiques FOC.
14. La Conférence accepte également d'intituler la nouvelle politique « Politique de Mexico ».
15. Après l'adoption des nouvelles politiques, les affiliés espagnols soulèvent des inquiétudes concernant les principes énoncés au paragraphe 19 et le lien entre les paragraphes 24 à 26. Ils estiment tout particulièrement que l'ITF ne doit pas accepter d'accord pour les navires qui se livrent à du cabotage en Espagne sans l'accord de tous les affiliés nationaux concernés. En outre, ces affiliés et le SMOU expriment des réserves à propos des politiques relatives au respect des pavillons nationaux, et demandent à ce que ceci soit inscrit au procès-verbal. Il est décidé que le Secrétariat organisera une rencontre avec les affiliés espagnols pour répondre à leurs inquiétudes spécifiques.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL 2011-2014

16. La Conférence adopte le programme de travail tel que présenté.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS

- La motion n°35, « Stratégie contre les ports de complaisance et les terminaux de réseaux mondiaux », est appuyée, telle qu'entérinée et amendée par la Conférence de la Section des dockers.
- La motion n°36, « Motion rejetant toute convention collective dont certaines clauses portent atteinte aux droits des travailleurs et travailleuses », est adoptée telle qu'entérinée par la Conférence de la Section des gens de mer.
- La motion n°37, « Motion sur le forum international de négociation (IBF) et le partenariat » est adoptée telle qu'entérinée par la Conférence de la Section des gens de mer.
- La motion n°38, « Motion sur la politique d'Athènes de l'ITF », a été renvoyée à la Conférence par la Conférence de la Section des gens de mer car il était difficile d'appuyer une nouvelle procédure sans savoir en quoi elle consisterait. Des inquiétudes ont été soulevées concernant le paragraphe 7. Le Secrétariat confirme que les procédures de gestion des conflits bilatéraux et multilatéraux sont déjà traitées dans les Statuts de l'ITF. Pour cette raison, Nautilus International décide de retirer la motion.

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 20100

- La motion d'urgence sur le Costa Rica est appuyée telle qu'entérinée par la Conférence de la Section des dockers.
- La motion d'urgence sur NCIG est appuyée telle qu'entérinée par la Conférence de la Section des dockers.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS

17. Comme il y avait trois candidats pour deux sièges européens au Groupe de pilotage du Comité d'action contre les pratiques déloyales, les affiliés européens des gens de mer ont procédé à un vote. 104 bulletins de vote ont été recueillis. Mark Dickinson, Nautilus International, a obtenu 210 521 voix ; Simo Zitting, FSU, 146 974 voix ; et Branko Berlan, SUC, 136 915 voix.
18. Les résultats des élections des Conférences des Sections des gens de mer et des dockers pour les cadres ex officio ont été annoncés (voir ci-dessous) et les cadres sortants ont reçu la reconnaissance et les remerciements de délégué(e)s.

Section des gens de mer

- Président : David Heindel, SIU, États-Unis
- 1er Vice-président : Yoji Fujisawa, JSU, Japon
- 2ème Vice-président : Tomas Abrahamsson, SEKO, Suède
- Représentante des femmes : Jacqueline Smith, NSU, Norvège
- Représentant des jeunes : À confirmer

Section des dockers

- Président : P Crumlin (Australie)
- 1er Vice-président : L Lindgren (Suède)
- 2ème Vice-président : Ray Familathe (États-Unis)
- Représentante des femmes : M Verbeeck (Belgique)
- Représentant des jeunes : O Stokka (Norvège)

COMITÉ D'ACTION CONTRE LES PRATIQUES DÉLOYALES (FPC)

19. La Conférence adopte le mandat révisé du FPC, tel que présenté.
20. La Conférence décide que le Secrétariat résoudra toute différence à propos du Comité avant de faire rapport en plénière, et autorise le Coordinateur maritime à amender les sièges non ex officio pour une campagne plus efficace.
21. La composition du Comité d'action contre les pratiques déloyales 2011-2014 est jointe à l'Annexe 2.

GRUPE DE PILOTAGE DU COMITÉ D'ACTION CONTRE LES PRATIQUES DÉLOYALES

22. La Conférence adopte le mandat révisé du Groupe de pilotage

du Comité d'action contre les pratiques déloyales, tel que présenté.

23. La Conférence entérine la composition du Groupe de pilotage du Comité d'action contre les pratiques déloyales 2011-2014, jointe à l'Annexe 3.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

24. La Conférence décide de soutenir la région africaine de l'ITF dans son combat contre la piraterie.
25. Brian Orrell prononce un discours d'adieu.
26. Le Président, Paddy Crumlin, et d'autres orateurs et oratrices, adressent leurs remerciements à Brian pour son engagement et son leadership au fil des ans, et en particulier pour sa contribution à la Convention du travail maritime de l'OIT 2006 et au Forum international de négociation (IBF).

ANNEXE 1

Déclaration à propos de la société italienne de ferries Tirrenia

1. Le gouvernement italien a donné son feu vert à la privatisation de la plus importante société italienne de ferries, Tirrenia, mais l'appel d'offres est resté infructueux.
2. Ceci est à attribuer à la stratégie de démantèlement de la société, navire par navire, service par service, que réclament de nombreux armateurs italiens, qui veulent acheter certains navires et certaines lignes pour réduire la concurrence qui leur est livrée actuellement.
3. Cette situation entraînera la suppression de milliers d'emplois de gens de mer sur le marché du cabotage, dernier pôle d'emploi pour les gens de mer italiens.
4. Nous demandons le soutien de la réunion de cette Section de l'ITF et du Congrès pour exiger du gouvernement italien qu'il organise une procédure d'appel d'offres en bonne et due forme concernant Tirrenia et pour aider les syndicats italiens à protéger l'emploi de leurs membres et défendre la population, qui a le droit à des services de ferries sûrs et efficaces.

Motion soumise par les syndicats italiens : FILT-CGIL, FIT-CISL, UILTRASPORTI

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

ANNEXE 2

Composition du Comité FPC

(d)=représentant(e) des dockers ; (s)=représentant(e) des gens de mer

* = Membre du Groupe de pilotage du Comité FPC

Afrique/Monde arabe

- Algérie : (à confirmer)
- Ghana : Eben Mensa, MDUG (d)
- Côte d'Ivoire : Joachim Mel Djedje-Li* (président régional) (s)
- Kenya : Simon Sang, DUK (d)
- Madagascar : Lucien Razafindraibe*, SYGMMA (s)
- Maroc : Said Elhairech*, UMT (d)
- Nigeria : Henry Odey MWUN (s); Adewale Adeyanju, MWUN (d)
- Afrique du Sud : Veronica Mesatywa* (présidente régionale) (d) ; David Gcuma, SATAWU (s)
- Tanzanie : Mchafu A Chakoma, TSU (s)

Asie/Pacifique

- Australie : Paddy Crumlin* (président de section) (d); Terry Snee, AIMPE (s); Mick Doleman, MUA (d)
- Bangladesh : SM Shafiqur Rahman, BSA (s)
- Birmanie : Aung Thu Ra, SUB (s)
- Hong Kong : Tung Tong Chung*, MNOG (s) ; Tsang Ping Fat, HKSTLSA (d)
- Inde : SR Kulkarni* (président régional) (d) ; Abdulgani Serang*, NUSI (s) ; PM Haneef*, CPSA (d)
- Indonésie : Hanafi Rustandi, KPI (s) ; à confirmer - en attendant consultation nationale (d)
- Japon : Yoji Fujisawa* (1er vice-président) (s) ; Masaya Tamada*, Zenkoku-Kowan (d)
- Corée : Dong Sik Bang, FKSU (s) ; Bong Hong Choi*, KFPTWU (d)
- Malaisie : à confirmer - en attendant consultation nationale (d)
- Nouvelle-Zélande : Helen McAra, NZMSG (s), Joe Fleetwood, MUNZ (d)
- Pakistan : Adam Panjri, PSU (s); à confirmer - en attendant consultation nationale (d)
- Papouasie - Nouvelle Guinée : Douglas Gadebo, PNGMWIU (d)
- Philippines : Greg Oca* (président régional) (s) ; à confirmer (d)
- Singapour : Thomas Tay*, SMOU (s) ; Ameer Hamzah, SPWU (d)
- Pacifique Sud (Tuvalu/Kiribati) : Ioteba Tekee, KIOSU (s) ; Fepuali Kitiseni, TOSU (s) (siège tournant)
- Sri Lanka : Palitha Atukorale, JSS (d)
- Taïwan : Jer-In Sun, NCSU (s) ; à confirmer (d)

Europe

- Belgique : Monique Verbeeck* (représentante des femmes) (d) ; Ivan Victor, BTB (s) ; Marc Loridan*, BTB (d)
- Croatie : Branko Berlan, SUC (s)
- Chypre : Pantelis Stavrou*, FTPAW (d)
- Danemark : AO Philipsen*, Co-Sofart (s) ; Jan Villadsen*, 3F (d)
- Estonie : Valentin Kivistik, ESU (s) ; Kaia Vask, ESIU (d)
- Finlande : Simo Zitting, FSU (s) ; Timo Raty, AKT (d)
- France : Didier Capelle, CFDT (s) ; Lilian Torres, FO (d)
- Allemagne : Bernt Kamin* (président régional) (d) ; Karl-Heinz Biesold, Ver.di (d)
- Grèce : Agis Tselentis* (président régional) (s) ; John Halas, PNO (s)
- Irlande : à confirmer* (s) ; à confirmer* (d)
- Israël : Avi Levy*, ISOU (s) ; Avi Edri*, Histadrut (d)
- Italie : Remo di Fiore*, FIT-CISL (s) ; Giacomo Santoro, FILT-CGIL (d)
- Lettonie : Igors Pavlovs, LSUMF (s) ; Aleksejs Holodnuks*, UTAF (d)
- Lituanie : P Bekeza, LSU (s); à confirmer (d)
- Malte : à confirmer (d)
- Montenegro : Sasa Milosevic, IUWMST (s) ; à confirmer (d)
- Pays-Bas : Mark Dickinson*, NINL (s) ; Niek Stam*, FNV (d)
- Norvège : Jacqueline Smith* (représentante des femmes) (s) ; Johnny Hansen, NSU (s) ; Roger Hansen, NTF (d)
- Pologne : Jacek Cegielski, NSZZ (s)
- Portugal : Antonio AP Delgado, SITEMAQ (s)
- Roumanie : Aurel Stoica, RSFU (s) ; Petre Costel, FNSP (d)
- Russie : Igor Pavlov*, SUR (s) ; à confirmer (d)
- Slovaquie : à confirmer (d)
- Espagne : M Domínguez Segade, UGT (s) ; José Pérez Domínguez, CC.OO (d)
- Suède : Lars Lindgren* (1er vice-président) (d) ; Tomas Abrahamsson* (2nd vice-président) (s) ; Kenny Reinhold, SEKO (s) ; Marcel Carlstedt, STF (d)
- Suisse : Nick Bramley, UNIA (s)
- Turquie : à confirmer (s)
- Ukraine : M Kiryeyev, MTWTU (s) ; Oleg Grigoryuk, MTWTU (d)
- Royaume-Uni : Paul Maloney, NIUK (s) / Steve Todd, RMT (s) (siège tournant) ; à confirmer (d)

Amérique latine / Caraïbes

- Argentine : Marcos Castro*, CCUOMM (s) ; Jorge Daniel Cocchia, SEAMARA (d)
- Brésil : Severino Almeida* (président régional) (s) ; Mayo Uruguaio* (président régional) (d)
- Chili : Hector Azua, SOMM Southship (s)
- Guatemala : Oscar GG Donado, STEPQ (d)
- Guyana : à confirmer (d)
- Honduras : Marco Antonio Ferrufino, SITRAEMP (d)
- Jamaïque : Alvin Sinclair, BITU (d)
- Mexique : Ysmael Garcia Munoz, ORDENCAP (s)
- Panama : Alvaro Moreno, UPCP (s)
- Trinidad : Michael Annisette*, SWWTU (d)

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Amérique du Nord

- Canada : Michel Desjardins* (président régional (s) ; Tom Dufresne*, ILWU (d)
- États-Unis : Dave Heindel* (président de section) (s) ; Ray Familathe* (2nd vice-président) (d) ; Richard Hughes* (président régional) (d) ; Tim Brown* MMP (s) ; Robert McEllrath, ILWU (d)

Total = 114 (18 membres de droit, 48 représentant(e)s des dockers, 48 représentant(e)s des gens de mer, 38 membres du Groupe de pilotage du Comité FPC)

ANNEXE 3

Composition du Groupe de pilotage du Comité FPC

(d)=représentant(e) des dockers ; (s)=représentant(e) des gens de mer

Afrique/Monde arabe

- Côte d'Ivoire : Joachim Mel Djedje-Li, président régional (s)
- Madagascar : Lucien Razafindraibe, SYGMMA (s)
- Maroc : Said Elhairech, UMT (d)
- Afrique du Sud : Veronica Mesatywa, président régional (d)

Asie/Pacifique

- Australie : Paddy Crumlin, président de section (d)
- Hong Kong : TT Chung, MNOG (s)
- Inde : SR Kulkarni, Regional Chair (d), Abdulgani Serang, NUSI (s), PM Mohammad Haneef, CPSA (d)
- Japon : Yoji Fujisawa, 1er vice-président (s), M Tamada, ZENKOKU-KOWAN (d)
- Corée : Bong Hong Choi, KFPTWU (d)
- Philippines : Greg Oca, président régional (s)
- Singapour : Thomas Tay, SMOU (s)

Europe

- Belgique : Monique Verbeeck, représentante des femmes (d), Marc Loridan, BTB (d)
- Chypre : P Stavrou, FTPAW (d)
- Finlande : Simo Zitting, FSU (s)
- Allemagne : Bernt Kamin, président régional (d)
- Grèce : Agis Tselentis, président régional (s)
- Italie : Remo di Fiore, FIT-CISL (s)
- Lettonie : Aleksejs Holodnuks, UTAF (d)
- Pays-Bas : Mark Dickinson, Nautilus International (d), Niek Stam, FNV (s)
- Norvège : Jacqueline Smith, représentante des femmes (s),
- Russie : Igor Pavlov, SUR (s)
- Suède : Lars Lindgren, 1er vice-président (d), Tomas Abrahamsson, 2nd vice-président (s)

Amérique latine / Caraïbes

- Argentine : Marcos Castro, CCUOMM (s)
- Brésil : Severino Almeida, président régional (s), Mayo Uruguaio, président régional (d),
- Trinidad & Tobago : Michael Annisette, SWWTU

Amérique du Nord

- Canada : Michel Desjardins, président régional (s), Tom Dufresne, ILWU (d)
- États-Unis : Dave Heindel, président de section (s), Ray Familathe, 2nd vice-président (d), Richard Hughes, président régional (d)
- Timothy Brown, IOMMP (s)

Total = 38 (18 membres de droit, 10 représentant(e)s des dockers, 10 représentant(e)s des gens de mer)

Réunion du Comité des transports urbains

La réunion du Comité des transports urbains a lieu le 8 août 2010. Guy Greivelding préside la réunion.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU RAPPORTEUR

1. Guy Greivelding est désigné rapporteur.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTARIAT / ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DES SYNDICATS FORTS – UN TRANSPORT DURABLE

2. Il est décidé que les points 2 et 3 de l'ordre du jour seront examinés ensemble.
3. Mac Urata (Secrétaire des Sections des transports internes de l'ITF) présente un aperçu des grandes évolutions et activités du Comité au cours de la période 2006-2010, et insiste tout particulièrement sur les multinationales du transport de passagers ; la santé et la sécurité, et en particulier la violence au travail ; la promotion des transports publics ; le changement climatique ; et les droits des travailleuses et travailleurs et les mobilisations de solidarité.
4. Asbjørn Wahl, Fagforbundet – Norvège, Président du Groupe de travail sur le changement climatique de l'ITF, est invité à présenter brièvement les conclusions de la Conférence sur le changement climatique tenue le 4 août 2010. Il signale que les syndicats reconnaissent que le changement climatique impose d'adopter une approche proactive des conséquences industrielles et politiques découlant des changements législatifs.

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

5. Urata présente brièvement le document sur le thème du Congrès, « Des syndicats forts – Un transport durable », entériné par les conférences des transports routiers et des cheminots les 6 et 7 août 2010.
 6. Seize délégué(e)s d'Australie, d'Autriche, d'Éthiopie, de France, du Ghana, de Grande-Bretagne, du Japon, de Lettonie, de Nouvelle-Zélande, du Paraguay, d'Afrique du Sud, des États-Unis et du Zimbabwe, participent à la discussion. Voici les points soulevés :
 - La liberté d'association est mise à mal du fait de la création de syndicats à la botte de l'employeur et de législations antisyndicales qui, dans beaucoup de pays, privent par exemple les personnels de la fonction publique du droit de grève, mais constituent aussi une entrave à l'organisation de ces personnels. Les syndicats doivent conserver le droit de mener des actions de grève.
 - Les multinationales confortent leur domination dans le transport public de passagers au travers de fusions et d'acquisitions. Pour réagir, les syndicats doivent s'associer et dialoguer avec les entreprises dans les toutes premières phases des fusions.
 - La crise économique a contribué à accroître les tensions sur le lieu de travail et entraîne une recrudescence des actes de violence. Les matériels de l'ITF sur la violence et le harcèlement sexuel au travail sont jugés utiles, mais il faut accroître les échanges d'informations et d'expériences entre les syndicats.
 - Le travail précaire est un phénomène en progression dans les transports urbains et appelle une réaction spécifique des syndicats pour contrer l'insécurité d'emploi sous toutes ses formes. Beaucoup de syndicats font état de campagnes spécifiques d'organisation et de protection de ces travailleuses et travailleurs.
 - Les partenariats de type public-privé (PPP) et les initiatives de financement privé (IFP) sont en augmentation, mais l'expérience montre que ces processus s'avèrent destructeurs pour les conditions de travail et génèrent une structure de gestion insatisfaisante dans les transports. Un exemple : l'échec de l'initiative PPP dans le métro londonien en Grande-Bretagne.
 - La crise économique et la mondialisation appellent à une consolidation et un renforcement de l'influence syndicale, et à une meilleure coordination entre les syndicats.
 - Au vu des expériences des syndicats, il s'avère nécessaire de nouer des alliances avec la société civile dans le cadre du processus social et politique pour protéger et promouvoir les transports publics. Un exemple : en Australie, la réussite de la campagne visant à ce que les services de ferries du port de Sydney restent dans le giron public.
 - Le changement climatique constitue un enjeu essentiel pour les travailleuses et travailleurs des transports publics et leurs syndicats, mais nécessite des programmes d'éducation spécifique pour les militant(e)s, car la sensibilisation actuelle à ce phénomène se limite aux échelons supérieurs. Le changement climatique ne devrait pas être perçu uniquement comme un enjeu environnemental, mais également comme un moyen de créer de nouvelles formes d'emploi.
 - La campagne de solidarité avec les travailleuses et travailleurs iraniens a été renforcée par une amélioration des liens avec les syndicats iraniens dans le cadre de programmes de jumelage, et la remise du titre de membre honoraire à Mansour Osanloo en témoignage d'une solidarité internationale.
 7. La réunion entérine le document sur le thème du Congrès, « Des syndicats forts – Un transport durable » et appuie les conclusions de la Conférence sur le changement climatique.
- POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL 2011-2014**
8. Le programme de travail provisoire (42 C-14/UTC/4) est entériné sur le principe. Les délégué(e)s insistent sur l'importance des domaines de travail suivants : santé et sécurité, analyse de l'expérience syndicale au sein du Bus Rapid Transit (BRT), soutien à la campagne en faveur de services publics de qualité (SPQ), et opérateurs multinationaux, dont le recours à des alliances syndicales transfrontalières. La multinationale Veolia est identifiée comme l'une de celles appelant une action spécifique.
- POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS SOUMISES AU COMITÉ**
9. Une motion a été soumise au Comité des transports urbains : la motion n°31, « Transports urbains de passagers », entérinée à l'unanimité.
- POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS**
10. Les personnes suivantes sont élues à l'unanimité :
 - Président : Stefan Heimlich, ver.di – Allemagne
 - Vice-présidents : Roger Toussaint, TWU – États-Unis, June Dube, SATAWU – Afrique du Sud
 11. Le Comité exprime ses vifs remerciements à Guy Greivelding, FNCTTFEL – Luxembourg, qui quitte sa fonction de Président du Comité après 8 années de service ; ainsi qu'à Frank Holm, Norsk Transportarbeideforbund – Norvège, et Robert Hayden, RTBU – Australie, qui se retirent de leurs fonctions de Vice-présidents du Comité après respectivement 12 et 4 années de service.

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

12. Le Comité est favorable à l'invitation de Svenska Transportarbeiderforbund d'organiser la Conférence 2011 de la Section des transports routiers en Suède. Il est proposé qu'une conférence d'un jour sur les chauffeurs de taxi soit organisée parallèlement à celle-ci.
13. La Section exprime ses vifs remerciements à Eddie Dickson (Secrétaire adjoint de la Section), qui prend sa retraite. La Conférence souhaite également la bienvenue à Janina Malinowska, qui lui succédera.

SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ (SPQ)

14. La réunion du Comité des transports urbains est suivie dans l'après-midi d'une réunion sur les Services publics de qualité (SPQ). Peter Waldorff, Secrétaire général de l'Internationale des services publics (ISP), prend la parole et brosse un aperçu de la grande campagne à long terme menée conjointement par les syndicats mondiaux pour défendre les services publics de qualité, qui sera lancée en octobre 2010 lors d'une conférence mondiale. S'ensuit une table ronde avec des interventions de Stefan Heimlich (ver.di, Allemagne), Roger Toussaint (TWU, États-Unis), June Dube (SATAWU, Afrique du Sud), Martin Mayer (UNITE, Grande-Bretagne), C A Rajasridhar (AIRF, Inde), David Cockroft (Secrétaire général de l'ITF) et Mac Urata (Secrétaire des sections des transports internes). Des contributions sont présentées par des syndicats d'Australie, d'Estonie, de France, du Mexique, du Mozambique et de Norvège dans le cadre de la discussion générale. La réunion exprime son soutien total et son souhait de participer à la campagne.

MEMBRES DU PRÉSIDIUM DU COMITÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE L'ITF

- Président : Stefan Heimlich, ver.di – Allemagne
- Vice-président : Roger Toussaint, TWU – États-Unis
- Vice-président : June Dube, SATAWU – Afrique du Sud

Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du transport

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCUEIL ET OUVERTURE SOLENNELLE

- 1.1 Le Responsable des jeunes de l'ITF, Ingo Marowsky, a souhaité la bienvenue aux participants et aux invités.
- 1.2 La toute première Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du transport organisée dans le cadre d'un Congrès de l'ITF a été ouverte par le Président de l'ITF, Randall Howard,

qui a salué le dur labeur couronné de succès du Comité directeur, la première Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs à Bruxelles en octobre 2008, la présentation devant le Comité exécutif en avril 2009 et le travail régional soutenu accompli tout au long de l'année 2009. Il a souligné qu'après ces premiers pas accomplis, des progrès supplémentaires étaient nécessaires et il s'est déclaré confiant quant à la capacité de ce groupe dynamique à assurer le développement d'un mouvement syndical puissant. Il a également exprimé sa fierté et sa gratitude quant au fait que tout cela a eu lieu sous sa présidence.

- 1.3 Le Secrétaire général de l'ITF David Cockroft a rappelé à la Conférence les progrès accomplis depuis la suggestion du Mongolian Transport, Communications and Petroleum Workers Union il y a quatre ans en faveur du développement d'une telle action. Il a également souligné l'importance d'une motion proposée et soumise par CAW-TCA et CC.OO. qui, si elle était adoptée, modifierait les Statuts de l'ITF et ancrerait cette Conférence et le Comité des jeunes travailleurs du transport dans ces Statuts.
- 1.4 Dans le cadre de l'ouverture solennelle, les drapeaux et bannières des syndicats participants et d'autres syndicats n'ayant pu être présents ont été levés et associés pour former un vaste patchwork, symbolisant l'envergure mondiale et la diversité régionale qui caractérisent la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du transport.
- 1.5 Le projet d'ordre du jour a été adopté à l'unanimité par les participants.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION DU COMITÉ DIRECTEUR

- 2.1 Les membres du Comité directeur (ce comité supervise et dirige actuellement les travaux réalisés) se sont présentés. Des remerciements ont été adressés à tous les membres qui, ayant joué un rôle actif dès le commencement, ont depuis quitté leur poste.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : VUE D'ENSEMBLE

- 3.1 M Steinborn, Verdi (Allemagne), et K Cap, Vida (Autriche), ont présenté une vue d'ensemble de l'action axée sur les jeunes au sein de la structure globale de l'ITF et de ses rapports avec les sections industrielles et les régions de l'ITF.
- 3.2 Cette vue d'ensemble a été accueillie favorablement.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT D'ÉTAPE

- 4.1 J Dalaya, AEIG (Inde) a présenté le travail du Groupe de pilotage ces quatre dernières années.
- 4.2 Le rapport oral a été accueilli favorablement et le « rapport

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

d'étape » écrit supplémentaire a été adopté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RÈGLEMENT

5.1 Le Responsable des jeunes de l'ITF a présenté le projet de règlement devant régir la composition du futur Comité des jeunes travailleurs du transport et l'élection de ses membres, sous réserve de l'adoption des motions 21, A, B, C et D lors de ce Congrès. Des dispositions sont prévues pour l'élection de représentant(e)s de chacune des régions de l'ITF, de représentant(e)s de section, et pour élire des membres au sein de la Conférence des jeunes travailleurs du transport. Le Comité sera dirigé par deux coprésident(e)s, un homme et une femme de préférence.

5.2 Il a également été souligné que ce règlement contenait des dispositions pour cette conférence exceptionnelle comme pour les conférences futures, y compris le passage du Comité directeur actuel au futur Comité des jeunes travailleurs du transport, conformément à l'amendement des Statuts proposé. Il a en outre été indiqué que ce règlement serait modifiable à l'avenir.

5.3 Le projet de règlement a été adopté à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DES JEUNES TRAVAILLEURS DE L'ITF

6.1 Conformément au règlement adopté, quatre participants à la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du transport ont été élus membres du Comité directeur / Comité des jeunes travailleurs du transport.

6.2 Les représentantes générales de la Conférence suivantes ont été élues membres du Comité :

- Kate Wasilewska, TSSA (Grande-Bretagne)
- Dorothy Nandera, ATGWUU (Ouganda)
- Maria Maikki, Veturi (Finlande)
- Julia Lilliana Becerra, CCUOMM (Argentine)

6.3 Il a également été décidé à l'unanimité que Julia Lilliana Becerra exercerait ses fonctions de 2010 à 2012, et que son successeur, Julian Ariel Sosa Cappello, La Fraternidad (Argentine), prendrait ensuite la relève.

6.4 Conformément au règlement adopté, les membres du Comité suivants ont été confirmés en tant que représentant(e)s régionaux (régionales) :

Asie-Pacifique

- Paul McAleer, Maritime Union of Australia (Australie)
- Jay Dalaya, Aviation Industry Employees Guild (Inde)
- Ragchaa Bayaraa, Mongolian Transport, Communication &

Petroleum Workers Union (Mongolie)

Europe

- Marco Steinborn, Verdi (Allemagne)
- Per Ole Melgard, Norsk Transportarbeiderforbund (Norvège)
- Fatima Aguado Queipo, Federacion de Servicios a la Ciudadania de CC.OO (Espagne)

Amérique latine et Caraïbes

- Tami Ray, Bermuda Industrial Union (Bermudes)
- Steve Joseph, Dominica Public Services Union (Dominique)

Afrique et monde arabe

- Zerihun Alemu Mengesha, Transport & Communications Workers Trade Union Industrial Federation (Éthiopie)
- Rami Tissawak, General Trade Union of Workers in Airport and Tourism (Jordanie)

Amérique du Nord

- Travis Harrison, CAW-TCA (Canada)
- Peter Greenberg, International Association of Machinists & Aerospace Workers (États-Unis)

6.5 Des représentant(e)s de section seront élu(e)s à chaque conférence de section pendant la durée du Congrès.

6.6 Lors d'une réunion du Comité directeur / Comité des jeunes travailleurs du transport, nouvellement constitués, qui s'est déroulée après la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du transport, la présidence et la coprésidence ont été pourvues. Fatima Aguado Queipo, Federacion de Servicios a la Ciudadania de CC.OO. (Espagne), a été élue coprésidente. Paul McAleer, Maritime Union of Australia (Australie), a été élu coprésident. Il a également été décidé à l'unanimité que Paul McAleer exercerait ses fonctions de 2010 à 2012, et que son successeur, Travis Harrison, CAW-TCA (Canada), prendrait ensuite la relève.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME DE TRAVAIL

7.1 Les participants à la Conférence se sont répartis entre différents groupes de travail afin d'élaborer un programme de travail quadriennal, pour le Comité ainsi que pour le Secrétariat. Les groupes de travail ont traité des points suivants, qui seront chacun approfondis par le Comité directeur / Comité des jeunes travailleurs du transport et le Secrétariat au cours des quatre prochaines années :

Changement climatique

James Crook, MUA (Australie), a dressé le bilan des résultats du premier groupe de travail et proposé à la Conférence de

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

soutenir fermement la motion 1. La Conférence s'est engagée à soutenir toutes les activités nécessaires à la réalisation des objectifs de cette motion en coopération avec tous les partenaires concernés.

Travail précaire

Strachan Crang, EPMU (Nouvelle-Zélande), a dressé le bilan des résultats du deuxième groupe de travail, en soulignant entre autres, l'appel à soutien de la Journée mondiale de la CSI en faveur du travail décent. Le thème du travail précaire devra être examiné de manière plus approfondie pour permettre au groupe d'élaborer un plan d'action. Les affiliés ont été invités à mettre les informations nécessaires à la disposition du groupe.

Expansion du réseau des jeunes travailleuses et travailleurs du transport

Susanne Senica, Ver.di (Allemagne), a dressé le bilan des résultats du troisième groupe de travail, en soulignant que la communication était au cœur d'une expansion future et qu'une stratégie devait être développée, en tenant compte des modes de communication tant modernes que traditionnels, en fonction des besoins régionaux. Il convient aussi d'examiner de nouvelles possibilités pour ce qui est d'établir le dialogue avec les jeunes travailleurs, à travers diverses activités sociales par exemple. Les affiliés ont été invités à partager des informations avec le Secrétariat sur leurs activités axées sur les jeunes.

Campagnes, organisation, construction de syndicats plus forts

Travis Harrison, CAW-TCA (Canada), a dressé le bilan des résultats du quatrième groupe de travail, en soulignant la nécessité de se concentrer davantage sur « l'organisation des jeunes travailleurs non syndiqués » et le renforcement des capacités. Dans cette optique, on pourra par exemple se rapprocher du mouvement social dans son ensemble et du projet VIH. Le rôle des bureaux régionaux a été souligné. Le Secrétariat a également été invité à élaborer un programme d'échange travailleurs/militants.

Comment l'œuvre de l'ITF axée sur les jeunes travailleuses et travailleurs dans le monde peut avoir un impact sur les lieux de travail à l'échelle locale

Ommund Stokka, Industri Energi (Norvège), a dressé le bilan des résultats du cinquième groupe de travail, en soulignant le besoin de formation des militants et de supports d'information quant au changement que l'ITF peut apporter pour les jeunes travailleurs en tant qu'organisation internationale. L'accent a par ailleurs été mis sur la nécessité d'identifier les entreprises multinationales ayant de mauvaises pratiques en matière d'emploi et de les signaler à l'ensemble de l'ITF. En tant que telles, les multinationales représentent

un défi des plus redoutables pour les jeunes travailleurs. Il a également été suggéré d'intensifier le travail portant sur de telles entreprises et sur des accords mondiaux.

7.2 Tous les points soulevés par les cinq groupes de travail ont été adoptés à l'unanimité.

7.3 Ces résultats ont été présentés au Secrétaire général, au Président de l'ITF et au Comité exécutif. Il a également été souligné que des améliorations étaient encore possibles concernant la participation des syndicats représentés au sein du Comité exécutif à la Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du transport. Le Secrétaire général s'est engagé à continuer de développer le travail réalisé, en collaboration avec le responsable concerné et la nouvelle équipe dirigeante du groupe des jeunes travailleurs du transport.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTIONS ET CONFÉRENCES DE SECTION

8.1 Il a été souligné qu'après la Conférence des jeunes, les délégués auraient la possibilité de participer à la Conférence sur le changement climatique, aux conférences de section pour les différentes sections industrielles de l'ITF et aux séances plénières, dans le cadre des délibérations du Congrès. Des ateliers sur les droits syndicaux, le VIH et le programme Organisons-nous mondialement se déroulent également.

8.2 La motion 21, soumise par CAW-TCA (Canada) et CC.OO. (Espagne), a fait l'objet d'une attention particulière. Il a été proposé que Travis Harrison, CAW-TCA (Canada), et Fatima Aguado Queipo, CC.OO (Espagne), soient les deux délégués chargés de présenter la motion en séance plénière et le rapport de cette Conférence, et cette proposition a été accueillie très favorablement.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

9.1 Luis Gama, ASSA (Mexique) a averti la conférence de la gravité de la situation financière de Mexicana Airlines, qui pourrait conduire la direction à déclarer faillite. Les syndicats mexicains concernés organisent actuellement des réunions de crise et examinent s'il y a lieu d'engager des actions nécessaires à la préservation des emplois, des carrières et des conditions de travail. La Conférence a noté la situation avec une grande préoccupation et s'est engagée à apporter toutes les formes de soutien solidaire requises et appropriées.

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DES JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES À PARTIR DU 8 AOÛT 2010

Asie/Pacifique

- Paul McAleer, Maritime Union of Australia (Australie)
- Jay Dalaya, Aviation Industry Employees Guild (Inde)

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- Ragchaa Bayaraa, Mongolian Transport, Communication & Petroleum Workers Union (Mongolie)
- (Siège à pourvoir)

Europe

- Marco Steinborn, Verdi (Allemagne)
- Fatima Aguado Queipo, Federacion de Servicios a la Ciudadania de CC.OO (Espagne)
- (Siège à pourvoir)
- (Siège à pourvoir)
- (Siège à pourvoir)
- (Siège à pourvoir)

Amérique latine et Caraïbes

- Tami Ray, Bermuda Industrial Union (Bermudes)
- Steve Joseph, Dominica Public Services Union (Dominique)
- (Siège à pourvoir)
- (Siège à pourvoir)

Afrique et monde arabe

- Zerihun Alemu Mengesha, Transport & Communications Workers Trade Union Industrial Federation (Éthiopie)
- Rami Tissawak, General Trade Union of Workers in Airport and Tourism (Jordanie)
- (Siège à pourvoir)
- (Siège à pourvoir)

Amérique du Nord

- Travis Harrison, CAW-TCA (Canada)
- Peter Greenberg, International Association of Machinists & Aerospace Workers (États-Unis)
- (Siège à pourvoir)
- (Siège à pourvoir)

Section des transports routiers

- Per Ole Melgard, Norsk Transportarbeiderforbund (Norvège)

Section des cheminots

- Veronika Szilagyi, VDSzSz, Hongrie

Section des gens de mer

- (Siège à pourvoir)

Section des dockers

- Ommund Stokka, Industri Energi, Norvège

Section de l'aviation civile

- Arlette Gay, Sindicato de Tripulantes de la Empresa Lan Chile SA, Chili

Section de la pêche

- Micaela Sol Ruis, SOMU, Argentine

Section de la navigation intérieure

- Sander Ruts, ACV Transcom, Belgique

Section des services touristiques

- Alina Milusheva, Fédération des syndicats des transports de Bulgarie, Bulgarie

Membres généraux

- Kate Wasilewska, TSSA (Grande-Bretagne)
- Dorothy Nandera, ATGWUU (Ouganda)
- Maria Maikki, Veturi (Finlande)
- Julia Lilliana Becerra, CCUOMM (Argentine)

Conférence des travailleuses des transports

1. La Conférence des travailleuses des transports a lieu le 9 août 2010. Durant les débats, des déléguées parlent au nom de travailleuses des transports des pays suivants : Mexique, Brésil, Inde, États-Unis, Pakistan, Afrique du Sud, Argentine, Togo, Hong Kong, Norvège, Kenya, France, Mongolie, Autriche, Pérou, Barbade, Espagne, Colombie, Suède, Tunisie, Grande-Bretagne.

OUVERTURE ET ANNONCES

2. La Présidente du Comité des femmes et de la Conférence, Diana Holland (Unite – UTU, Grande-Bretagne) ouvre la réunion, évoque l'impact de la crise économique mondiale sur les travailleuses des transports, et souligne l'importance de l'ITF, et des femmes de l'ITF en particulier, pour avancer sur la voie de l'égalité hommes-femmes. Rosa Maria Hernández López (Alianza de Tranviarios de México) souhaite la bienvenue aux déléguées à Mexico, et décrit avec vigueur les grandes problématiques auxquelles sont confrontées les travailleuses au Mexique – violence, harcèlement sexuel et exploitation. Randall Howard, Président de l'ITF, remercie les femmes de l'ITF de leur soutien et appelle à un engagement vigoureux pour éliminer les entraves à la participation des femmes en garantissant le respect des règles de l'ITF, en prenant des mesures de mise en œuvre des résolutions et en renforçant la participation des jeunes travailleuses des transports. David Cockroft, Secrétaire général de l'ITF, souhaite la bienvenue aux déléguées et rend tout particulièrement hommage aux travailleuses des transports qui occupent des fonctions de leadership au sein des syndicats et de l'ITF, tout en soulignant qu'il est important que les hommes de l'ITF écoutent les femmes de l'ITF et adoptent des mesures pour favoriser l'égalité. On présente également Ann Anderson (Clerical and Commercial Workers' Union, Guyana), Khaloum Barkallah (Fédération Nationale des Chemins de Fer Tunisiens, Tunisie), Brigitta Paas (FNV Bondgenoten, Pays-Bas) et Alicia Castro (Asociación Argentina de Aeronavegantes, Argentine).
3. Il est décidé que la Présidente, Diana Holland, fera office de rapporteuse, que Marion Lesslie (Maritime Union of New Zealand) et Joanne McCallum (RTBU, Australie) assureront les fonctions de dépouilleuses, et que Collette Parsons (Comité des femmes de l'ITF, Unite - UTU, Grande-Bretagne) sera scrutatrice.

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DES TRAVAILLEUSES DES TRANSPORTS 2006-2010

- Après projection du nouveau film, « Apporter un changement – Les travailleuses des transports au 21^{ème} siècle » (dédié à la mémoire de Magbè Bangoura), la Coordinatrice des travailleuses des transports de l'ITF, Alison McGarry, présente le « Rapport sur les activités des travailleuses des transports 2006-2010 » et se réfère au rapport de la Conférence des travailleuses des transports 2010, au dossier mis à jour « Making Unions Stronger through Gender Activities » et aux résultats de l'enquête sur l'égalité homme-femme dans le transport.
- Les déléguées mettent l'accent sur l'impact de la crise économique mondiale, de la libéralisation, de la restructuration, de l'externalisation et de la privatisation sur les femmes, et sur l'importance de l'organisation des femmes, de l'éducation des femmes et de la sensibilisation à l'égalité, de la lutte contre la ségrégation professionnelle entre hommes et femmes, et de la garantie d'une représentation équitable et de procédures transparentes pour les élections syndicales. Parmi les grands points abordés : maternité, famille, accueil des enfants et menaces sur le droit aux horaires de travail flexibles, mesures contre le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes, tenues de travail inadaptées, bas salaires, VIH/SIDA et âge de la retraite inéquitable pour les femmes.
- Comme il l'est proposé par Becky Kwan, Cathay Pacific Airways FAU Hong Kong, la Conférence des femmes de l'ITF exprime sa solidarité avec les personnels des bus de Hong Kong, et un drapeau de solidarité est signé par les déléguées.

ORGANISONS-NOUS MONDIALEMENT

- Le Coordinateur de la stratégie d'organisation mondiale de l'ITF, Ingo Marowsky, fait le point sur la mise en œuvre du programme de travail Organisons-nous mondialement 2006-10. Les participantes soulèvent les points suivants : l'importance d'une amélioration de la communication avec les femmes, des comités des femmes et de l'Université des femmes de l'ITF, l'organisation dans les secteurs où l'emploi est informel, précaire et sous-payé, la reconnaissance du rôle des femmes en tant qu'organisatrices au sein de la communauté, la participation des jeunes travailleuses des transports, l'hostilité envers les syndicats et l'impact des syndicats jaunes sur les avancées en matière de négociation pour les femmes. La Conférence réaffirme l'importance d'organiser les femmes au sein des multinationales, qui comptent de plus en plus de femmes non syndiquées, et de mener des actions dans l'ensemble des sections et régions de l'ITF pour s'assurer que les projets d'organisation mondiale ciblent les travailleuses, et que des organisatrices et chercheuses mènent des campagnes disposant d'un soutien à l'éducation et au développement.

DES SYNDICATS FORTS – UN TRANSPORT DURABLE

- Le Secrétaire général adjoint de l'ITF, Stuart Howard, présente le thème du Congrès, « Des syndicats forts – Un transport durable », et confirme que les amendements du Comité des femmes de l'ITF sont inclus dans le document. La Conférence entérine le document sur le thème du Congrès et décide que son propre programme de travail sera intégré dans cette approche.

PROGRAMME DE TRAVAIL DES FEMMES DE L'ITF 2011-2014

- La Coordinatrice des femmes de l'ITF présente le Programme de travail provisoire du Comité des femmes de l'ITF pour 2011-2014, inspiré des propositions décrites dans le document « Apporter un changement : Les travailleuses des transports au 21^{ème} siècle. » et des priorités définies lors de la Conférence des femmes de l'ITF en février 2010 : combattre les effets des crises sur les travailleuses des transports partout dans le monde, organiser les jeunes travailleurs et travailleuses, les personnels informels et les travailleuses stratégiques sur les « nouveaux » lieux de travail, aider les syndicats des transports à mettre en œuvre des programmes de promotion de l'égalité, et former des dirigeantes à tous les niveaux dans le cadre de campagnes sur le transport durable. Les participantes entérinent le programme de travail 2011-2014 et le document « Apporter un changement : Les travailleuses des transports au 21^{ème} siècle ».

MOTIONS SOUMISES À LA CONFÉRENCE DES FEMMES

- La Motion n°22, « Rejet de toutes les formes de violence, le féminicide, et la violation des droits humains ; soutien aux syndicats des travailleurs et travailleuses du Mexique », est approuvée. Il est fait référence en particulier au terrible taux de féminicide, à la criminalisation de l'avortement et à l'importance du droit de la femme à choisir. Oratrices : Rosa Maria Hernandez (ATM) et Maria Del Carmen Servin Lopez (SDM, Mexique), ainsi que Wendy Hurst (ASLEF, Grande-Bretagne).
- Lors de la discussion, Tracey Mayhew (SIU, États-Unis) appelle à un soutien pour Sakineh Mohammadi Ashtiani, qui risque l'exécution par lapidation pour adultère. La Conférence décide d'appuyer la déclaration suivante à soumettre au Congrès de l'ITF : « Protéger les droits des femmes et interdire le châtiment injuste d'Ashtiani en Iran. Nous notons l'histoire tragique de notre sœur Sakineh Mohammadi Ashtiani, mère de deux enfants, condamnée à mort par lapidation pour présomption d'adultère. Nous sommes horrifiées par ces traitements et persécutions injustes, et les tortures physiques et psychologiques incessantes infligées à Sakineh Ashtiani. Nous nous opposons vigoureusement à ce châtiment. Nous appelons l'ITF et ses affiliés à exprimer vigoureusement notre condamnation de ce traitement injuste et inhumain de Sakineh Ashtiani et de tout être humain, partout dans le monde. »
- La Motion d'urgence n°4, « Décès d'une apprentie officier », est entérinée vigoureusement par la Conférence après avoir

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

été soumise par Veronica Mesatywa (SATAWU, Afrique du Sud) et appuyée officiellement par Mark Dickinson Nautilus, Grande-Bretagne. La Conférence des femmes de l'ITF décide de rendre hommage à notre sœur Akhona Geveza dans la campagne « Non à la violence contre les femmes ».

13. Une brève mise à jour est présentée, et les recommandations de la Commission des résolutions concernant les motions suivantes sont acceptées : Motion 1 : Réagir au changement climatique ; Motion 8 : Qualifications, compétences et formation professionnelles, et octroi de licences ; Motion 10 : Infrastructure des transports ; Motion 11 : La sécurité de la vie et de la santé au lieu de travail est une obligation et une responsabilité de l'employeur.
14. Après une présentation d'Alicia Castro (AAA, Argentine), la Conférence des femmes exprime sa solidarité aux personnels de la compagnie aérienne Mexicana.

ÉLECTIONS

15. Après l'élection du Comité des travailleuses des transports de l'ITF (voir Annexe 1), il est signalé que 24% des délégués inscrits au Congrès sont des femmes, ce qui reflète approximativement la proportion d'adhésions féminines. La Conférence décide de demander au Comité des femmes de l'ITF de continuer à examiner et suivre la participation des femmes à tous les niveaux de l'ITF, et à veiller à promouvoir les meilleures pratiques auprès des affiliés.

CLÔTURE

16. Un message vidéo transmettant les salutations enthousiaste de Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI et ancienne Présidente, est diffusé et accueilli chaleureusement.
17. La Présidente remercie les femmes qui ont siégé au Comité et qui ont maintenant quitté leurs fonctions : Pat Friend (AFA-CWA, États-Unis), Lena Moberg-Lindwall (Fackförbundet ST, Suède), Carla Winkler (IAM, États-Unis) et Kathy Landy (Bermuda Industrial Union).
18. Pour terminer, Holland note que la date de la Conférence est tout à fait pertinente car c'est aujourd'hui la Journée nationale de la femme en Afrique du Sud. Elle encourage les participantes à continuer de chercher à faire tomber les barrières auxquelles se heurtent les travailleuses des transports, et à veiller à ce que les syndicats respectent la politique de l'ITF en matière de participation des femmes.
19. Des remerciements sont adressés à toutes les personnes présentes.

ANNEXE : MEMBRES DU COMITÉ DES FEMMES DE L'ITF

Représentantes régionales

Afrique

- Odet Aminatou Yacouba, SAMAC, Niger
- Mary Akpan, NURTW, Nigeria
- Christine Nkomo, ZARU, Zimbabwe

Monde arabe

- Kalthoum Barkallah, FNCFT, Tunisie

Asie-Pacifique

- Michelle Myers, MUA, Australie
- Jaya Agarwal, AIRF, Inde
- Buyanaa Shanjmyatav, Federation of Mongolian Railway Workers' Trade Union, Mongolie
- Lee Erh Wen, Taipei Travel Labour Union, Taiwan

Europe

- Lilianne Debeche, FETS-FO, France
- Barbara Ruthmann, ver.di, Allemagne
- Diana Holland, Unite, Grande-Bretagne
- Adele Pellegrini, FILT-CGIL, Italie
- Sissel Karlsen, Norsk Transportarbeiderforbund, Norvège
- Olga Vakulenko, Trade Union of Railwaymen and Transport Construction Workers of Russia, Russie
- Elena Rodríguez, FETCM-UGT, Espagne

Amérique latine & Caraïbes

- Arlette Gay, Sindicato de Tripulantes de la Empresa Lan Chile, Chili
- Ann Anderson, CCWU, Guyana
- Rosa Hernández, ATM, Mexique

Amérique du Nord

- Leslie Dias, CAW, Canada
- Sandra Burleson, TWU, États-Unis
- Dora Cervantes, IAM, États-Unis

Représentantes des Sections

Aviation civile

- Wadha Da'abis, General Trade Union of Workers in Air Transport and Tourism, Jordanie

Dockers

- Monique Verbeeck, BTB, Belgique

Navigation intérieure

- Mariya Kostova, Federation of Transport Trade Unions in Bulgaria, Bulgarie

Pêche

- Tracey Mayhew, SIU, États-Unis

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

Cheminots

- Jane Barrett, SATAWU, Afrique du Sud

Transports routiers

- Wilma Clement, Barbados Workers' Union, Barbade

Gens de mer

- Jacqueline Smith, Norsk Sjømannsforbund, Norvège

Services touristiques

- Katri Höök, AKT, Finlande

Représentante des jeunes travailleuses des transports

- Ploynoppadol Pongpungsap, Thai Airways International Union, Thaïlande

RECOMMANDATIONS POUR LES POSTES RÉGIONAUX DES FEMMES AU COMITÉ EXÉCUTIF

Afrique

- Susan Ayoyi, Kenya

Asie-Pacifique

- Mary Liew, Singapour

Europe

- Kaia Vask, Estonie

Amérique du Nord

- Terri Mast, États-Unis

Amérique latine & Caraïbes

- Alicia Castro, Argentine

Conférence de l'ITF sur le changement climatique

1. La Conférence de l'ITF sur le changement climatique, organisée le 4 août 2010, a été une grande première. Avec une participation de près de 400 délégué(e)s représentant environ 140 syndicats, celle-ci a prouvé que le changement climatique est bel et bien une priorité pour nos affiliés. Lors de celle-ci, il a été souligné que le changement climatique n'est pas seulement une menace future, mais un processus déjà en cours, dont les activités humaines constituent des facteurs cruciaux – avec des conséquences parfois catastrophiques. La Conférence a dès lors exprimé un soutien massif à une courageuse et ambitieuse politique sur le changement climatique, et vu un large consensus sur le besoin de faire changer les choses et de réduire les émissions de gaz à effet de serre comme le préconisent les scientifiques.
2. Beaucoup de participant(e)s ont souligné que les coûts devraient être assumés en majeure partie par les pays qui ont

causé le plus d'émissions et en ont le plus bénéficié. Il s'agit là d'un axe important du message de « transition juste » que souhaite faire passer le mouvement syndical international. Il faut laisser la possibilité aux pays en développement de développer leurs économies et leurs sociétés. Un transfert de technologies à titre gratuit sera nécessaire pour les pays en développement, à la fois pour diminuer leurs émissions et pour extirper 2 milliards de personnes de la pauvreté.

3. Plusieurs participants ont rappelé, à l'instar du document de discussion de l'ITF, que le changement climatique n'est pas seulement un énorme défi : c'est aussi une formidable occasion à saisir. Le changement climatique s'inscrit dans un contexte politique plus large. Il ne s'agit pas principalement d'une question de technologie, mais d'un combat social et politique. Le modèle de croissance économique actuel et la surexploitation des ressources naturelles font partie intégrante du système économique en place. Le problème est donc systémique. La lutte contre le changement climatique devra adopter une approche politique au sens large. Il s'agira de nous battre pour la société que nous voulons. Pour réussir les transitions qui s'imposent dans le secteur des transports, nous aurons besoin d'un contrôle démocratique accru de l'économie, ainsi que d'une redistribution radicale des richesses. Nous ne pourrons y parvenir qu'au moyen d'une approche économique globale et d'un rééquilibrage des pouvoirs – des forces de marché et des capitaux vers les travailleuses et travailleurs et les processus démocratiques.
4. Il est ressorti de la Conférence que des défis énormes nous attendent. Des emplois seront menacés, tant du fait du changement climatique que des politiques mises en place contre celui-ci. Si le mouvement syndical ne joue pas un rôle moteur, d'autres le feront, les multinationales et les gouvernements en tête, avec des priorités bien différentes des nôtres. La seule manière de garantir que nos préoccupations et les intérêts de nos membres et des travailleuses et travailleurs en général seront au cœur de cette mutation, c'est de mettre en place des politiques proactives et offensives. Qui d'autre défendra les intérêts de nos membres, des travailleuses et travailleurs en général et des générations futures ? Nous, les syndicats, devons dès lors définir les stratégies et politiques indispensables à la prévention du changement climatique – ainsi que les politiques de protection de l'emploi et des revenus, et de création de nouveaux emplois par un processus de transition juste. Le nombre et la qualité des emplois n'ont jamais été le fruit des seuls changements technologiques et sociaux, mais le résultat d'une force syndicale. La création de nouveaux emplois syndiqués de grande qualité et bien rémunérés sera donc un effet de notre combat.
5. Il s'agit et s'agira d'une lutte d'intérêts. La Conférence a dès lors aussi souligné qu'il s'avérerait nécessaire de construire un mouvement de masse mondial et des alliances sociales élargies, surtout avec le mouvement environnemental. Les syndicats doivent agir immédiatement, notamment en matière

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

d'éducation et de sensibilisation ; d'élaboration de nouvelles stratégies d'organisation et de négociation collective – entre autres pour réduire le temps de travail ; et de pressions politiques sur les gouvernements, pour obtenir des investissements sociaux et des accords internationaux ambitieux et contraignants. Ce combat devrait également servir à attirer de nouveaux membres et à renforcer le taux de syndicalisation.

6. La Conférence a constitué un rôle nouveau et ambitieux pour l'ITF et ses affiliés. Elle a exprimé un soutien massif au modèle « Réduction-Transfert-Amélioration » dans les transports et une reconnaissance pour tous les aspects de la première motion et pour le document de discussion du Groupe de travail de l'ITF sur le changement climatique, qui devraient servir de base à d'autres débats et activités pédagogiques au sein de l'ITF et parmi les affiliés. La Conférence a posé des balises claires et souligné l'importance d'agir d'urgence pour s'atteler au changement climatique et défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs dans ce processus. Cependant, nous devons encore concrétiser les stratégies, politiques et actions nécessaires dans les différents secteurs des transports et régions, et clarifier nos politiques concernant l'élaboration d'autres modèles industriels et d'emploi, et de sources énergétiques (comme les énergies renouvelables, l'avenir des carburants fossiles, le recours possible au captage et au stockage de carbone, etc.). Ceci devrait s'appuyer sur des enquêtes et recherches pertinentes et des expérimentations constantes, mais sans reporter pour autant les actions nécessaires de ce combat décisif pour l'avenir de l'humanité.
7. La Conférence a démontré clairement qu'en matière de changement climatique, des politiques progressistes nous offrent de nombreuses possibilités : un meilleur contrôle démocratique sur l'économie, des millions de nouveaux emplois dans les énergies renouvelables et les transports publics, moins de concurrence sur les marchés, et donc moins de stress – et une vie meilleure pour les travailleuses et travailleurs en général. Le message était simple : nous devons agir maintenant pour saisir la balle au bond et en retirer du positif, pour les travailleuses et travailleurs et la durabilité des transports..

*Rapporteur : Asbjørn Wahl
Président du Groupe de travail de l'ITF
sur le changement climatique*

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

Délégués et conseillers

Pays

Affilié

Délégué(e)

Procuration*

Conseiller

ANTIGUA & BARBUDA

Antigua & Barbuda Workers' Union

David Massiah

ARGENTINA

Asociación Argentina de Aeronavegantes (AAA)

Alicia Castro

Dina Feller

Ricardo Frecia

Asociación de Personal Aeronáutico (APA)

Edgardo Anibal Llano

Rafael Mella

Asociación de Pilotos de Líneas Aéreas (Air Line Pilots Association)

Jorge Pérez Tamayo

Alejandro Dylenko

Centro de Capitanes de Ultramar y Oficiales de la Marina Mercante

Marcos Ricardo Castro

Jorge Pablo Tiravassi

Julia Liliana Bercerra

Centro de Jefes y Oficiales Maquinistas Navales

Horacio Domínguez

Daniel Giovinazzo

Eduardo Mayotti

Gustavo Andrés Mujica

Centro de Patronos y Oficiales Fluviales, de Pesca y Cabotaje Marítimo

Juan Carlos Pucci

Rafael Grigera

Federación Nacional de Trabajadores Camioneros y Obreros del Transporte Automotor de Cargas Logística y Servicios

Marcelo Vital Dainotto

Pablo Hugo Moyano

Pedro Elias Mariani

Victor Hugo Pistone

Claudio Anibal Arlia

Gabriel Marcelo Aparicio

Graciela Herrera

Liliana Santucho

Luis Córdoba

María Teresa Avila

Mariela Ines Dilema

Omar Gatica

Oswaldo Gabrielli

Roberto Troncoso Salice

'La Fraternidad' Sociedad de Personal Ferroviario de Locomotoras

Julio Adolfo Sosa

Julián Ariel Sosa Cappello

Omar Aristides Maturano

Omar Sebastián Maturano

Sindicato de Conductores Navales de la República Argentina

Horacio Domínguez*

Electricistas Electronicistas Navales

Enrique Oscar Venturini

Sindicato Encargados

Apuntadores Marítimos y Afines de la República Argentina (SEAMARA)

Jorge Daniel Cocchia

Sindicato de Guincheros y

Maquinistas de Gruas Móviles

Roberto Coria

Sindicato de Obreros Marítimos Unidos

Enrique Omar Suárez

Jorge A Vargas

Ruben Alejandro Moreira

Alejandro Giorgi

Micaela Sol Ruiz

Rigoberto Suárez Cardozo

Sindicato del Personal de

Dragado y Balizamento

Juan Carlos Schmid

Unión Ferroviaria

Sergio Adrián Sasía

Karina Benemerito

Unión del Personal Superior y

Profesional de Empresas

Aerocomerciales

Ruben Fernández

Isabel Freire López

Lucas Bejarano

Pablo Fresco

Elsa Marsicovettere

AUSTRALIA

Australian Institute of Marine &

Power Engineers (A.I.M.P.E.)

Terry Snee

Caroline Staples

Martin Byrne

Australian Maritime Officers' Union

Richard Barnes

Australian Rail, Tram & Bus

Industry Union

Joanne McCallum

John Higgins

Australian Services Union

Margaret Dale

Kathrine Nelson

Australian Workers' Union

Scott McDine

Flight Attendants' Association of

Australia (Domestic)

Jo-Ann Davidson

Flight Attendants' Association of

Australia (International)

Vanessa Dunn

Maritime Union of Australia

Jim Boyle

Paddy Crumlin

Warren Smith

Aaron Turner

Adam Palmer

Adrian Evans

Andrew Boyd

Andy Burford

Bernie Gallen

Bianca Napper

Brian Gallagher

Brian Smith

Charles Gray

Christopher Cain

Clem Clothier

Damien Martin

Damien McGarry

Dan Wakeling

David Ball

David Cushion

David Mews

David Schleibs

Dean Summers

Dennis Outram

Fiona Munro

Fiona Thomson

Floyd Floyd

Garry Bickley

Garry Keane

Gary Smith

Glen Mallon

Glenton Wood

Grant Croese

Henry Solley

Ian Wightman

James Crookall

James Plummer

Jamie Newlyn

Jane Hyslop

Janet Harris

Jason Miners

John McGartland

John Weekes

Kieran Crumlin

Laurie Horgan

Len Covell

Luke Barron

Mark Champley

Mich-Elle Myers

Michael Boase

Michael Carr

Paul Justice

Paul McAleer

Peder Bull

Peter Fellowes

Ray Nolan

Robert Patience

Stephen Husband

Stephen Paras

Stephen Riley

Thomas Mayor

Tom Wilson

Tonia Kerns

Tony Austin

Warren Finck

Wayne Tilley

Werner Cohrs

Will Tracey

William Highfield

Transport Workers' Union of Australia

Anthony Sheldon

Jim McGiveron

Richard Priest

Rick Burton

Seth Tenkate

AUSTRIA

Gewerkschaft der

Gemeinbediensteten – Kunst

Medien, Sport, freie Berufe

Beate Holder

Thomas Kattinig

Gewerkschaft VIDA

August Schönauer

Bernd Brandstetter

Harald Voitl

Helga Ahrer

Helmut Radlingmayr

Kerstin Cap

Sylvia Reiss

Wilhelm Haberzettl

BANGLADESH

Bangladesh Railway Employees'

League (BREL)

Md Enayat Hossain Akand

BARBADOS

Barbados Workers' Union

Wilma Clement

BELGIUM

ACV Openbare Diensten

Jan Coolbrandt

ACV Transcom

Didier Smeyers

Joris Kerkhofs

Koen De Mey

Luc Piens

Michel Claes

Belgische Transportarbeidersbond

(BTB)

Frank Moreels

Ivan Victor

Marc Loridan

Monique Verbeeck,

Roger Opdelocht

Secteur Cheminots de la Centrale

Générale des Services Publics

Pierre Lejeune

Serge Piteljon

Syndicat des Employés,

Techniciens et Cadres de Belgique

Erwin De Deyn

BENIN

Syndicat National des Travailleurs

de la Météorologie et de

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

l'Aviation Civile (SYNATRAMAC)
Richard D'Almeida

BERMUDA
Bermuda Industrial Union (BIU)
Kathy Landy
Tami Ray

BRAZIL
Confederação Nacional dos Trabalhadores em Transportes Aquaviários e Aéreos, na Pesca e nos Portos (CONTTMAF)

Mario Teixeira
Odilon dos Santos Braga
Severino Almeida Filho
José Adilson Pereira
Edson Martins Areias
Laura Feitosa Teixeira
Confederação Nacional dos Trabalhadores em Transportes Terrestres (CNTTT)

Edna Ribiero Bezzer
Luis Antonio Festino
Rubens dos Santos Craveir
David Eliude da Silva
Federação Nacional de Trabalhadores da Aviação Civil - FENTAC

Luis Sérgio De Almeida Dia
Marlene Terezinha Ruza
Federação Nacional dos Trabalhadores Ferroviários
Francisco Aparecido Felício
Helio de Souza Regato De Andrade
Alvaro Garcia Sanches Jun
Arley Martins
Janaina Nascimento Freire
Pedro Paulo Domingos
Joao Edacir Calegari Morais
Jose Antonio Matias
Osvaldo Pinto
Paulo de Tarso Pessanha Ferreira
Paulo Francisco

Federação Nacional dos Trabalhadores em Transportes Aquaviários e Afins - FNNTAA
Ricardo Leite Goulart Ponz
Luis R Leite Penteado
Interamerican Office

Edgar Díaz José
Arturo Ruiz Trhamppe
Sindicato dos Conferentes de Carga e Descarga nos Portos do Estado do Rio de Janeiro

Mayo Uruguaio Machado Fernandes
Sindicato Nacional dos Aeroviários
Marcelo Schmidt
Sindicato Nacional dos Empregados em Empresas Administradoras de Aeroportos
Francisco Luiz Xavier De Lemos

Samuel José Dos Santos
Ademir Lima de Oliveira
Mauricio De Freitas
Sindicato Nacional dos Oficiais da Marinha Mercante (SINDMAR)
Jose Valido A Da Conceição
Lilian Bittencourt Rodrigues
Marco Aurélio Lucas Da Silva
Darlei Santos Pinheiro

BULGARIA
Federation of Transport Trade Unions in Bulgaria
Alina Milusheva
Ekaterina Yordanova
Kalin Ivanov Kulev

BURKINA FASO
Fédération des Syndicats des Travailleurs et Auxiliaires des Transports du Burkina (FSTAT-B)
Marcel Zante
Syndicat Unique de la Météorologie, de l'Aviation Civile et Assimilés (SUMAC)
Emmanuel Gustave Compaore
Union des Chauffeurs Routiers du Burkina
Jacques Francis Ilboudo

BURMA
Seafarers Union of Burma
Aung Thu Ra

CAMBODIA
Trade Unions of Sihanouk Ville Port
Men Chann

CANADA
BC Ferry & Marine Workers' Union
Brett Joyce
Canadian Union of Postal Workers
George Floresco
Jacques Valiquette
Karine Mayer
International Association of Machinists & Aerospace Workers (IAM)
Carlos DaCosta
Dave Ritchie
International Longshore and Warehouse Union (ILWU)
Tom Dufresne
National Automobile, Aerospace Transportation & General Workers' Union of Canada (CAW)

David Decker
Gerard Bradbury
Jo-Ann Hannah
Leslie Dias
Peter Kennedy
Travis Harrison

Bill Gaucher
Gregory Myles
Jerry Dias
Jim Hunter
Seafarers' International Union of Canada (SIU)
Michel Desjardins
James Given
Teamsters Canada
Tim Beaty

CHILE
Federación Nacional de Sindicatos de Conductores de Buses, Camiones, Actividades Afines y Conexas de Chile (Fenasicoch)
José Sandoval Pino
Coralía Montalba
Sindicato de Oficiales de Marina Mercante Southship
Héctor Azúa Almeida
Sindicato de Trabajadores Interempresas de Compañías Navieras (SITRIEMP)
Pablo Cajales Rojas
Sindicato de Tripulantes de la Empresa Lan Chile S.A.
Arlette Gay Schifferli
Mauricio Barrera Cortes
Roicen Contreras
Victor Bartolomé Rojas

COLOMBIA
Sindicato Nacional de Trabajadores del Transporte
Gloria Amparo Valencia
Orlando Olier Ramos

COSTA RICA
Sindicato de Trabajadores de JAPDEVA
José Luis Castillo Solano

CROATIA
Sindikát Pomoraca Hrvatske (Seafarers' Union of Croatia)
Predrag Brazzoduro
Vladimir Svalina
Bojana Manojlovic
Branko Berlan
Neven Melvan
Sindikát Strognog Osoblja Hrvatske (Railroad Engineer Trade Union of Croatia)
Nenad Mrgan
Dalibor Petrovic
Sanja Simic

CYPRUS
Federation of Transport, Petroleum & Agricultural Workers
Pantelis Stavrou
Titos Timotheou

CZECH REPUBLIC
Odborovy Svaz Dopravy (Transport Workers' Union)
Josef Maurer

DENMARK
Cabin Union Denmark
Jakob Esposito
Centralorganisationen Søfart Dansk Jernbaneforbund
Henrik Horup
Preben Steenholdt Pedersen
Niels Henrik Nielsen
Dansk Metalarbejderforbund
Keld Bækkelund Hansen
Claus Jensen
Steffen Jesper Eggers Hansen
Thomas Gyldal Petersen
Fagligt Fælles Forbund (3F)
Flemming Smidt
Henrik Berlau
Jan Villadsen
John Frederiksen
Jørgen Aarestrup Jensen
Karsten Kristensen
Tina Møller Madsen

HK/Privat
Karin Retvig
Maibritt Kjeldsen
Carlo Søndergaard
Helle Lindgreen
Ole Skovbo Sørensen
Trym Østre
HK Trafik & Jernbane
John Løvenskjold Nielsen
Mogens Stensgaard
Maskinmestrenes Forening
Per Jørgensen
Søfartens Ledere – Dansk Navigatørforening
Per Gravgard Hansen

EGYPT
General Trade Union of Land Transport Workers
Adel Eissa
Ahmed Anwar Magdob
Mohamed Gebaly
General Trade Union of Maritime Transport Workers
Adel Subeihy

EL SALVADOR
Sindicato de Trabajadores por Establecimiento del Aeropuerto Internacional El Salvador de la Comisión Ejecutiva Portuaria Autónoma (SITEAIES)
Dagoberto Ramirez Amaya

ESTONIA
Eesti Transpordi- Ja Teetöötajate Ametiühing (Estonian Transport & Road Workers Trade Union)

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

Peep Peterson

Estonian Seafarers' Union

Valentin Kivistik

Estonian Seamen's Independent Union

Kaia Vask

ETHIOPIA

Transport & Communications Workers' Trade Union Industrial Federation

Daniel Gebeyehu Worku

Zerihun Alemu Mengesha

Zelege Mena Alaro

FIJI

Federated Airline Staff Association

Jone Raqona

Fiji Maritime Workers' Association

Pauliasi Vakaloloma

FINLAND

Auto- ja Kuljetusalan Työntekijäliitto – AKT r.y. (Bil-och Transportbranschens Arbetareförbund i Finland) – The Finnish Transport Workers' Union

Hannele Lehdonkivi

Harri Pasanen

Jape Lovén

Paivi Viljasalo

Timo Rätty

Veijo Ruonala

Jussi Koivunen

Heikki Harakka

Juha Anttila

Juhani Salmela

Rautatieläisten Liitto r.y. (Finska Järnvägsmannaförbundet r.f.)

Esko Takala

Vesa Mauriala

Rautatievirkamiesliitto r.y. (Railway Salaried Staff's Union)

Seppo Juselius

Suomen Konepäällystöliitto (Finlands Maskinbefälsförbund)

Reima Angerman

Suomen Laivanpäällystöliitto r.y. (Finlands Skeppsbefäls-förbund)

Pekka Partanen

Suomen Merimies-Unioni r.y. (Finlands Sjömannsunion)

Kenneth Bondas

Simo Zitting

Markku Knuutinen

Saana Lamminsivu

Simo Nurmi

Tarja Rännäli

Suomen Veturimiesten Liitto, r.y. (Finska Lokmannaförbundet) (Finnish Locomotive Drivers' Union)

Risto Elonen

Maria Malkki

Trade Union for the Public & Welfare Sectors Finland (JHL)

Jouko Launone

FRANCE

Fédération CGT des Cheminots

Christian Joncret

Franck Boyer

Fédération des Officiers de la Marine Marchande CGT

Rolf M Monloup

Fédération FO de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FETS-FO)

Lilian Torres

Noelle Leclerc Olivier

Didier Dague

Jean-Luc Paillet

Patrick Bazin

Patrick Hurel

Fédération Générale des Transports et de l'Équipement – CFDT

André Milan

Joël Jouault

Liliane Debeche

Milorad Sugic

Remi Aufferé

Francois Cabrera

Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Florence Martins

Jerome Verité

Paul Fourier

Patrick Vancraeynest

Fédération Nationale des Transports et de la Logistique Force Ouvrière

Joaquim Bispo

Myriam Coulet

Thierry Vancaeneghem

Fédération Syndicaliste FO des Cheminots

Franck Gonsse

Patrick Faucouneau

GEORGIA

Georgian Seafarers' Union

Merab Chijavadze

Tbilisi Metro Workers' Trade Union

Giorgi Khitalishvili

GERMANY

Gewerkschaft TRANSNET

Alois Weis

Edelgard Schmidt

Erika Albers

Gudrun Bathen

Helga Petersen

Horst Harkorn

Karl-Heinz Zimmermann

Martin Burkert

Nils Kanter

Petra Gangl

Rolf Lutzke

Sebastian Rüeter

Christopher Zimmermann

Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft (ver.di)

Arne von Spreckelsen

Barbara Ruthmann

Bernd Losch

Dieter Benze

Harry Kühn

Jan Kahmann

Karl-Heinz Biesold

Klaus Lindner

Malene Volkers

Manfred Calsow

Thomas Sorg

Uwe Kopke

Walburga Ludwig

Bernt Kamin-Seggewies

Erhard Ott

Frank Schäfer

Heidi Riedel-Ciesla

Kora Siebert

Marco Steinborn

Ruud Touwen

Stefan Heimlich

Susanne Senica

Thomas Mendrzik

Uwe Dorn

Verkehrsgewerkschaft GDBA

Peter Tröge

Robert Dera

GHANA

General Transport, Petroleum & Chemical Workers' Union of TUC

Emmanuel Mensah

Samuel Bladu Quarshie

Maritime & Dockworkers' Union

Ebenezer Narteh Mensah

Daniel Tetey Sonne

Isaac Klu

GREAT BRITAIN

Associated Society of Locomotive Engineers & Firemen

John Hay

Peter Dodgson

Simon Weller

Marz Colombini

Wendy Hurst

National Union of Rail, Maritime & Transport Workers (RMT)

Alex Gordon

Andy Gordon

Garry Hassle

Greg Hewitt

Norrie McVicar

Robert Crow

Stephen Todd

Nautilus International (UK)

Brian Orrell

Mark Dickinson

Peter McEwen

Paul Moloney

Prospect

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Paul Noon
Paul Winstanley
Transport Salaried Staffs' Association

Andrew Bain
Gerard Doherty
Kate Wasilewska
Unite The Union

Anthony Woodhouse
Brendan Gold
Brian Boyd
Collette Parsons
Dave Williams
Diana Holland
Graham Stevenson
Martin Mayer
Michael Stewart
Mike Gibbons
Sean Beatty
Paul Talbot

GREECE
Pan-Hellenic Seamen's Federation (PNO)

Agis Tselentis
John Halas

GUATEMALA
Sindicato de Trabajadores de Empresa Portuaria Quetzal (STEPQ)

Eulogio Obispo Monzón
Mérida
Eleazar Castillo Mayeu
Sindicato de Trabajadores Portuarios
Edita Yadira Carranza Agui
Fredy Juarez Martínez

GUYANA
Clerical and Commercial Workers' Union

Ann Anderson
Guyana Labour Union
Carvil Duncan

HONDURAS
Sindicato de Trabajadores de la Empresa Nacional Portuaria (SITRAENP)

Marco Antonio Ferrufino

HONG KONG
BA Hong Kong International Cabin Crew Association

Carol Ng
Cathay Pacific Airways Flight Attendants' Union

Becky Kwan
Hong Kong Seamen's Union
Kwok Kam Wah
Li Chi Wai
Yip Yan Pik

Hong Kong Storehouses, Transportation & Logistic Staff Association

Doris Hiu-Yan Sin
Kowloon Canton Railway Workers' Union
Wai San Yuen
Merchant Navy Officers' Guild
Tung Tong Chung
Shing Chieh Tam
Kam Yuen Ting
Wai Hong Lam

HUNGARY
Vasuti Dolgozók Szabad Szakszervezete (Free Trade Union of Railway Workers)

György Balla
Veronika Szilagyi
Istvan Gaskó
Balázs Bárány
Katalin Mathe
Tiborné Tóth
Zoltan Hangonyi

ICELAND
Farmanna- og Fiskimannasamband Íslands

Árni Bjarnason
Guðjón Armann Einarsson
Sjómannafélag Ísland (Iceland Seaman's Union)
Jónas Gardarsson
VM -Félag vélstóra og málmþæknimanna (Icelandic Union of Marine Engineers and Metal Technicians)
Guðmundur Ragnarsson

INDIA
All India Railwaymen's Federation

CH Gandhi
Canjeevaram A Rajasridha
Harbhajan Singh Siddhu
Jaya Agarwal
Salil Lawrence
Shiva Gopal Mishra
Aviation Industry Employees' Guild

George Abraham
Arti Bhavinkumar Vyas
Jay Dalaya
Calcutta Port Shramik Union

Chinmoy Roy
Cochin Port Staff Association
PM Mohammad Haneef
Razia Saleem
Ernakulam District Waterways Employees' Association
Methyil A Marykutty
Forward Seamen's Union of India
Harisadhan Kanjilal
Manoj Kumar Yadav

Kerala Fishing Boat Workers' Congress

Kadalikattu S Mary
Madras Port Trust Employees' Union

Ganta M Krishnamurthy
Maritime Union of India
Abdulgani Y Serang*
National Federation of Indian Railwaymen

Deepti Ben Shukla
Guman Singh
National Union of Seafarers of India

Abdulgani Y Serang
Maruti D Rethrekar
Suresh Solanki
National Union of Seamen of India

Abdulgani Y Serang*
Tamil Nadu Road Transport Workers' HMS Federation
M. Subhamonia Pillai
The Visakhapatnam Dock Labour Board & Dock Workers' Union

PM Mohammad Haneef*
Transport & Dockworkers' Union
Kothandaraman Padmanat
Transport & Dockworkers' Union, Kandla

Manohar L Bellani
Tuticorin Port Mariners' & General Staff Union
DM Stephen Fernando

INDONESIA
Ikatan Awak Kabin Garuda Indonesia (Garuda Indonesia Flight Attendant Association)
Zainudin Malik
Kesatuan Pelaut Indonesia (KPI)
Hanafi Rustandi

IRAN
Syndicate of Workers of Tehran & Suburbs Bus Company (Sandikaye Kargarane Sherkate Vahed)
Kenan Öztürk*

IRELAND
Services, Industrial, Professional & Technical Union (SIPTU)
Robert Crow*

ISRAEL
Israeli Sea Officers' Union
Avi Levy
Transport Workers' Division of Histadrut
Avraham Edri

ITALY
Federazione Italiana Lavoratori Trasporti FILT-CGIL
Adele Pellegrini

Elisabetta Chicca
Franco Nasso
Giacomo Santoro
Gianfranco Conti
Mario Salzano
Valeria Mascoli
Carlo Asfoco
Leo Gaggiano
Federazione Italiana Trasporti – CISL

Beniamino Leone
Claudio Claudiani
Donatello Bertozzi
Giovanni Luciano, Remo Di Fiore
Rosanna Ruscito
ULTRASPORTI
Claudio Tarlazzi
Luigi Simeone

JAMAICA
Bustamante Industrial Trade Union
Alvin Sinclair

JAPAN
All-Japan Federation of Transport Workers' Unions UNYU-ROREN

Akira Kishimoto
Chisato Ikegami
Kouji Takayanagi
Masao Yamaura
Masaru Watanabe
All-Japan Municipal Transport Workers' Union (TOSHIKO)

Kiyoshi Yasuda
Nobutaka Fujimura
Shoji Yoshida
Toshio Takagi
Eisuke Kubota
Hiroaki Ito
Koichi Shimomura
Koji Ogita
Satoru Sada
Toshio Uesugi
Yasumi Yamamoto

All-Japan Seamen's Union
Hideo Ikeda
Hideo Kon
Kenji Takahashi
Shinichi Tanaka
Shoji Yamashita
Yoji Fujisawa
Junko Honma
Keiichi Sato
Shigeru Fukuma
Takanori Yamanishi
Yasumi Morita
General Federation of Private Railway & Bus Workers' Unions (SHITETSU-SOREN)
Akira Motonomi
Hiromichi Nakajima
Koichi Watanabe
Kouji Mukai

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

Koya Kubota
Masatoshi Kitajima
Yoshio Ihata
 Fumitomo Sakaguchi
 Hideaki Shibazaki
 Kaoru Iwamoto
 Masaki Shioya
 Takao Kondo
 Takeyoshi Murakami
 Toshiyuki Nagao
 Yoshiharu Sameda
 Yoshiki Nishioka
Japan Airlines Cabin Crew Union
Katsuo Iwata
 Akira Hamashima
 Fujio Kikuchi
Japan Confederation of Railway Workers' Unions (JRU)
Eiichi Yoshikawa
Hideki Egawa
Masaharu Takei
Masakazu Takahashi
Mizue Taoka
Satoru Yamada
 Tsunehiro Uno
Japan Federation of Aviation Industry Unions (Koku-Rengo)
Masaya Hosokawa
Nakata Yamamoto
Taihaku Yamamoto
Japan Federation of Transport Workers' Unions (KOTSU ROREN)
Kazuya Itaya
Kouichi Yamaguchi
Norio Funaguchi
Shinichi Koyama
Japan Railway Trade Unions' Confederation (JR-RENGO)
Hironori Nakahara
Kiyomichi Sugihara
Toshiyuki Funatsu
Yoshinori Tsuboi
Medium and Small Union Group for Transport Workers
Michio Kimoto
National Federation of Automobile Transport Workers' Unions (ZENJIKO-ROREN)
Koichi Watanabe*
National Federation of Dockworkers' Unions of Japan (ZENKOKU-KOWAN)
Akinobu Itoh
Kinichiro Itoya
Saburo Watanabe
 Atsushi Yokoi
 Fumiaki Sato
 Hideki Matsunaga
 Hideyuki Tozawa
 Katsuji Okihara
 Kazuhiko Kingetsu
 Kotaro Ichikawa
 Masaya Tamada
 Masayuki Aihara
 Ryoosuke Kitahata

Sachio Kanuka
 Shigeru Fujiki
 Shoji Kimura
 Shosaku Machida
 Tokiharu Yamazaki
 Toshio Kobayashi
 Wakana Ejiri
 Yoshikazu Sano
 Yoshito Uchida
National Railway Workers' Union (KOKURO)
Kouichi Ishigami
Shinji Takahashi
Tourism & Air Cargo Section of the Japan Federation of Service & Tourism Industries Workers' Unions
Takaharu Suganuma
Tetsuya Oki
Yoshikazu Kadowaki
Yuichi Sugizaki
 Tomomitsu Kawano

JORDAN
General Trade Union of Workers in Air Transport & Tourism
Sawsan Al-Nufaiee

KAZAKHSTAN
Trade Union of Motor Transport & Highway Workers of Kazakhstan
Galina Uxukbayeva

KENYA
Dockworkers' Union Kenya
Judith Abuka,
 Susan Ayoyi

KIRIBATI
Kiribati Islands Overseas Seamen's Union (KIOSU)
Ioteba Tekee

KOREA
Federation of Korean Seafarers' Unions (FKSU)
Hye Kyung Kim
Sang Gi Gim
Sung Min Ha
 Dong-Sik Bang
 Doo Young Kim
 Joong Hwan Lee
 Pil Doo Kim
 Seong Yong Park
 Tae Kil Jung
Federation of Korean Taxi Transport Workers' Unions
Jin Kook Moon
Nag Bong Choi
Korea Automobile & Transport Workers' Federation
Ji Seop Oh
Joo Ick Kim
Sang Mo Yeon

Korea Expressway Corporation Labour Union
Hwa Young Chung
 Hyun Joong Kim
Korean Air Labour Union
Jong Ho Lee
 Chan Soo Kang
 Dae Soo Park
Korean Federation of Port & Transport Workers' Unions
Bong Hong Choi
Young Dae Choi
Korean Postal Workers' Union
Hang Ku Lee
 Chul-Young Kim
 Mi Sook Song
 Yeong Jong Park

LATVIA
Latvian Seafarers' Union of Merchant Fleet
Aija Agoura
Igors Pavlovs
 Andrejs Umbrasko
 Norbert Petrovskis
Latvian Trade Union of Public Services & Transport Workers (LAKRS)
Juris Kalnins
Udens Transporta Arodbiedribu Federacija (Water Transport Unions' Federation of Latvia)
Aleksejs Holodnuks
 Algars Pecaks
 Dainis Lubarts
 Oliveris Kronbergs
 Victors Panasjuks
 Vladimirs Rusjanovskis

LEBANON
Lebanese Cabin Crew Association
George Turkieh

LITHUANIA
Lithuanian Seamen's Union
Aleksejs Holodnuks*

LUXEMBOURG
Fédération Nationale des Cheminots, Travailleurs du Transport, Fonctionnaires et Employés Luxembourgeois (FNCTTFEL)
Carlo Thissen
Guy Greivelding
OGB-L (Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg)
Hubert Hollerich
 Romain Daubenfeld

MADAGASCAR
Syndicat General Maritime de Madagascar
Lucien Harinony Razafindraibe

MALAYSIA
Airrod Employees Union
Abu Bakar Bin Osman

MALTA
General Workers' Union (GWU)
Charles Agius

MAURITIUS
Government Services Employees Association
Mohammad Iqbal Amiran

MEXICO
Alianza de Tranviarios de México
Benito Bahena Lome
 Adrián Olivares Pasten
 Alberto Saldaña Flores
 Albino González Jiménez
 Andrés González Olivares
 Antonio García Hernández
 Arturo Hernández García
 Benito Belmont Ponce
 Bernardo Vazquez Parra
 Camilo Garcia Solorio
 Carlos Brito Orozco
 Carmen Martínez Enríquez
 Cesar Atayde Flores
 Crescencio Trinidad López
 David Pérez Rodríguez
 Domingo Mejía Palacios
 Edmundo Osorio Benítez
 Elias Mendoza Anguiano
 Enrique Amboa Hernández
 Eugenio Rangel García
 Eugenio Rangel Rojas
 Francisco Javier Alcantara Juarez
 Francisco Javier Rivas Molina
 Francisco Martínez Galaviz
 Gabriel Cervantes Pérez
 Gerardo Barrera González
 Gerardo Martínez Hernández
 Gonzalo Cervantes Pérez
 Guillermo Briseño Ayala
 Guillermo Deveaux Cerván
 Gustavo Ortega Bravo
 Hector Lara Hernández
 Héctor Salazar Montiel
 Hugo Gustavo Ordoñez López
 J Trinidad Rivera Navarrete
 Jesús Enríquez Torres
 Jorge Aguilar Quintero
 José Bautista Rivas
 José Luis Cortes Gil
 José Luis Martínez Figueroa
 José Pedro O Ruiz Gutiérrez
 Juan Abonza Rojas
 Juan Herrera Salazar
 Juan José Gutiérrez Meza
 Julio Cesar Morales Nava,
 Magdalena Vallejo Ceja
 María de los Ángeles Cano Perez
 María de los Ángeles Castilla Huerta
 María de Lourdes Paz Reyes

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 20100

María Diosdada Caro Silva
 Mario Carmona Hernández
 Martín Rogelio Romero Mat
 Mateo Cruz Galván
 Omar Aparicio Cruz
 Raciél Cruz Vázquez
 Refugio Hernández Zamora
 Ricardo Correa Ayala
 Rodolfo Carillo Gutiérrez
 Rosa María Hernández López
 Ruben Bahena Robles
 Sergio Cedillo González
 Sergio García Ayala
 Sergio Salazar Hernández
 Sergio Salgado Mejía
 Tomás Adolo López
 Salvador Atilano Ramírez
 Vicente Davila González
Asociación Sindical de Oficiales de Máquinas de la Marina Mercante Nacional
Enrique Othón Pacheco
Georges
 Guillermo López Rodríguez
Asociación Sindical de Pilotos Aviadores (ASPA)
Mario Alberto González Aguilera
 Antonio Vargas
 Fernando Álvarez Paczka
 Juan Carlos González Curzio
 Salvador Gayón Aguilar
Asociación Sindical de Sobrecargos de Aviación de México (ASSA)
Lizette Clavel Sánchez
 Alfonso Hernández
 Claudia Ivette Azamar
 Francisco Alfonso Rodríguez Fernandez
 Luis Nieto Gama
 María del Carmen Ortega
 Venegas
 Rafael Villaseñor Yañez
Orden de Capitanes y Pilotos Navales de la República Mexicana
Ysmael García Muñoz
 Aldo Arturo Fernández Hernandez
 Armando Vásquez
 Enrique Lozano
 Julio C Contreras Ortiz
 Miguel A Alvarez Cantu
Sindicato de Maniobristas, Carretilleros, Cargadores, Abridores y Conexos de la Zona Marítima y del Comercio de la Ciudad y Puerto de Veracruz
Rene Bustos Vilorio
 Cruz Agama Resendiz
 Pedro A Segura Vázquez
 Pedro Segura Quezada
Sindicato Nacional de Pilotos de Puerto
Carlos Merino García de Alba

Alfredo Rodriguez Fritz
 Fernando Ramírez Martínez
 Jorge Fuentes Morales
 Jorge González Arreguín
Sindicato Único de Trabajadores Democráticos
María Del Carmen Servín
Union de Estibadores y Jornaleros del Puerto de Veracruz
Marco Antonio Cervantes Quinto
 Andrés Martínez Amezcua
 Ángel de Jesús Vargas Arellano
 Jorge Antonio Martínez Mendoza

MONGOLIA
Federation of Mongolian Railway Workers Trade Union
Buyanaa Shanjmyatav
Mongolian Transport, Communication & Petroleum Workers' Union
Erdenebat Sukhbaatar

MONTENEGRO
Independent Union of Workers in Maritime Shipping Trade & Transport of Montenegro
Sasa Milosevic
 Tomislav Markolovic

MOROCCO
Union des Syndicats UMT des Transports
Ahmed Senbli
Khadija Harizate
Mustapha Haddaoui
Said El-Hairech

MOZAMBIQUE
Sindicato Nacional do Trabalhadores dos Transportes Rodoviário e Assistência Técnica (SINTRAT)
Naftal David Simbine

NEPAL
Independent Transport Workers' Association of Nepal
Bidur Karki
Nepal Transport Labour Association (Nepal Yatayat Mazdoor Sangh) (NETWON)
Ajay Kumar Rai

NETHERLANDS
CNV Bedrijvenbond
Wybren Kusters
FNV Bondgenoten
Brigitta Paas
Jan De Jong
Niek Stam
 Guus Hagedorn
Nautilus International (NL)
Marcel Van den Broek

Robert Pauptit
Vakbond Van Nederlands Cabinpersonee (VNC)
Paul Krijger
Ton Scherrenberg

NEW ZEALAND
Maritime Union of New Zealand
Joe Fleetwood,
 Garry Parsloe
 Marion Lesslie
 Mike Clark
New Zealand Engineering Printing & Manufacturing Union Inc.
Strachan Crang
New Zealand Merchant Service Guild Industrial Union of Workers Inc.
Sarah Dench
Rail and Maritime Transport Union Inc.
Wayne Butson
 Aubrey Wilkinson

NICARAGUA
Sindicato de Empleados Presupuestados y Actividades Portuarias de Corinto (SEPAPC)
Sandra Corona

NIGERIA
Air Transport Services Senior Staff Association
 Florence Olufunke Ajanaku
Maritime Workers' Union of Nigeria
Anthony Emmanuel Nted
Funmi Fasan
James D Eromobor
Onikolease Irabor
Samuel Aham Ubani
 Veronica K Okafor
 Adeleke A Sanni
 Adewale Adeyanju
 Henry Odey
 Josiah Tubman Horsfall
 Oladipo Ogunleye
National Union of Air Transport Employees
Mohammed Dauda Safiyan
 Ladidi Fatima Isiyaku
 Mary Akpan
Nigeria Merchant Navy Officers' & Water Transport Senior Staff Association
Thomas Kemewerigha
 Adeola Sadiq
Nigeria Union of Railway Workers
RB Okoro

NORWAY
Det Norske Maskinistforbund
Hilde Gunn Avlopy
 Jack Berstad

Fagforbundet
Asbjørn Wahl
 Carl Ivar Delingsund
 Maria Wattne
 Ole Roger Berg
 Stein Gulbrandsen
Fellesforbundet
Lars Erik Lilledegård
 Atle Høie
Handel og Kontor i Norge
Sture Arntzen
 Anne Kirsten Gangså
 Trond Smørås
Industri Energi
Roar Holtet
 Aage Baerheim
 Christine Meling Christensen
 Glen Bjørheim
 Joern Erik Boee
 Ommund Stokka
Norsk Jernbaneforbund
Jane Brekhus Saethre
Kjell Atle Brunborg
 Kjell Næss
Norsk Kabinforening (Norwegian Cabin Crew Union)
Elisabeth Goffeng
Norsk Lokomotivmannsforbund
Øystein Aslaksen
 Roald Nyheim
Norsk Sjømannsforbund
Jacqueline Smith
Johan Øyen
Johnny Hansen
 Hans Sande
 Ove R Nielsen
 Geir Hagerupsen
 Jahn Cato Bakken
 Kurt Inge Angell
 Mads Tjøtta
 Nils Pedersen
 Werner Kiil
Norsk Sjøfiserforbund
Hans Sande
Ove R Nielsen
Norsk Transportarbeiderforbund
Lars Morten Johnsen
Roger Hansen
Torbjorn Reigstad
 Per Ole Melgard
 Per Østvold
 Sissel Karlsen
 Terje Reinholdt Samuelsen
 Vegard Holm
Parat
Vegard Einan
 Anneli Nyberg
 Hans-Erik Skjæggerud
Yrkestrafikkforbundet
Geir Anthonson
Hellek Eggerud
 Frode Sælen
 Jack Nielsen

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

PAKISTAN

Karachi Dock Labour Board Staff Union

Javed Ali Khan

Karachi Harbour & Dock Workers' Union

Abdul Razzak

Pakistan Seamen's Union

Adam Panjri

Shahida Naz

PALESTINE

General Union for Transport Workers

Nasser Younis

PANAMA

Panama Canal Pilots Union

Álvaro Moreno

Javier Landero

Londor Rankin

Sindicato Nacional de Trabajadores de la Industria de la Aviación Civil y Similares de la República de Panamá

Cristobal Sousa

Sindicato de Trabajadores de Servicios Marítimos,

Remolcadores, Barcazas y Afines de Panamá

Ernesto Ayarza

Luis Carlos Fruto

Unión de Ingenieros Marinos (UIM)

Vladimir A Small

PAPUA NEW GUINEA

Papua New Guinea Maritime Workers Industrial Union

Douglas Gadebo

PARAGUAY

Unión de Sindicatos de Trabajadores del Transporte (USTT)

Percio Rafael Duarte

PERU

Federación Nacional de Trabajadores de la Empresa Nacional de Puertos (FENTENAPU)

Olga Vertiz Benavente

PHILIPPINES

Associated Marine Officers' & Seamen's Union of the Philippines

Diana De Mesa

Eduardo Ma R Santos

Emmanuel Partido

Johnny Oca

Pambansang Tinig at Lakas sa Pantalan (PANTALAN)

Johnny Oca*

Philippine Airline Employees' Association – PALEA TUCP

Johnny Oca*

Philippine Seafarers' Union, PSU (ALU-TUCP)

German N Pascua

Port Workers' Union of the Philippines (PWUP)

Johnny Oca*

POLAND

National Maritime Section NSZZ Solidarnosc

Jacek Cegielski

Janusz Maciejewicz

National Section of Port Workers – NSZZ Solidarnosc

Janusz Maciejewicz*

Polish Seafarers' Union (Ogólnopolski Związek Zawodowy Oficerów i Marynarzy)

Janusz Maciejewicz*

Seamen's & Fishermen's Trade Unions' Federation

Janusz Maciejewicz*

Trade Union Workers of PKP Federation

Martin Burkert*

PORTUGAL

Sindicato de Captaes e Oficiais da Marinha Mercante – SINCOMAR

João de Deus Gomes Pires*

Sindicato dos Engenheiros da Marinha Mercante (SEMM)

João de Deus Gomes Pires

Sindicato da Mestrança e Marinhagem de Camaras da Marinha Mercante

António Alexandre Picareta*

Sindicato da Mestrança e Marinhagem da Marinha Mercante, Energia e Fogueiros de Terra (SITEMAQ)

António Alexandre Picareta

Delgado

Joao Manuel Alcacer

ROMANIA

Federatia Nationala a Sindicatelor Portuare (FNSP)

Petre Costel

Uniunea Sindicatelor Libere Metrou si Aviatie Civila (Free Trade Union of Metro and Aviation Workers)

Ion Radoi

RUSSIA

Aviation Workers Union of Russia

Nelli Khomyakova

Tatiana Orlova

Communication Workers' Union

of Russia

Nikolai Nikiforov*

Motor Transport & Road Workers' Union of Russia

Viktor Mokhnatchev

Seafarers' Union of Russia

Alexander Ageev

Alexander Krasnoshtan

Igor Kovalchuk

Nikolay Popov

Nikolay Sukhanov

Vadim Mamontov

Yuri Sukhorukov

Andrey Knyazev

Irina Ustyumenko

Konstantin Makarov

Marina Serova

Petr Osichansky

Sergey Fishov

Vadim Ivanov

Valeriy Berezinskiy

Trade Union of Railwaymen & Transport Construction Workers of Russia

Alexander Rusak

Anatoliy Garashchenko

Larisa Dmitrieva

Nataliya Kaluzhskaya

Nikolai Nikiforov

Olga Vakulenko

Vitaly Babiy

Vladimir Belozarov

Boris Shubin

Gennady Kosolapov

Mikhail Gariev

Mikhail Lashin

Mikhail Mironov

Natalia Lobova

Nikolai Starikov

Vitaly Oreshkov

Vitaly Shatov

Vladimir Karvtsov

SENEGAL

Syndicat Unique des Transports Aériens du Sénégal (SUTAS)

Bayla Sow

SINGAPORE

National Transport Workers' Union

Joseph Nagarajar

Rosmani Bin Juraini

Port Officers' Union

Tan Hoon Kiang

Benjamin Tang

Singapore Maritime Officers' Union (SMOU)

Mary Liew

Thomas Tay

Gwee Guo Duan

Terence Tan

Singapore Organisation of Seamen (SOS)

Kam Soon Huat

Daniel Tan Keng Hui

Mohamed Idris Bin Moham

Singapore Port Workers' Union

Ameer Hamzah

Ong Kuan Pheng

SOUTH AFRICA

South African Transport & Allied Workers' Union (SATAWU)

David M Gcuma

Jane Barrett

Randall Howard

Robert Mashego

Tabudi Abner Ramakgolo

Veronica Metsatywa

Zenzo Mahlangu

June Dube

Reuben Molefe

UASA

Jacobus Bezuidenhout

Costadino Raftopoulos

SPAIN

ELA-hainbat

Gurutz Gorraiz

Federación Estatal de Transportes Comunicaciones y Mar – UGT

Amparo Sánchez

Elena Rodríguez

Emilio Cardero

José Antonio Olaizola

Manuel Domínguez Segade

Miguel Ángel Cilleros Sánchez

Eduardo Hernández

Félix Díaz

Federación de Servicios a la Ciudadanía de CCOO

Ana Isabel Berceruelo

Fátima Aguado Queipo

Jacek Ciama

Juan Manuel Trujillo

Teresa Amada Garabieta

Unión Sindical Obrera Sector Transporte Aereo (USO-STA)

Isabel Mir Fons

Esther Guerrero

SRI LANKA

National Union of Seafarers Sri Lanka

Palitha Atukorale

Sri Lanka Nidahas Sewaka Sangamaya

Leslie Devendra

SWEDEN

Fackförbundet ST

Karin Brunzell

Björn T Johansson

Lena Moberg-Lindwall

LEDARNA

Börje Hammarström

Bo-Göran Nilsson

Mats Fredriksson

SEKO Facket för Service och Kommunikation

Jan Rudén

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

- Jens Ole Hansen**
Peter Lundmark
Sven-Olof Hellman
Tomas Abrahamsson
Carl Tauson
Helen Thornberg
Kenny Reinhold
Valle Karlsson
Sjöbefälsförbundet
Christer Themné
Mikael Huss
*Svenska Kommunalarbetare-
förbundet*
Anders Bergström
Marcelo Rojas Espinoza
Susanne Gällhage
Astrid König
Henrik Johansson
*Svenska Transportarbetare-
förbundet*
Jonny Fransson
Kenneth Björkman
Lars Lindgren
Marcel Carlstedt
Tommy Wreeth
Ann-Charlotte Larsson
Magnus Larsson
Mikael Hussner
Wilfred Mandhla
*Sveriges Fartygsbefälsförening
(Swedish Ship Officers'
Association)*
Christer Lindvall
Hans-Dieter Grahl
Marie Halvdanson
UNIONEN
Bengt Olsson
Katarina Björk
Martin Johansson
- SWITZERLAND**
Kapers Cabin Crew Union
Josef Maurer*
*SEV – Gewerkschaft des
Verkehrspersonal*
Guy Greivelding*
UNIA
Nick Bramley
- TAIWAN**
*National Chinese Seamen's Union
(NCSU)*
Cheng Chia-Ho
Sun Jer-In
Tiang Ho-Chiang
Chen Te Tsun
Taipei Travel Labour Union
Hasan Ma Chau
Chiung-Chien Chen
Fu-Liang Fang
Hsi-Fan Tang
Jen-Te Wang
Jeng-Ling Wu
Lee-Erh Wen
Shu-Chin Lo
- Shu-Fang Tsai
Wan-Yu Chung
Taiwan Dock Workers' Federation
Yao-Chang Yang
- TANZANIA**
Tanzania Seafarers' Union
Mchafu Ahmed Chakoma
- THAILAND**
Aerothai State Enterprise Union
Sukit Klinhom
*Airports of Thailand Public
Company Limited State Enterprise
Worker Union (AOT-SWU)*
Arkorn Yimcharoen
*Bangkok Mass Transit Authority
State Enterprise Workers' Union*
Sanan Boon Ngok
*State Enterprise Labour Union of
Expressway & Rapid Transit
Authority of Thailand (LU-ETA)*
Naruemon Yimprapai
*State Railway Workers' Union of
Thailand*
Pinyo Rueanpetch
Thai Airways International Union
Athiphat Netsuwan
- TOGO**
*Fédération Syndicale des
Travailleurs des Transports du
Togo (FESYTRAT)*
Adjévi Kombété Neglokpe*
*Syndicat des Gens de Mer du
Togo*
Adjévi Kombété Neglokpe*
*Syndicat des Travailleurs du Port
Autonome de Lomé (Syntrapal)*
Adjévi Kombété Neglokpe
Djoladé Gbadamassi
Yvonne Adalente
- TRINIDAD & TOBAGO**
*Seamen & Waterfront Workers'
Trade Union*
Michael Annisette
- TUNISIA**
*Fédération Nationale des Chemins
de Fer Tunisien*
Moncef Mimouni
Kalthoum Barkallah
- TURKEY**
*Birlesik Tasimacilik Çalışanlari
Sendikası (BTS) (United Transport
Workers' Union)*
Gulay Erdogan Ezin
Özlem Keles
*Deniz Çalışanlari Dayanisma
Derneği (DAD-DER) Marine
Employees' Solidarity Association
(MESA)*
Ural Cagirci
- Erdal Hascan
*Railway Workers' Trade Union of
Turkey (DEMIRYOL-IS)*
Huseyin Kaya
Hakan Sükün
Ismail Baygin
*Turkish Civil Aviation Union Hava-
Is*
Kemal Ülker
*Türkiye Motorlu Tasit İşçileri
Sendikası (TÜMTİS)*
Kenan Öztürk
- TUVALU**
*Tuvalu Overseas Seamen's Union
(TOSU)*
Fepuali Kitiseni
- UGANDA**
*Amalgamated Transport &
General Workers' Union*
Dorothy Nandera
- UKRAINE**
*Marine Transport Workers' Trade
Union of Ukraine*
Mykhaylo Kiryeyev
Oleg Grigoryuk
Sergiy Rozhkov
Igor Anashkin
Iryna Chernenko
Nataliya Yefrimenko
Oleksandr Shubin
*Trade Union of Railway Workers
& Transport Constructors of
Ukraine*
Vasyl Lesko
Anatoliy Prokopenko
Anatolliy Fursa
Andriy Senyshyn
Sergii Ivanskyi
Volodymyr Granovskyi
*Ukrainian Marine Trade Unions'
Federation*
Mykola Barskyi
Sergiy Snigur
- UNITED STATES**
*Air Line Pilots' Association
International*
Paul Rice
Amalgamated Transit Union
Charles Cook
Clayton Sinyai
*American Maritime Officers
(AMO)*
J Michael Murphy
*Association of Flight Attendants
(AFA) Communications Workers
of America*
Patricia Friend
Veda Shook
William McGlashen
- International Association of
Machinists & Aerospace Workers
(IAM)*
Carla Winkler
Owen Herrstadt
Robert Roach
Sito Pantoja
*International Brotherhood of
Teamsters (IBT)*
Timothy Beaty
*International Longshore &
Warehouse Union*
Alan Cote
Ray Familathe
Robert McEllrath
Alberto Bonilla
Joseph Cabrales
Terri Mast
Wesley Furtado
William Adams
*International Longshoremen's
Association (ILA) AFI-CIO*
Ingo Esders
James McNamara
John D Baker
Michael Baker
Richard P Hughes
*International Organisation of
Masters, Mates & Pilots*
George Quick
Åke Selander
Donald Marcus
Wayne Farthing
*International Union, United
Automobile, Aerospace &
Agricultural Implement Workers
of America (IUAW)*
Ron Carver
National Marine Engineers'
Beneficial Association
George Quick*
*Seafarers' International Union of
North America (SIU)*
Daniel Duncan
Dave Heindel
Dean Corgey
Enrico Esopa
Tracey Mayhew
*Service Employees' International
Union*
Nick Allen
*Transport Workers' Union of
America*
Bobby Gless
Ed Watt
K Dean Hubbard
Roger Toussaint
Sandra Burleson
*Transportation Communications
International Union (TCU)*
Joseph Condo
Richard Johnson
Robert A Scardelletti
Russell Oathout
David Steele

42^{ème} Congrès de l'ITF

Mexico 2010

John Lydon
UNITE HERE
Robert Roach*

URUGUAY
Unión Centros de Marineros
Francisco Del Gaudio

UZBEKISTAN
Aviation Workers' Trade Union of Uzbekistan
Shawkat Mingaliyev

VENEZUELA
Federacion de Trabajadores Ferrovianos de Venezuela (Fentrafeve)
Francisco Torrealba
Jesús Manuel López
Moises Vargas Jiménez

YEMEN
General Union for Telecommunication & Transport Workers
Saleh Mohamed Alwani

ZIMBABWE
Zimbabwe Amalgamated Railway Workers' Union
Gideon Shoko

Invités et observateurs

ARGENTINA
Francisco Caro, Unión Tranviarios Automotor (UTA)

BELGIUM
James Baker, Council of Global Unions;
Combertty Rodríguez, Education International;
Anabella Rosemberg, International Trade Union Confederation (ITUC)

CANADA
Alexis Brathwaite, International Federation of Air Traffic Controllers' Associations

ECUADOR
David Varela Rosero, Sindicato de Tripulantes de Cabina Aerolane

FINLAND
Hannu Ohvo, Trade Union Solidarity Centre of Finland SASK

FRANCE
Kevin Crochemore, University of Le Havre

GERMANY
Eike Eulen

GREAT BRITAIN
David Dearsley, International Committee on Seafarers' Welfare;
German Diaz-Barriga Marti, International Federation of Air Line Pilots;
Giles Heimann, International Maritime Employers' Committee;
Ivy Carlier, UNISON

INDIA
Rajiv Narula and Amit R Sule, Air India Aircraft Engineers' Association;
Leonardo Rodrigues, Mormugao Port & Railway Workers' Union

JAPAN
Nobuo Kayahara, Takao Manji and Toshihito Inoue, International Mariners' Management Association of Japan

MEXICO
Antonio Suárez Bonilla; Beatriz Del Valle Cardeñas; Eugenio Del Valle Rivas; Fernando Paredes Arroyo; Fernando Paredes Arroyo; Jorge Fuentes; José Manuel Doren Sánchez; Martha Delgado Peralta; Inés González and Thomas Manz, Friedrich-Ebert-Stiftung; Jaime Chen, Rufino H León Tovar; Ángel Iturbe Estrop, Gustavo Alcalá Estrada, José Alfredo Covarrubias Aguilar, José Manuel Rangel Paz, Marco Antonio Calva, Raul G Campilla Gómez and Xavier Ramirez García, Sindicato Nacional de Controladores de Tránsito

RUSSIA
Georgy Stoliarenko and Roald Aliakrinsky, International Confederation of Water Transport Workers' Unions

SWEDEN
Peter Lökvist, Nordic Transport Workers' Federation

SWITZERLAND
Joe Drexler, International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers' Unions;
Jorge Almeida, International Metalworkers' Federation;
Neil Anderson, Union Network International (UNI)

UNITED STATES
Teresa Conrow; Lara Skinner and Sean Sweeney, Cornell Global Labor

Institute;
Douglas B Stevenson, ICMA;
Lewis Wright, ILWU

VIETNAM
Chu Dieu Linh; Do Van Quang; Ho Thi My Dung

Presse

Alfonso Cruz López
Antonio Alonso Sánchez
Armando González Miranda
Emilio Godoy
Jesús Vargas Jiménez
José Antonio García Herna
José Antonio García Morales
José Luis Lora Rico

Interprètes

Alexandre Tchekov
Anne Eitzen Bryn
Anne Hupli
Anne Lamming
Barbara Bethäusser-Conte
Bente Rismo
Chieko Allford
Cornelia Bucur
Diana Abt
Dina Kuriansky
Eicke Crowley
Elena Sladkovskaia
Elisabeth Roure
Eva Maria Leigh-Knapp
Galina Ladyzhenskaya
Hanne Mörk
Hans Virtanen
Helena Isaksson
Helene Meier
Irene Stanton
Irina Bangal
Janet De Hasson
Jenny Leung
Jinhi Park
Joyce Denton
Karin Henderson
Kazuko Yoshida-Ingham
Kyoko Kikuchi-Boyle
Lai Yi Cristina
Linda Schenck
Maria Blake
Marina Wright
Martine Garbacz
Maureen Haycock
Maureen Ivens
Michele Stevens
Michiko Peters-Sekino
Monika Brasse
Monique Chauvet
Nathalie Pham

Odile Bertin-Faull
Patricia Lopez-Savoure
Richard Hyungik Son
Su-angcana Tungworachet
Sylvie Levi-Roos
Tomoko Lumpkin
Ute Gabriele Homberg Breuer
Wolfgang Musweik Seidelmann
Yvonne Tizard

Secrétariat et personnel

Ainara Navas
Airton Lima
Akito Taguchi
Alana Dave
Alfonso Bahena
Ali Howes
Alison McGarry
Anna Karume
Anna Llewellyn
Anna Peters
Antonio Fritz
Baker Khundakji
Bilal Malkawi
Caroline Mangal
Chie Miyamoto
Claire Clarke
David Clarke
David Cockroft
Dawn Weeks
Dianne Fouche
Donna Connor
Eddie Dickson
Eduardo Chagas
Francois Ballesteros
Frank Leys
Gabriel Mocho Rodríguez
Garry Preddy
Graham Young
Ingo Marowsky
Isabel Cortes
Janina Malinovska
Jeremy Anderson
Jim Jump
Jo Johnson
Joanne Burton
Jon Whitlow
Joseph Katende
Kerstin Brechtelsbauer
Kimi Haru Sei
Louise Ridgwick
Lucy Wilson
Mac Urata
Mahendra Sharma
Marcel Lefebvre
Maria del Pilar Manrique
Mark Davis
Michele Cossa
Mikhail Lyakhov
Nadia Alves
Nazi Kaboré
Nishi Kapahi

42^{ème} Congrès de l'ITF Mexico 2010

Paula Hamilton
Penny Howard
Philippe Alfonso
Rossen Karavatchev
Sabine Trier
Sadie Saunders
Samantha A'Boe
Sangam Tripathy
Sarah Finke
Sharon James
Stephen Cotton
Stuart Howard
Syed Asif Altaf Chowdhury
Takako Uchida
Theresa Broome
Tyrone Murray
Yasmin Prabhudas
Yuji Iijima





42^{ème} CONGRÈS DE L'ITF
MEXICO 2010
